



**COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DE-GALAURE (26)**

# **ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

## **MEMOIRE EXPLICATIF ET ZONAGE**

Rapport N°14101403  
Janvier 2015



SARL au capital de 120 000 € - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF: 7112B

Siège social et Agence Sud	GéoPlusEnvironnement	Le Château	31290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	GéoPlusEnvironnement	2 rue Joseph Leber	45530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Ouest	GéoPlusEnvironnement	5 rue de la Rôme	49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Sud-est	GEO+	Les Sables Nord 1175 route de Margès	26380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	GéoPlusEnvironnement	7 rue du Breuil	88200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 74 23
Antenne PACA	GéoPlusEnvironnement	Sainte-Anne	84190 GIGONDAS	Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80
Site Internet : <a href="http://www.geoplusenvironnement.com">www.geoplusenvironnement.com</a>				

## RESUME

La commune de **Châteauneuf-de-Galaure** est située dans le département de la Drôme (26) à 35 km au nord-est de Valence (26) et 60 km au sud-est de Lyon (69).

Sa population est de **1 588 habitants** pour **694 habitations** (INSEE, 2011) dont 585 sont considérés comme logements principaux. Ces logements sont essentiellement localisés dans les quartiers Le Bourg, Saint-Bonnet et Les Doyats.

Le substratum géologique local est constitué par la formation argilo-caillouteuse de Chambaran-Bonnevaux et par la formations des sables molassiques du Miocène. Elles sont recouvertes partiellement par les alluvions fluviales récentes et par les anciennes terrasses de la Galaure ainsi que par les loëss.

Deux aquifères sont présents sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure : la nappe alluviale de la Galaure et la nappe profonde de la molasse miocène. Cette dernière est fortement sollicitée pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'agriculture.

On recense environ **228 installations d'assainissement non collectif**, contrôlées par le SPANC de la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche. A ce jour, parmi les installations contrôlées, 22% sont conformes, 58% nécessitent des travaux de mise en conformité et 13% ne présentent aucune installation ou information.

Trois secteurs sont desservis par le **réseau d'assainissement collectif** qui est **majoritairement** de type **séparatif** : Le Bourg, Saint-Bonnet et Baraton-Treigneux. L'ensemble du réseau est géré par la commune de Châteauneuf-de-Galaure.

Les eaux collectées sont ensuite dirigées vers **trois stations d'épuration**. Les **stations communales** du **Bourg** (1 500 EH) et de **Saint-Bonnet** (500 EH) de type **lagunage naturel** sont aujourd'hui **saturées**. La **station intercommunale** de **Baraton-Treigneux** (300 EH) de type **filtres plantés de roseaux** peut encore traiter environ **100 EH**. Depuis le 01 avril 2014, la compétence traitement des eaux usées et donc la gestion de ces stations est détenue par la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche.

Une **étude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome** a été menée en 1999 dans le cadre du Schéma Général d'Assainissement puis mise à jour en 2007. Cette étude réalisée sur les quartiers Vermeille, Charrière, Les Granges de Treigneux, sur la ferme Robin a permis de caractériser les différents terrains rencontrés et de tester leurs capacités hydrauliques à l'infiltration. La carte d'aptitude à l'assainissement non collectif définit trois types de zones :

- **inaptes** sur les zones de forte pente ou de faible perméabilité ;
- **aptes** sous réserve de réalisation d'essais d'infiltration.

La commune a décidé de **créer une nouvelle station** avec la commune de Mureils pour traiter les effluents de Saint-Bonnet et du Bourg dont les stations sont actuellement saturées. Cette station sera localisée sur la parcelle n°29 de la section ZM. Un **réseau de transfert** sera créé entre l'ancienne station du Bourg et la nouvelle station, il longera le chemin le long de la Galaure. Le **camping** sera raccordé gravitairement à ce réseau de transfert qui collectera également, à long terme, les effluents des **habitations existantes** du quartier **la Fabrique Est**. Le **reste** du territoire communal est maintenu en **assainissement non collectif**.

Une **analyse financière** du projet a été menée. L'impact du coût de réalisation de la totalité des travaux, issus du projet, sur le prix du mètre cube d'eau potable a été estimé à **2,01 €** dont 1,73 € pour la nouvelle station d'épuration.

# SOMMAIRE

1.	DEFINITION ET CONTEXTE DE LA MISSION.....	1
1.1	INTRODUCTION .....	1
1.2	OBJECTIFS ET LIMITES.....	1
2.	PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	3
2.1	LOCALISATION .....	3
2.2	ENVIRONNEMENT .....	3
2.3	DEMOGRAPHIE ET URBANISME.....	8
2.4	CONSOMMATION EN EAU POTABLE .....	16
3.	SITUATION ACTUELLE DE L'ASSAINISSEMENT.....	18
3.1	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	18
3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	24
3.3	COLLECTE DES EAUX PLUVIALES .....	42
4.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	43
5.	CHOIX DE LA COMMUNE .....	43
5.1	RAPPEL DES TRAVAUX PREVUS EN 1999 ET 2007.....	43
5.2	TRAVAUX REALISES DEPUIS 1999.....	44
5.3	PROJETS DE LA COMMUNE .....	44
5.4	TRAVAUX PROPOSES ET CHOIX DE LA COMMUNE.....	44
5.5	COUTS DES PROJETS RETENUS .....	51
6.	ANALYSE FINANCIERE.....	52
6.1	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	52
6.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	53
7.	ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.....	56
7.1	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	56
7.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	56

## FIGURES

Figure 1 :	Localisation de la commune de Châteauneuf-de-Galaure .....	2
Figure 2 :	Enveloppe de la crue décennale et de la crue centennale .....	5
Figure 3 :	Contexte géologique .....	6
Figure 4 :	Urbanisation sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure .....	10
Figure 5 :	Registre Parcellaire Graphique de 2012 .....	14
Figure 6 :	Plan du réseau d'assainissement actuel (Le Bourg) .....	25
Figure 7 :	Plan du réseau d'assainissement actuel (Saint-Bonnet) .....	27
Figure 8 :	Plan du réseau d'assainissement actuel (Baraton-Treigneux) .....	28
Figure 9 :	Plans des travaux projetés à court terme .....	46
Figure 10 :	Plans des travaux projetés à moyen terme .....	49
Figure 11 :	Plans des travaux projetés à long terme .....	50

## ANNEXES

Annexe 1 :	Liste des entreprises de la zone d'activité les Airs
Annexe 2 :	Etude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (1999)
Annexe 3 :	Etude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome (2007)
Annexe 4 :	Cartographie de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome
Annexe 5 :	Diagnostic des installations d'assainissement non collectif
Annexe 6 :	Plan du réseau d'assainissement collectif actuel
Annexe 7 :	Bilans 24h
Annexe 8 :	AVP construction d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert
Annexe 9 :	Plan de zonage d'assainissement

# 1. DEFINITION ET CONTEXTE DE LA MISSION

## 1.1 INTRODUCTION

GéoPlusEnvironnement a été mandaté par la commune de Châteauneuf-de-Galaure afin d'actualiser le schéma directeur et le zonage d'assainissement réalisés en 1998 – 1999 et mis à jour en 2007 pour le mettre en conformité avec le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement (SDA) des eaux usées a pour but d'assurer une cohérence dans la politique de la commune en matière d'assainissement.

Un schéma d'assainissement pluvial a été réalisé parallèlement à celui-ci. Il fait l'objet d'un rapport séparé.

## 1.2 OBJECTIFS ET LIMITES

L'objectif de ce document est, à partir de la situation actuelle, de cerner les possibilités d'assainissement collectif et non collectif futures.

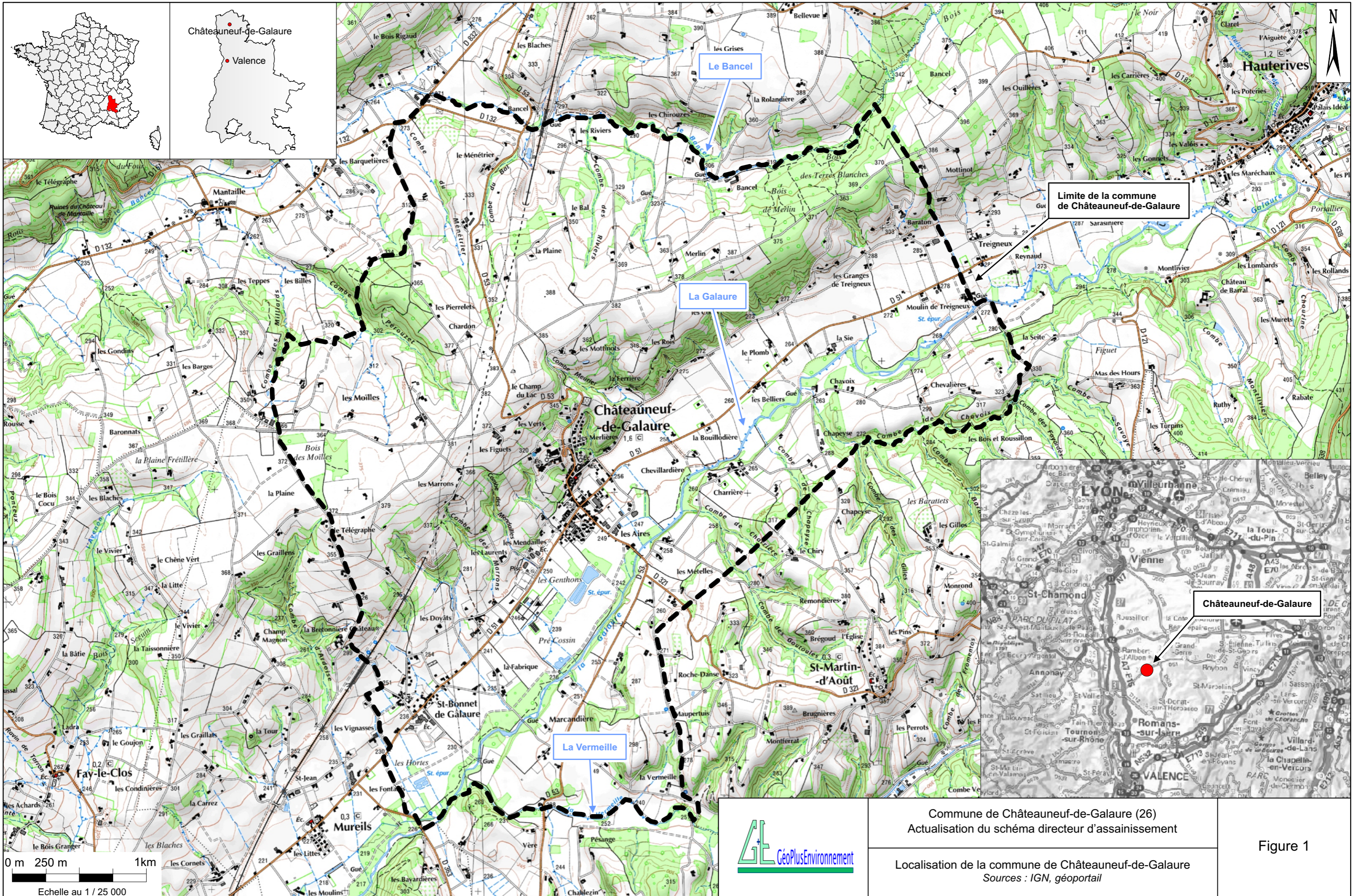
Les solutions proposées permettront à la collectivité locale de faire des choix pour définir les systèmes d'assainissement à mettre en œuvre en fonction du coût, des problèmes sanitaires actuels et de la capacité des sols à l'assainissement non collectif dans le respect du milieu naturel.

D'après la circulaire Environnement du 22 mai 1997 : DE-SDGE-BLPE, la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles. Ainsi, le classement d'une zone en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation de travaux d'assainissement ;
- ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement individuel conforme à la réglementation dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement ;
- ni de constituer un droit pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte.

Le présent rapport fait état de la situation actuelle de l'assainissement, après une description de la commune et de son contexte naturel et humain. Il présente ensuite des solutions d'assainissement non collectif et collectif dans le cadre du zonage d'assainissement du territoire communal.





Châteauneuf-de-Galaure  
Valence

Limite de la commune  
de Châteauneuf-de-Galaure

Le Bancel

La Galaure

La Vermeille

Châteauneuf-de-Galaure

St-Martin-d'Août

Châteauneuf-de-Galaure



Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Localisation de la commune de Châteauneuf-de-Galaure  
Sources : IGN, géoportail

Figure 1

0 m 250 m 1km  
Echelle au 1 / 25 000





## 2. PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

### 2.1 LOCALISATION

*Cf. Figure 1 : Localisation de la commune de Châteauneuf-de-Galaure*

La commune de Châteauneuf-de-Galaure, d'une superficie de 18,08 km<sup>2</sup> se situe dans le département de la **Drôme** (26) dans le **bassin versant de la Galaure**. Elle est localisée à environ 35 km au nord-est de Valence et 60 km au sud-est de Lyon.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle fait partie de la **Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche** qui est le fruit de la fusion de quatre collectivités du nord Drôme-Ardèche (Rhône Valloire, Deux Rives, Quatre Collines et Galaure).

Elle est limitée :

- au nord par la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire ;
- au nord-est par la commune d'Hauterives ;
- à l'est par la commune de Saint-Martin-d'Août ;
- au sud par la commune de Saint-Avit ;
- au sud-ouest par la commune de Mureils ;
- à l'ouest par la commune d'Anneyron.

Le territoire communal s'étend des bords de la Galaure aux sommets des collines de la Drôme. L'altitude varie entre 222 m NGF et 393 m NGF.

La commune est connue comme étant le village natal de Marthe Robin, fondatrice des **Foyers de Charité**.

### 2.2 ENVIRONNEMENT

#### 2.2.1 CONTEXTE MORPHOLOGIQUE

Le territoire communal présente **trois unités géomorphologiques** bien distinctes qui sont du nord-ouest au sud-est :

- une **chaîne de reliefs collinaires** reliés par une crête topographique, avec des versants nord-ouest et sud-est raides découpés par de petits talwegs étroits qui se jettent soit dans le Bancel au nord, soit dans la Galaure au sud ;
- la **plaine alluviale de la Galaure** de 800 m de large orientée nord-est / sud-ouest ;
- une **petite zone de collines** à l'extrême sud-est du territoire.

Les pentes sont inférieures à 15% dans la plaine, le long de la crête topographique au nord et sur quelques replats topographiques sur les versants des collines.

## 2.2.2 HYDROLOGIQUE

Cf. Figure 1 : Localisation de la commune de Châteauneuf-de-Galaure

Cf. Figure 2 : Enveloppe de la crue décennale et de la crue centennale

Le réseau hydrographique de la commune de Châteauneuf-de-Galaure, constitué de **nombreuses combes**, est drainé, au nord par le **Bancel** et au sud par la **Galaure**, la **Vermeille** et leurs affluents qui sont souvent des ruisseaux temporaires.

Les principales combes recensées au nord sont : la combe des Marrons, la combe des Laurents, la combe des Mandailles, la combe du Château, la combe Meurier, la combe des Granges de Treigneux, la combe de Treigneux, etc. Au sud, on recense la combe de Goutoule, la combe de Charrière, la combe de Chapeyse, la combe des Gilles, la combe de Chavoix, etc.

La commune de Châteauneuf-de-Galaure est soumise au risque d'inondation lié à la Galaure et à ses affluents mais elle ne dispose **pas de Plan de Prévention des Risques d'inondation** (PPRi). L'enveloppe de la crue centennale a été définie dans le cadre de l'atlas des zones inondables de la Drôme (2003), elle est reprise dans le PLU en cours pour définir les secteurs à risques d'inondation. Les terrains situés dans l'enveloppe, en bordure de la Galaure présentent un enjeu quasi-nul. Le risque d'inondation est donc très faible.

La commune de Châteauneuf-de-Galaure est concernée par le SAGE Bièvre Valloire, le SAGE Molasses Miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence et le contrat de rivière Galaure, en cours d'élaboration.

Elle fait également partie de la masse d'eau superficielle FRDR11721 « rivière le Bancel », FRDR11913 « ruisseau la Vermeille » et FRDR457 « la Galaure du Galaveyson au Rhône » du SDAGE Rhône Méditerranée dont l'état écologique et l'état chimique sont respectivement :

	Etat écologique	Délai	Etat chimique	Délai
FRDR11721	Etat moyen	2021	??	2021
FRDR11913	Bon état	2015	Bon état	2015
FRDR457	Etat médiocre	2015	Bon état	2015

*Etat des masses d'eau superficielles*

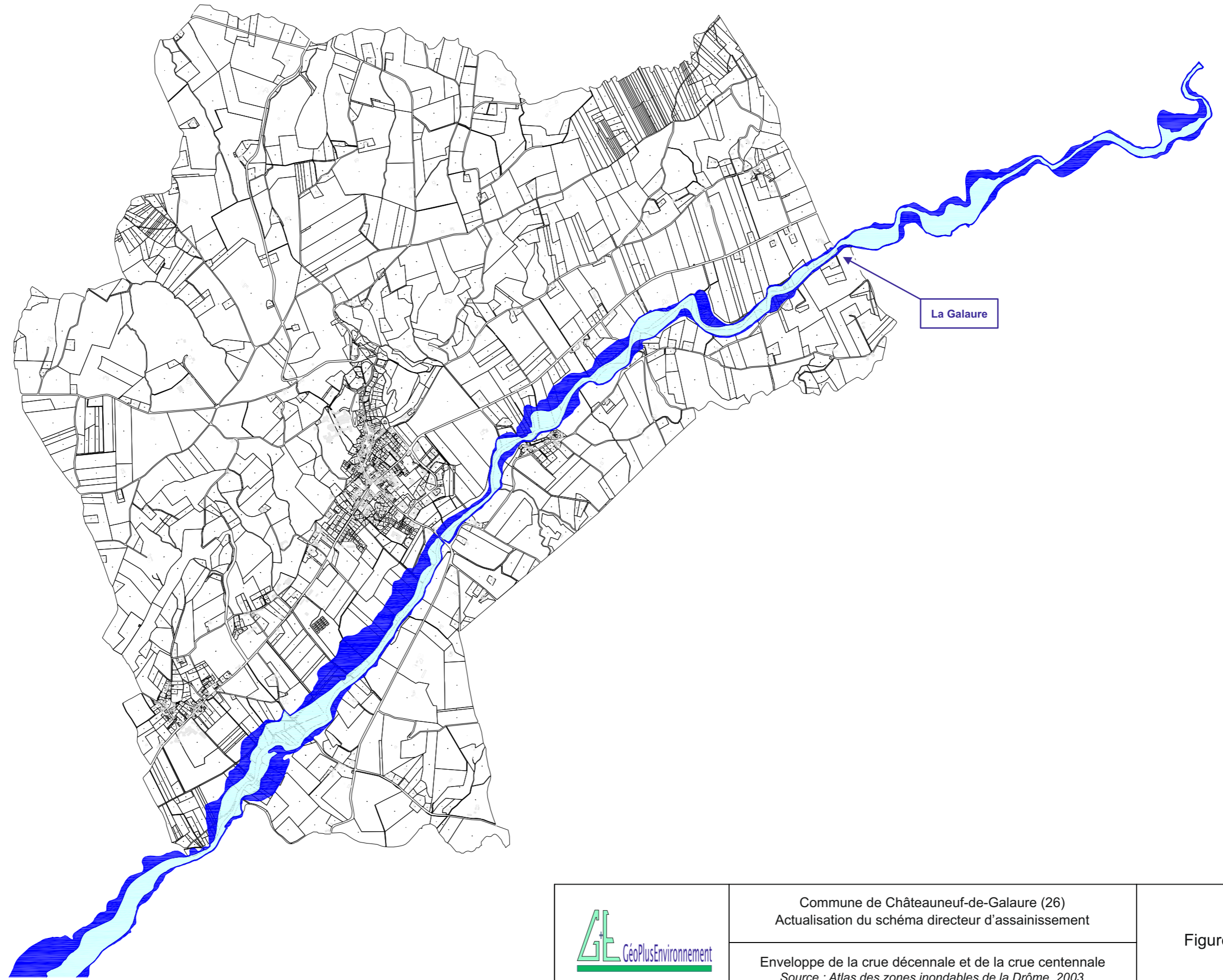
## 2.2.3 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

### 2.2.3.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE

Cf. Figure 3 : Contexte géologique

La commune de Châteauneuf-de-Galaure est incluse dans la carte géologique au 1/50 000<sup>ème</sup> de Serrières (carte du BRGM n°770).

- Enveloppe de la crue centennale
- Enveloppe de la crue décennale



0 m 250 m 1km  
Echelle au 1 / 25 000

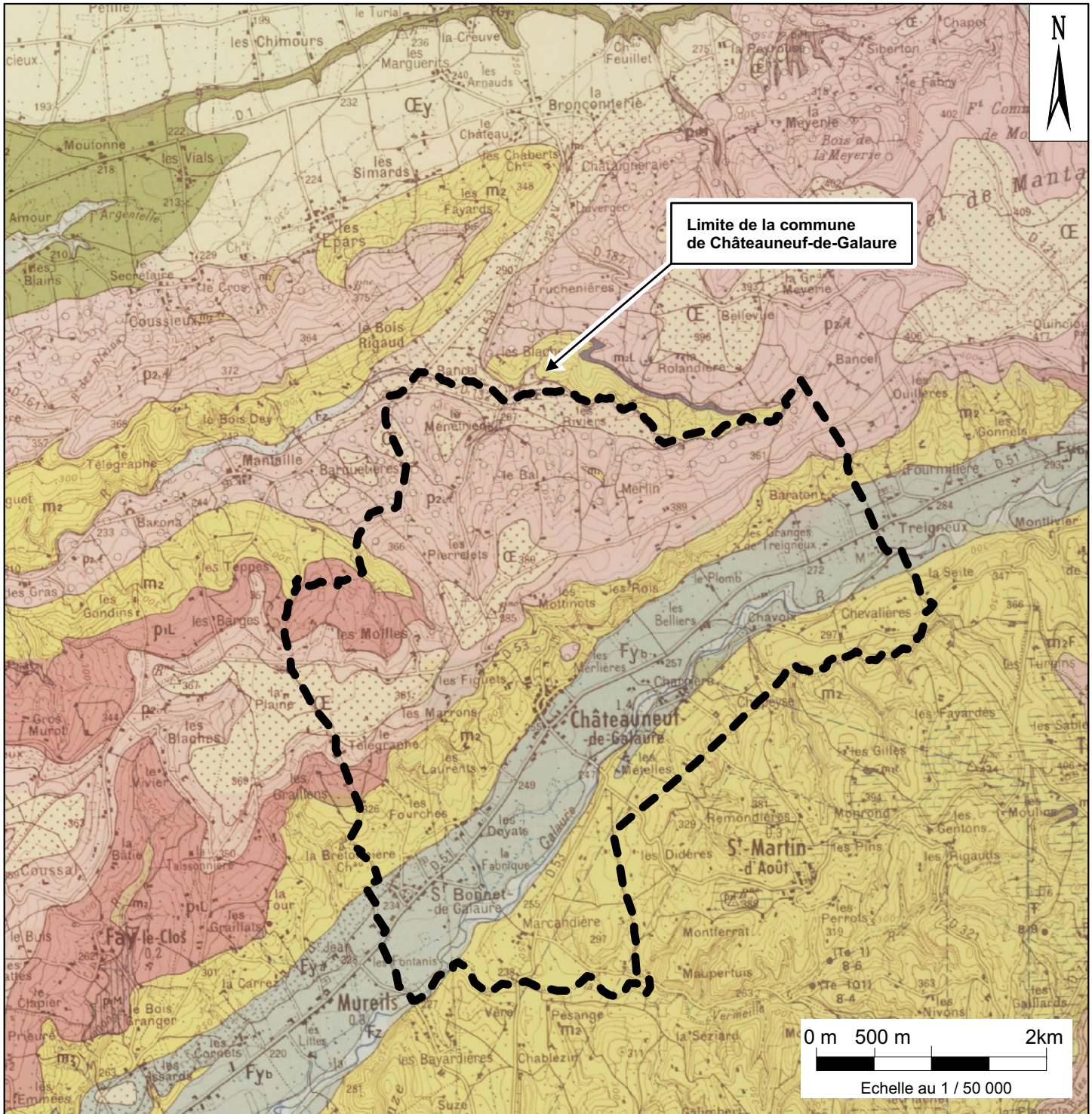


Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement


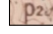


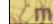
Enveloppe de la crue décennale et de la crue centennale  
Source : Atlas des zones inondables de la Drôme, 2003

Figure 2





**Légende :**

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|  | OE : Loess et limons d'âge indéterminé                             |  | p <sub>2a</sub> : Formation argilo-caillouteuse de Chabaran-Bonnevaux |
|  | Fz & Fyb : Alluvions récentes et terrasses anciennes de la Galaure |  | p <sub>L</sub> : Marnes de Hauterives                                 |
|   |  |  | m <sub>2</sub> : sables molassiques du Miocène                        |



Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Contexte géologique

Source : Carte géologique au 1/50000 "SERRIERES"

Figure 3

Le substratum géologique local, affleurant sur les 2/3 du territoire, est constitué par :

- la **formation argilo-caillouteuse de Chambaran-Bonneveaux** ( $p_{2eA}$ ), constituant la partie altérée du glacis d'accumulation terminal, et par les **marnes grises de Hauterives** ( $p_{1L}$ ) datées du Pliocène dans la partie nord de la commune ;
- les **sables molassiques du Miocène** dans la partie sud de la commune ( $m_2$ ).

Il est recouvert par :

- les alluvions fluviales récentes de la Galaure (Fz) et par les anciennes terrasses sablo-caillouteuses de la Galaure (Fyb), constituées de sables et galets à matrice argileuse, dans la partie sud de la commune ;
- des *lœss*, dans la partie nord de la commune.

### 2.2.3.2 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Le **bassin versant de la Galaure** est localisé dans le vaste domaine de l'**aquifère molassique du Miocène du Bas-Dauphiné** (*masse d'eau FRDG219, Molasses miocènes du Bas-Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexe morainique glaciaire + Pliocène*).

Dans la région Rhône-Alpes, cet aquifère constitue la réserve d'eau la plus importante. Etant de très bonne qualité, il est identifié par le SDAGE Rhône Méditerranée comme étant à forte valeur patrimoniale, relativement peu sollicité actuellement, mais à préserver pour les générations futures.

Sur le territoire communal de Châteauneuf-de-Galaure, les principaux aquifères sont :

- la **nappe alluviale de la Galaure** caractérisée par une couverture peu épaisse, une faible épaisseur et une forte perméabilité. Sa profondeur est faible (subaffleurante à 4 m par endroit). Elle est fortement sollicitée pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'agriculture. La sensibilité est forte en raison de sa position de surface et de la faible épaisseur de terrains de couverture.
- la **nappe profonde de la molasse miocène** qui, bien que faiblement perméable, fournit du fait de son épaisseur (plus de 250 à 300 m) des débits importants. Sa profondeur varie entre 0 et 50 m.

La nappe de la molasse miocène est en liaison étroite avec la nappe alluviale de la Galaure. Elle est drainée par la rivière notamment en été. Il existe des sources sur le versant nord du Bourg, au contact entre la molasse miocène et les argiles pliocènes. L'une de ces sources, la source des Rois, est captée depuis 1936 et sert à l'alimentation en eau potable du Bourg (BSS n°7708X0042).

D'après les données de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, les caractéristiques de la masse d'eau souterraine FRDG219 sont les suivantes (2009) :

	Etat quantitatif	Délai	Etat chimique	Délai
<b>FRDG402</b>	Bon état	2015	Etat médiocre	2021

*Etat de la masse d'eau FRDG129*

D'un point de vue général, l'état quantitatif est bon mais l'état chimique est médiocre en raison d'une pollution aux nitrates, pesticides, atrazine et triazine.

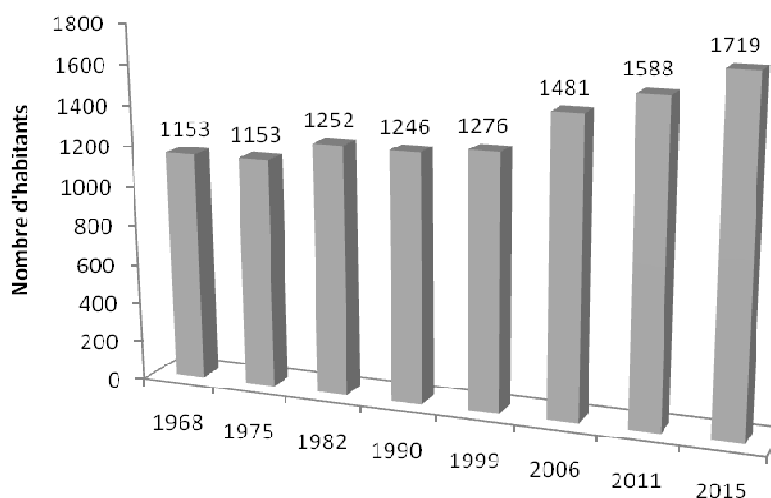
## 2.3 DEMOGRAPHIE ET URBANISME

### 2.3.1 DEMOGRAPHIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, **1719 habitants** ont été recensés sur Châteauneuf-de-Galaure (INSEE). Les données des six derniers recensements réalisés par l'INSEE font apparaître les tendances de l'évolution démographique sur les 50 dernières années :

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2015
<b>Population totale</b>	1153	1153	1252	1246	1276	1481	1588	1719

*Evolution démographique entre 1968 et 2011*



*Evolution démographique entre 1968 et 2015*

	Taux d'évolution annuel moyen	Taux d'évolution entre 2 recensements
<b>1968 à 1975</b>	+ 0%	+ 0%
<b>1975 à 1982</b>	+ 1,2%	+ 9%
<b>1982 à 1990</b>	- 0,1%	+ 0%
<b>1990 à 1999</b>	+ 0,3%	+ 2%
<b>1999 à 2006</b>	+ 2,3%	+ 16%
<b>2006 à 2011</b>	+ 1,4%	+ 7%
<b>2011 à 2015</b>	+ 2,2%	+9%

*Taux d'évolution moyen entre 1968 et 2015*

La population a été relativement stable entre 1968 et 1999. Depuis 1999, elle ne cesse d'augmenter avec un taux de croissance moyen de **2% par an** et une augmentation annuelle moyenne d'environ **28 habitants par an**.

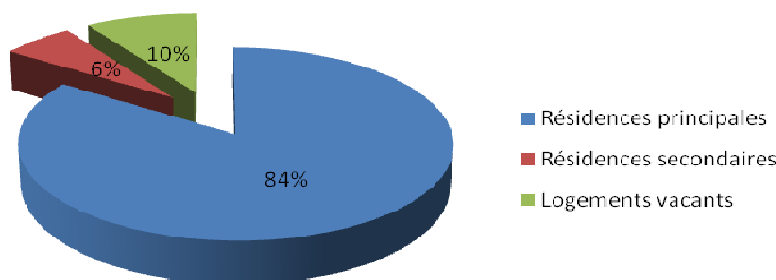
**En tenant compte d'une augmentation annuelle moyenne d'environ 1,5% par an dans les prochaines années, comme définit dans le PADD, la population de Châteauneuf-de-Galaure est estimée à environ 2025 habitants à l'horizon 2026.**

## 2.3.2 EVOLUTION DE L'HABITAT

### 2.3.2.1 DONNEES DE L'INSEE

Cf. Figure 4 : Urbanisation sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure

Le **nombre de logements** présents sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure a été chiffré à **694** en 2011 (*INSEE*), logements parmi lesquels 585 sont considérés comme logements principaux, 43 comme résidences secondaires, et 66 comme logements vacants :



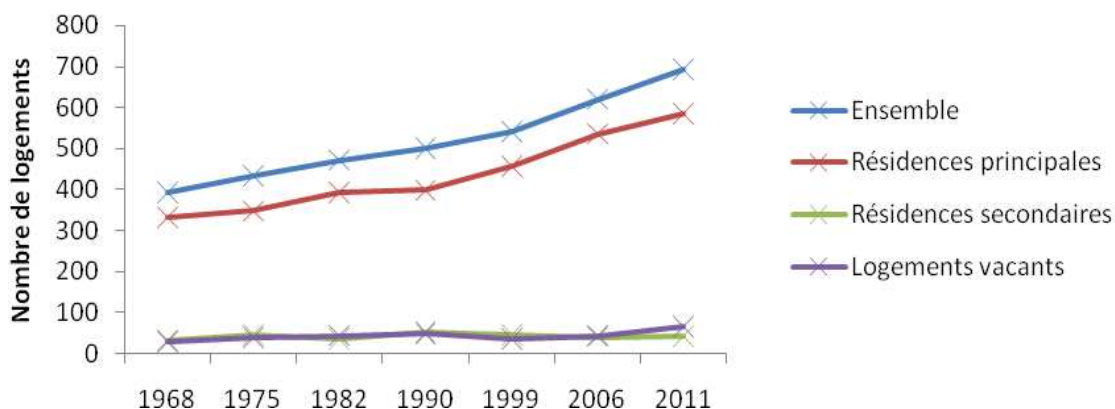
Répartition des logements en 2011

En 2011, la population de Châteauneuf-de-Galaure était de 1588 habitants pour 694 logements, soit un **taux d'occupation moyen par logement de 2,3 habitants**. Dans le cadre de l'élaboration du PADD, le nombre d'habitants par ménage a été évalué à 2,25 afin d'intégrer la composante de desserrement des ménages.

Le tableau et le graphique suivants présentent l'évolution du nombre de logement depuis les années 1970 :

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
<b>Ensemble</b>	394	434	473	501	542	621	694
<b>Résidences principales</b>	333	349	393	399	458	536	585
<b>Résidences secondaires</b>	32	46	36	54	47	41	43
<b>Logements vacants</b>	29	39	44	48	37	44	66

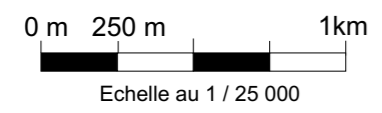
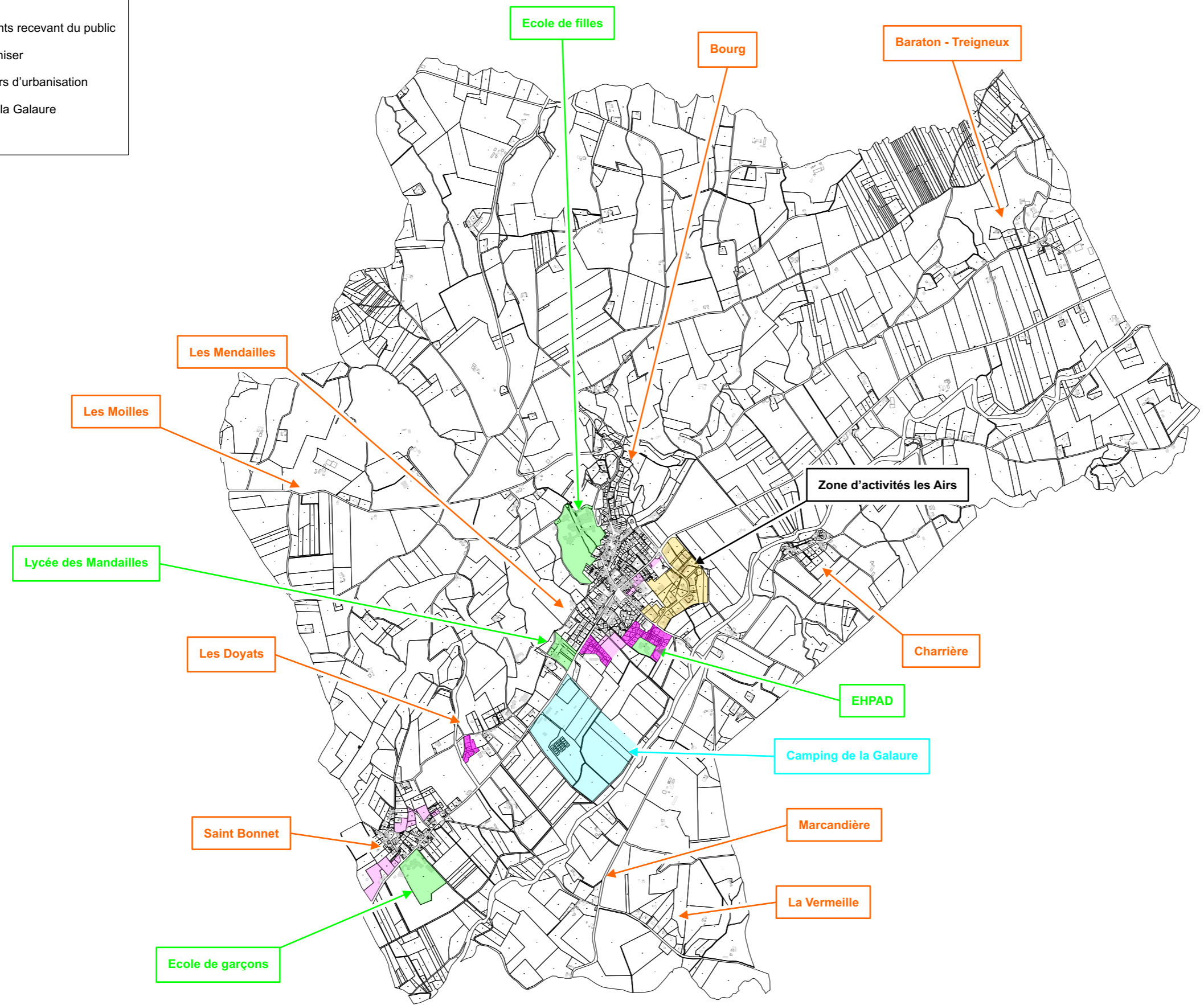
Evolution de l'habitat de 1968 à 2011



Evolution de l'habitat de 1968 à 2011



- Habitations
- Etablissements recevant du public
- Zone à urbaniser
- Zone en cours d'urbanisation
- Camping de la Galaure
- ZA Les Airs



	Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26) Actualisation du schéma directeur d'assainissement	<b>Figure 4</b>
	Urbanisation sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure <i>Sources : IGN, géoportail</i>	



A l'image de l'évolution de la population, on observe une nette augmentation du nombre total de logements et du nombre de résidences principales à partir de 1999. Le nombre de logements secondaires et vacants a très légèrement augmenté. En 2011, il représente près de 16% du nombre total de logements.

	Nombre de logements créés	Nombre de logements créés par an	Evolution en %	Evolution annuelle en %
1968 à 1975	40	5,7	10,2%	1,5%
1975 à 1982	39	5,6	9,0%	1,3%
1982 à 1990	28	3,5	5,9%	0,7%
1990 à 1999	41	4,6	8,2%	0,9%
1999 à 2006	79	11,3	14,6%	2,1%
2006 à 2011	73	14,6	11,8%	2,4%
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>7 par an</b>	<b>48,3%</b>	<b>1,5% par an</b>

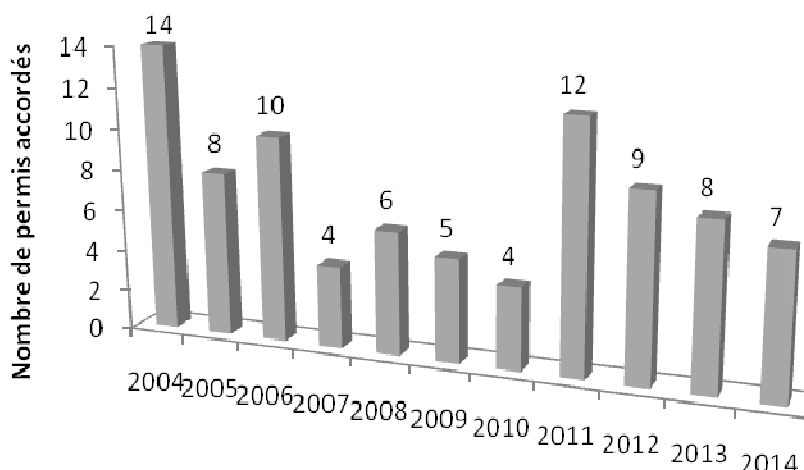
*Evolution du nombre de logements créés entre 1968 à 2011*

Le tableau ci-dessus fait apparaître que le nombre de logements a fortement progressé entre 1999 et 2011 avec la création d'environ **13 nouveaux logements par an**. Entre 2006 et 2011, le nombre de **nouveaux logements** créés était de **15 par an**.

Dans le cadre de l'élaboration du PADD, le nombre de logements à créer d'ici 2026 a été évalué à environ 165 à 170 soit environ **14 nouveaux logements/an en moyenne**.

### 2.3.2.2 DONNEES COMMUNALES

L'analyse du nombre de permis de construire de nouveaux logements accordés par la commune, entre 2004 et 2014, permet d'évaluer le rythme de construction notamment sur les quatre dernières années :



*Nombre de permis accordés entre 2004 et 2014*

Le nombre de permis délivrés est irrégulier selon les années. Au total, 87 permis de construire de nouveaux logements ont été délivrés de 2004 à 2014, ce qui représente une moyenne de **9 permis accordés par an** sans prendre en compte les autorisations de lotissement.

En 2011, le nombre de logements était de 694. D'après les données communales, le nombre de logements construits depuis 2011 serait de 36. Fin 2014, il y aurait donc **730 logements** sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure.

D'après la commune, les quartiers qui se sont le plus développés ces dix dernières années sont le **Bourg** et le quartier **Saint-Bonnet**. Les nouvelles habitations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.

**En estimant que l'augmentation annuelle moyenne sera de 14 logements par an dans les prochaines années, le nombre total de logements est estimé à 900 à l'horizon 2026 (165 à 170 nouveaux logements).**

### 2.3.3 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

#### 2.3.3.1 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires recensés sur le territoire communal sont (*Cf. Figure 4*) :

- l'école des filles du Bourg ;
- le lycée des Mandailles ;
- l'école des garçons de Saint-Bonnet.

Ces établissements font partie de l'œuvre des Foyers de Charité, fondée par Marthe Robin et le père Finet et sont rattachés à l'Enseignement Catholique du diocèse de Valence.

	Nombre d'élèves	% Externes	% Demi-pensionnaires	% Internes
Ecole des filles	442	65%	8%	27%
Lycée des Mandailles	286	14%	35%	51%
Ecole des garçons	438	4%	45%	51%

*Nombre d'élèves par établissement scolaire*

Au total, on compte **1166 élèves**. Le personnel a été évalué à **95 personnes**.

#### 2.3.3.2 ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) les Opalines est localisé au sud du Bourg (*Cf. Figure 4*). Cet établissement compte **86 lits**. Le personnel est évalué à environ **20 personnes**.

## 2.3.4 ACTIVITES ECONOMIQUES

### 2.3.4.1 ACTIVITES AGRICOLES

Cf. Figure 5 : Registre Parcellaire Graphique de 2012

D'après les données communales et le registre parcellaire graphique (Cf. Figure 5), l'activité agricole de la commune repose essentiellement sur la **polyculture**.

On recense également un **élevage caprin** pour la vente de fromages fermiers (GAEC des Baratons) et un **abattoir de volailles** (société CAPAG, ZA les Airs).

Entre 1988 et 2010, l'évolution du nombre d'exploitations agricoles et de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) est la suivante :

	1988	2000	2010
<b>Nombre d'exploitations agricoles</b>	84	37	31
<b>Superficie Agricole Utilisée (ha)</b>	1227	1186	1123

*Evolution du nombre d'exploitation et de la Superficie Agricole Utilisée*

Le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune n'a cessé de chuter, il est passé de 84 à 31 (-37%). Cependant, la Superficie Agricole Utilisée est restée relativement stable. En 2010, elle occupe près de 62% du territoire communal.

### 2.3.4.2 ACTIVITES INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES

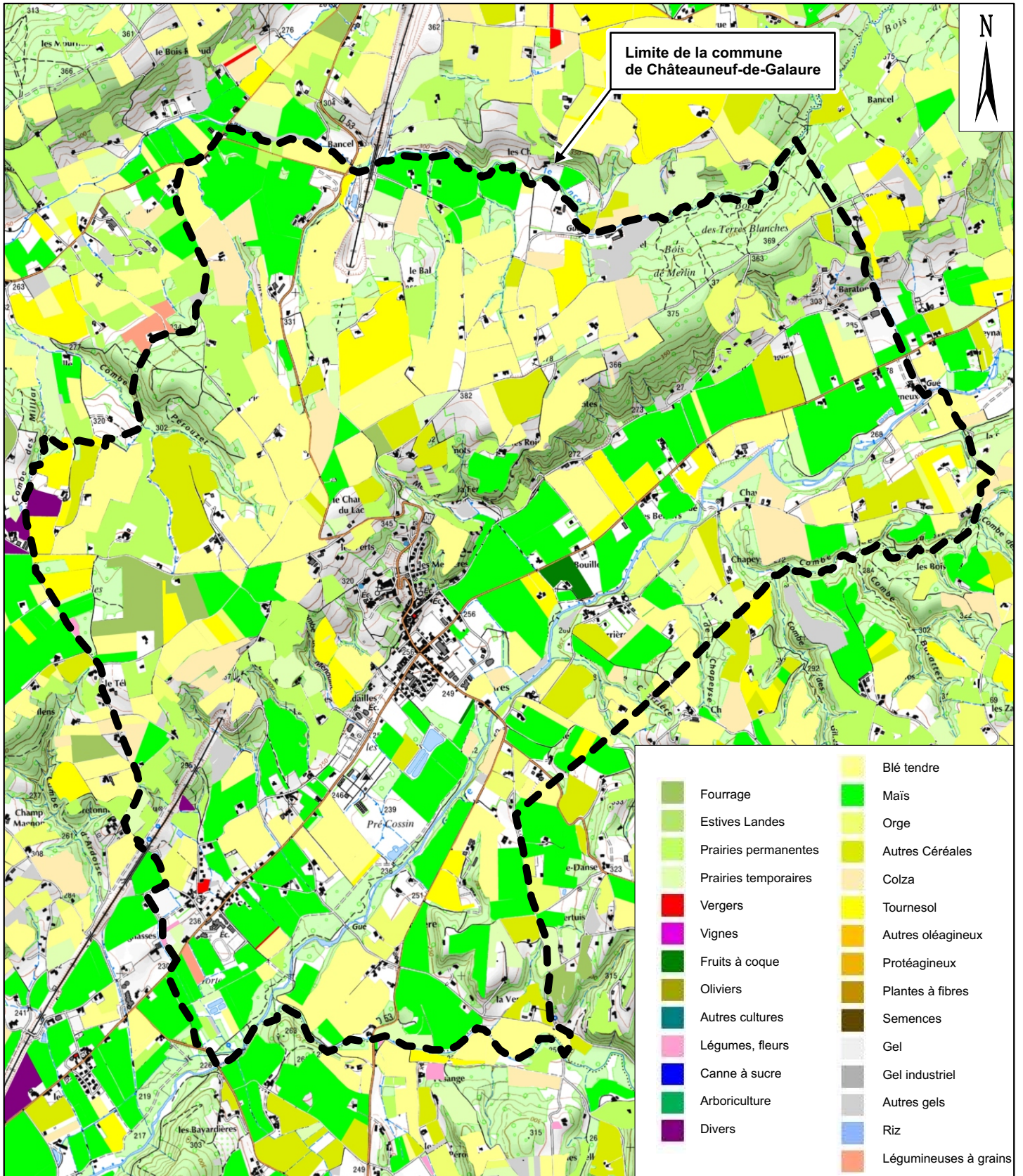
La **Zone Artisanale les Airs** (Cf. Figure 4), implantée sur le territoire communal, regroupe la majorité des entreprises présentes sur la commune dont l'abattoir CAPAG, industriel dont les principales activités sont l'abattage, la cacherisation et la découpe des volailles, lapins et chevreaux. Mais également la fabrication, le conditionnement et l'expédition de produits finis. La liste des entreprises et commerces de la zone d'activité est présentée en Annexe 1.

De **nombreux commerces et services de proximité** sont également présents sur la commune.

### 2.3.4.3 ACTIVITES TOURISTIQUES

Les activités de loisirs et de tourisme sont surtout localisées sur la commune voisine de Hauterives avec le Palais idéal du Facteur Cheval.

Châteauneuf-de-Galaure compte toutefois un établissement d'accueil touristique : le **camping « Le Château de Galaure »** (IRIS PARC) qui dispose aujourd'hui de **440 emplacements** (Cf. Figure 4). Dans les années à venir, les gestionnaires ont le projet d'étendre le camping à **650 emplacements**.



Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Registre Parcellaire Graphique de 2012  
Source : data.gouv.fr

Figure 5

## 2.3.5 URBANISATION ACTUELLE ET FUTURE

Un PLU est actuellement réalisé par le BEAUR. Ce document d'urbanisme à caractère permanent permet de définir les espaces à protéger et ceux où les constructions sont autorisées dans le respect des objectifs et des principes définis par les articles L 110 et L121-1 du Code de l'Urbanisme.

### 2.3.5.1 ZONES D'URBANISATION ACTUELLES

La commune de Châteauneuf-de-Galaure compte actuellement différentes zones urbanisées parmi lesquelles (*Cf. Figure 4*) :

- des **zones d'urbanisation principales ou secondaires** qui correspondent aux quartiers du **Bourg**, de **Saint-Bonnet** et **Les Doyats** ;
- des **hameaux** répartis inégalement et dont les principaux sont : **Baraton**, **Treigneux**, **Charrière**, **La Vermeille**, **Marcandière**, **Les Mandailles**, etc.

### 2.3.5.2 ZONES D'URBANISATION FUTURES

L'objectif du PLU actuellement en cours est de favoriser une urbanisation future respectueuse des orientations générales du PADD en poursuivant la diversification de l'offre de logements, en confortant l'urbanisation des pôles urbains et en diminuant la consommation d'espace.

Les futures zones à vocation d'habitat identifiées dans le PLU se concentrent donc essentiellement au niveau des pôles d'urbanisation présentés ci-dessus (le Bourg, Saint-Bonnet et Les Doyats) (*Cf. Figure 4*) :

Quartier	Zone PLU	Nombre de logements attendus
Saint-Bonnet	Zones à urbaniser dans le cadre d'une opération d'ensemble (AUo1, AUo2, AUo3 et AUo4)	≈ 63 nouveaux logements
	Zones à urbaniser future (AUf)	≈ 2 nouveaux logements
	Centre ancien dense (UAa)	≈ 2 nouveaux logements
	Extensions urbaines et quartiers excentrés (UD)	≈ 2 nouveaux logements
		<b>≈ 69 nouveaux logements</b>
Les Doyats	Extensions urbaines et quartiers excentrés (UD)	≈ 2 nouveaux logements
		<b>≈ 2 nouveaux logements</b>
Le Bourg	Zones à urbaniser dans le cadre d'une opération d'ensemble (AUo5)	≈ 7 nouveaux logements
	Zones à urbaniser future (AUf)	≈ 40 nouveaux logements
	Centre ancien dense - (UAa)	≈ 2 nouveaux logements
	Extensions urbaines et quartiers excentrés - Ancien tènement MOSADROM (UD)	≈ 8 à 10 nouveaux logements
	Secteurs en cours d'urbanisation (UD)	≈ 35 nouveaux logements
		<b>≈ 91 à 99 nouveaux logements</b>

*Futures zones d'urbanisation sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure*

A l'horizon 2026, le nombre de nouveaux logements est estimé à **165 à 170** soit environ **14 nouveaux logements par an**.

Sur **Saint-Bonnet**, le développement urbain est contenu au niveau des espaces agricoles enclavés ou en continuité immédiate avec le cœur du quartier, de manière à structurer le centre et empiéter le moins possible sur les ilots agricoles les plus intéressants (*Cf. Figure 4*).

Sur le **Bourg**, l'urbanisation future est localisée en continuité immédiate du tissu urbain existant, le long de la RD 51 et entre les secteurs en cours d'urbanisation au sud-ouest. Un ancien tènement industriel (Mosadrom) offre des possibilités de renouvellement urbain au cœur du Bourg (*Cf. Figure 4*).

## 2.4 CONSOMMATION EN EAU POTABLE

La gestion de la distribution d'eau potable de la commune est complexe :

- le **foyer de Charité** a un réseau d'eau potable **privé** qui dessert l'ensemble des écoles (école des filles, lycée des Médaillies et école des garçons) ;
- la **commune** est gestionnaire du réseau d'eau potable sur une partie du **Bourg** (régie directe).
- le **Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure (SIEPVG)** est propriétaire du réseau d'eau potable sur le reste de la commune. Le réseau est exploité par Veolia sous contrat d'affermage (gestion déléguée).

Le réseau de la commune est alimenté par le **captage « des Rois »** qui débite au minimum 75 m<sup>3</sup> par jour. En période de sécheresse, de forte demande ou de non-conformité des eaux, la distribution peut être assurée par l'interconnexion existant avec réseau du SIEPVG.

Le réseau du SIEPVG est alimenté par les **cinq captages** du syndicat dont la capacité est de 12 700 m<sup>3</sup>/jour : le puits et le forage de l'Île à Manthes, le forage des Près Nouveaux à Albon, le puits des Serves à St-Uze, le forage de la Gazatte à Claveyson et le forage de la Vermeille à St-Martin d'Août.

D'après les données recueillies auprès de la commune et du SIEPVG, la consommation annuelle d'eau potable en 2013 était d'environ 13 300 m<sup>3</sup> pour 228 abonnés pour le Bourg et de 85 400 m<sup>3</sup> pour 531 abonnés pour le reste de la commune :

Le Bourg (Commune)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	203	203	194	202	225	228	231
<b>Volume consommé* (m<sup>3</sup>)</b>	14 979	14 931	14 943	14 948	17 581	13 271	14 319
Reste (SIEPVG)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Nombre d'abonnés</b>	489	498	492	506	515	531	-
<b>Volume consommé (m<sup>3</sup>)</b>	-	79 921	73 914	91 057	112 484	85 369	-

\*Volume consommé de octobre à octobre  
Consommation en eau potable sur Châteauneuf-de-Galaure (commune, SIEPVG)



TOTAL	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'abonnés	692	701	686	708	740	759	-
Estimation nombre d'habitants desservis pour 2,3 EH	1592	1612	1578	1628	1702	1746	-
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	-	94 852	88 857	106 005	130 065	98 640	-
Volume/hab/an (m <sup>3</sup> )	-	59	56	65	76	57	-
Volume/abonné/an (m <sup>3</sup> )	-	135	130	150	176	130	-

Consommation en eau potable sur Châteauneuf-de-Galaure (commune, SIEPVG)

*N.B :* Entre 2011 et 2013, en raison de fuites sur leurs réseaux, le Foyer de Charité et ses établissements ont été entièrement desservis par le réseau du SIEPVG.

La consommation moyenne s'établit donc autour de **94 000 m<sup>3</sup>/an** soit environ **57 m<sup>3</sup>/habitant/an** et **132 m<sup>3</sup>/abonné/an**.

A titre indicatif, dans le calcul de l'impact du projet d'assainissement sur le prix de l'eau, la consommation d'eau potable correspondant à la partie de la population relevant de l'assainissement non collectif ne doit pas être prise en compte, car ces habitants ne sont pas concernés par ce type d'équipements collectifs.

**En 2013, la commune comptait 759 abonnés à l'eau potable dont 531 abonnés relevant de l'assainissement collectif. La consommation totale de la population raccordée s'élève donc à environ 77 000 m<sup>3</sup> (sur la base d'une consommation moyenne de 57 m<sup>3</sup>/habitant/an et de 2,3 habitants/habitation). Ce chiffre servira à calculer l'impact sur le prix de l'eau (Cf. Partie 6 - Analyse financière).**

### 3. SITUATION ACTUELLE DE L'ASSAINISSEMENT

#### 3.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

##### 3.1.1 APTITUDE DES SOLS A L'INFILTRATION

Sources : Schéma général d'assainissement de Châteauneuf-de-Galaure (Géo+, 1999)  
Etudes complémentaires d'aptitude à l'assainissement autonome (Géo+, 2007)

Lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de 1999 puis lors de sa révision en 2007, l'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été testée sur plusieurs secteurs de la commune. Celle-ci repose sur les critères morphologiques, géologiques et hydrogéologiques suivants :

- Sol : texture, structure et perméabilité ;
- Eau : hydromorphie ou présence d'une nappe ;
- Roche : épaisseur du sol et/ou profondeur du substratum ;
- Pente : pente du terrain.

Caractéristique	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Exclu
Sol : Perméabilité (mm/h)	> 20	20 à 10	10 à 6	< 6
Eau : Niveau de la nappe (m*)	> 3	3 à 1	1 à 0.5	< 0.5
Roche : Profondeur substratum perméable (m*)	> 2	1.5 à 2	1 à 1.5	< 1
Roche : Profondeur substratum imperméable (m*)	> 2.5	1.5 à 2.5	1 à 1.5	< 1
Pente du terrain (%)	< 2	2 à 8	8 à 15	> 15

\* par rapport à la cote des drains

Valeurs limites pour la détermination de l'aptitude à l'assainissement autonome « Assainissement Autonome, éléments pour un bilan technico-économique », Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, Mai 1985

##### 3.1.1.1 APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME PAR SECTEURS

En 1999 et en 2007, plusieurs secteurs localisés ont fait l'objet d'analyses approfondies avec sondages et tests d'infiltration pour définir leur capacité à recevoir ou non un épandage souterrain (Cf. Annexes 2 et 3). Ces secteurs ont été classés en zone apte ou inapte à l'assainissement autonome. Les préconisations retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Secteur	Zones	Système
Charrière	Peu favorable à Inapte	FSVND* ou Impossible
La Vermeille	Apte	Tranchées filtrantes
Granges de Treigneux	Peu favorable à Inapte	FSVND* ou Impossible
Les Moilles (Ferme Robin)	Peu favorable à Inapte	FSVND* ou Impossible

\*FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé  
Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Dans le quartier **Charrière**, les terrains reconnus sont caractéristiques des **alluvions grossières hétérogènes à matrice sablo-argileuse**. Aucune venue d'eau n'a été observée. Le substratum molassique n'affleure pas. La perméabilité des alluvions est élevée (> 500 mm/h). L'assainissement autonome est possible dans les secteurs où la pente est inférieure à 15%. Cependant la perméabilité étant supérieure à 500 mm/h, une filière de type **Filtre à Sable Vertical Non Drainé** est préconisée pour assurer une bonne épuration (Cf. Annexe 2).

Dans le quartier **Vermeille**, les terrains reconnus sont caractéristiques de la **formation d'altération de la molasse miocène**. Aucune venue d'eau n'a été observée. La présence d'éléments sableux fins et de limons lui confère une perméabilité suffisante pour l'épandage dans le sol ( $\approx 30$  à 90 mm/h). Les dispositifs de type **tranchées d'infiltration** sont donc possibles (Cf. Annexes 2 et 3).

Dans le quartier **Les Granges de Treigneux**, les terrains reconnus sont caractéristiques d'une part de la **formation d'altération de la molasse miocène** et d'autre part de la **formation argilo-caillouteuse pliocène de Chambaran-Bonnevaux**. Aucune venue d'eau n'a été observée. En raison d'une part de la perméabilité trop faible du limon sableux (K3, K5 et K6 : 1 à 10 mm/h) et d'autre part, d'une perméabilité trop élevée du sable peu limoneux (K4  $\approx 800$  mm/h), une filière de type **Filtre à Sable Vertical Non Drainé** est donc préconisée (Cf. Annexe 3).

A proximité de la **Ferme Robin** (quartier les Moilles), les terrains reconnus sont caractéristiques de la **formation argilo-caillouteuse pliocène de Chambaran-Bonnevaux** dont les fractions fines argileuses et grossières sont variables. Aucune venue d'eau n'a été observée. La perméabilité est très faible pour l'argile limoneuse (<1 mm/h) et moyenne pour l'horizon de galets à matrice argileuse (29 mm/h). L'assainissement autonome peut être envisagé dans le niveau dont la perméabilité est moyenne avec un dispositif de type **Filtre à Sable Vertical Non drainé** (Cf. Annexe 3).

### 3.1.1.2 APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Les sondages à la tarière réalisés dans le cadre du schéma général d'assainissement de 1999 sur l'ensemble du territoire communal ont permis d'identifier trois types de dépôts :

- des **alluvions** généralement grossières, à matrice plus ou moins argileuse, pouvant parfois être constitués par des éléments fins.
- des **galets à matrice argileuse gris rouille** (parfois sableuse) montrant des traces d'hydromorphisme et caractérisant la formation de Chambaran-Bonnevaux du Pliocène.
- des **sables plus ou moins limoneux** avec parfois quelques rares galets ou cailloutis caractérisant la molasse du Miocène sous son faciès d'altération.

Les essais d'infiltration associés permettent d'apprécier les capacités hydrauliques des différents sols rencontrés à recevoir ou non un dispositif d'assainissement autonome. Globalement, on retiendra les perméabilités suivantes (Cf. Annexe 4) :

- 7 mm/h et jusqu'à 500 mm/h dans les alluvions grossières ;
- < 1 mm/h dans les argiles du Pliocène ;
- 1 mm/h < K < 98 mm/h dans la molasse sableuse.

La carte de zonage global découlant de ces observations fait apparaître qu'environ **80% du territoire communal est inapte à l'assainissement autonome** en raison (*Cf. Annexe 4*) :

- d'une pente supérieure à 15% (seuil de non faisabilité) ;
- d'une perméabilité trop faible ;
- d'une situation en zone inondable ou sur le domaine ferroviaire.

Les **autres secteurs** sont classés en zones **aptés à l'assainissement autonome sous réserve de réalisation d'une étude complémentaire**.

Cette carte permet à la commune d'orienter les mises en conformité des dispositifs d'assainissement autonome en fonction de leur situation géographique.

Dans les zones aptes à l'assainissement autonome sous réserve **de réalisation d'une étude complémentaire**, la perméabilité devra être vérifiée avant réhabilitation ou installation de tout dispositif. La création ou l'extension des zones à urbaniser en assainissement non collectif doit tenir compte de cette cartographie.

**La majeure partie du territoire communal de Châteauneuf-de-Galaure est en zone peu favorable ou inapte à l'assainissement non collectif en raison des faibles perméabilités et/ou des pentes supérieures à 15% (seuils de non faisabilité).**

### 3.1.2 CONTROLE DES INSTALLATIONS

*Cf. Annexe 5 : Diagnostic des installations d'assainissement non collectif*

En matière d'assainissement non collectif :

- l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
- l'arrêté du 27 avril 2012 fixe les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif par les SPANC.

Jusqu'au 31 décembre 2014, la compétence en matière d'assainissement non collectif était attribuée au Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Galaure (SIBG). Cette compétence a été transférée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, à la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche.

Début 2015, **228 installations d'assainissement non collectif** ont été **contrôlées** sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure (*Cf. Annexe 5*). Les tableaux suivant présentent les résultats du diagnostic réalisé par le SPANC :

Nombre d'installations d'assainissement non collectif		En cours	Aucune installation	Aucune info	Non conforme (cas a)	Non conforme (cas c)	Conforme avec conseils	Conforme
Bancel	1				1			
Baraton	3			1		2		
Champ du Lac	3				2	1		
Chapeyse	4				3	1		
Chardon	2					1	1	
Charrière	22	3		1	3	8	4	3
Chavoix	6		2		1	1	2	
Chevalière	11		1	1	5	2	1	1
Chevillardière	1					1		
La Bouillodière	4				1	2	1	
La Fabrique	5				4			1
La Ferrière	2					1	1	
La Sie	3					3		
La Vermeille	1					1		
Le Bal	8	1		1	2	3	1	
Le Merlin	3	1			1			1
Le Plomb	9	1			3	4		1
Le Télégraphe	4	1	1			2		
Les Béliers	9			2	2	4	1	
Les Côtes	1						1	
Les Figuets	5				3		1	1
Les Granges de Treigneux	7				3	2	2	
Les Laurents	1					1		
Les Marrons	1				1			
Les Ménétriers	14	1	4	2	4	1		2
Les Mételles	16	2	1	1	2	6	2	2
Les Moilles	11			2	5	1	1	2
Les Mottinots	3					1	1	1
Les Pierrelets	1				1			
Les Plaines	1				1			
Les Riviers	5			1	2	2		
Les Rois	3				1	1		1
Marcandière	33	3	2	2	8	8	6	4
Merlin	14	3	1	1	2	4	3	
Route de Saint Sorlin	1				1			
Route de Hauterives	4		2		1	1		
Saint-Bonnet	6				3	(2)	1	
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>30</b>	<b>20</b>

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (CCPDA)

Parmi les installations contrôlées :

- 9% des installations sont conformes (20 installations) ;
- 13% des installations sont conformes mais font l'objet de recommandations pour améliorer leur fonctionnement (30 installations) ;
- 29% des installations sont non conformes et présentent un danger pour la santé des personnes (cas a). Elles doivent faire l'objet de travaux dans un délai de 4 ans (66 installations) ;
- 29% des installations sont non conformes mais sans danger pour la santé des personnes (cas c) (67 installations) ;
- 13% des habitations ne présentent aucune installation ou information. Des travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais (30 installations).

N.B : Selon l'arrêté du 27 avril 2012 :

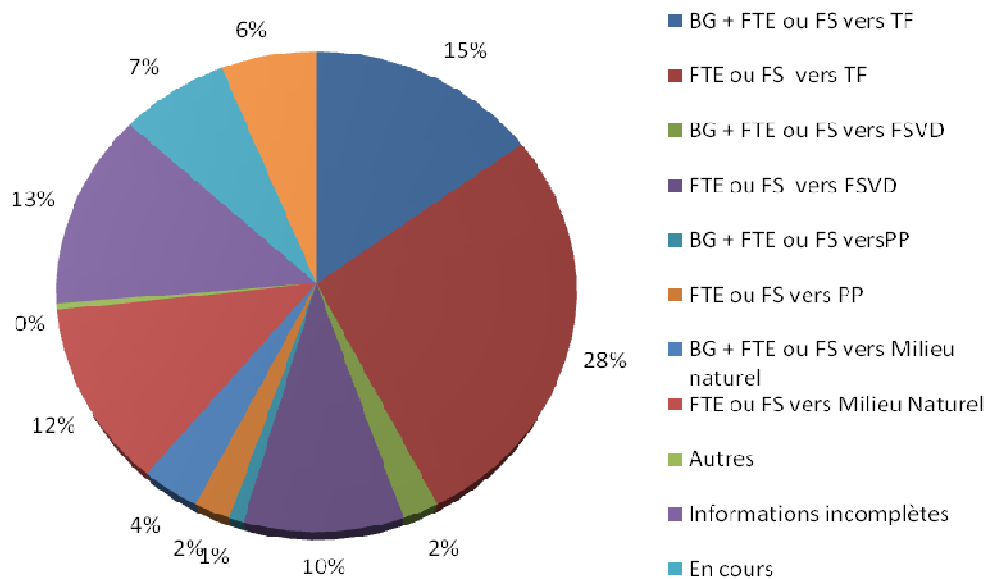
- cas a : installation non-conforme, danger pour la santé des personnes ;
- cas b : installation non-conforme, risque environnemental avéré ;
- cas c : installation non-conforme, incomplètes ou significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Le tableau et le diagramme suivants présentent la typologie des installations d'assainissement non collectif existantes en 2015 sur Châteauneuf-de-Galaure :

Filière	Pourcentage		
<b>BG + FTE ou FS ⇒ TF</b>	34	15%	43%
<b>FTE ou FS ⇒ TF</b>	63	28%	
<b>BG + FTE ou FS ⇒ FSVND</b>	5	2%	12%
<b>FTE ou FS ⇒ FSVND</b>	22	10%	
<b>BG + FTE ou FS ⇒ PP</b>	2	1%	3%
<b>FTE ou FS ⇒ PP</b>	5	2%	
<b>BG + FTE ou FS ⇒ Milieu naturel</b>	8	4%	16%
<b>FTE ou FS ⇒ Milieu Naturel</b>	28	12%	
<b>Autres</b>	1	0%	0,4%
<b>Informations incomplètes</b>	30	13%	13%
<b>En cours</b>	16	7%	7%
<b>Absence d'installations</b>	14	6%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>	<b>100%</b>	

*FTE : Fosse Toutes Eaux*  
*FS : Fosse septique*  
*PP : Puits Perdu*  
*FE : Fosse Etanche*  
*TF : Tranchée filtrante*  
*FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé*

*Typologie des installations d'assainissement non collectif*



Typologie des installations d'assainissement non collectif

En 2015, les **rejets directs ou indirects** dans le milieu naturel sans traitement préalable concernent **au moins 25% des systèmes existants** sur la commune. Près de **55% des rejets** s'effectuent dans un **champ d'épandage**, précédé par un bac à graisse, une fosse septique et/ou une fosse toutes eaux.

Les rejets par tranchées filtrantes ou Filtre à Sable Vertical Non Drainé sont majoritaires. La plupart des habitations possèdent un dispositif de prétraitement de type fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse et/ou pré-filtre (ces dispositifs étant souvent associés).

**La part de l'assainissement non collectif représente seulement 30% de l'assainissement sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure. En effet, le Bourg, Saint-Bonnet et Baraton-Treigneux sont actuellement équipés d'un réseau de collecte des eaux usées. La majeure partie des terrains étant peu favorable à l'assainissement non collectif, les dispositifs sont et doivent être limités aux habitations dispersées ou topographiquement basses par rapport au réseau.**

## 3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 3.2.1 RESEAU D'ASSAINISSEMENT ACTUEL

#### 3.2.1.1 DESCRIPTION DU RESEAU

Cf. Annexe 6 : Plan du réseau d'assainissement collectif actuel

La commune de Châteauneuf-de-Galaure est propriétaire et gestionnaire de son réseau. Elle possède **trois systèmes d'assainissement** :

- le premier dessert le Bourg, la Zone Artisanale « les Airs », l'EHPAD « Les Opalines », l'école des filles et le lycée les Mandailles ;
- le second dessert le hameau de Saint-Bonnet, le camping « Le Château de Galaure » et l'école des garçons ;
- le troisième dessert les hameaux de Baraton et de Treigneux.

Chaque système dispose de sa propre **station d'épuration**. Chaque station est gérée par la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche.

#### 3.2.1.1.1 Le Bourg

Cf. Figure 6 : Plan du réseau d'assainissement actuel (Le Bourg)

Le réseau d'assainissement collectif du Bourg qui dessert également la Zone Artisanale « Les Airs », l'EHPAD « Les Opalines », l'école des filles et le lycée des Mandailles est **majoritairement** de type **séparatif**. Les effluents collectés rejoignent la station du Bourg. Il est constitué de conduites PVC, fonte ou béton de Ø200 à Ø300 sur **7540 ml** :

Caractéristiques du réseau du Bourg			
Séparatif	PVC	5880 ml	Ø200 à Ø250
	Fonte	1056 ml	Ø200 à Ø300
Anciens réseaux unitaires	Béton	603 ml	?
<b>TOTAL</b>		<b>7540 ml</b>	

*Caractéristiques du réseau du Bourg*

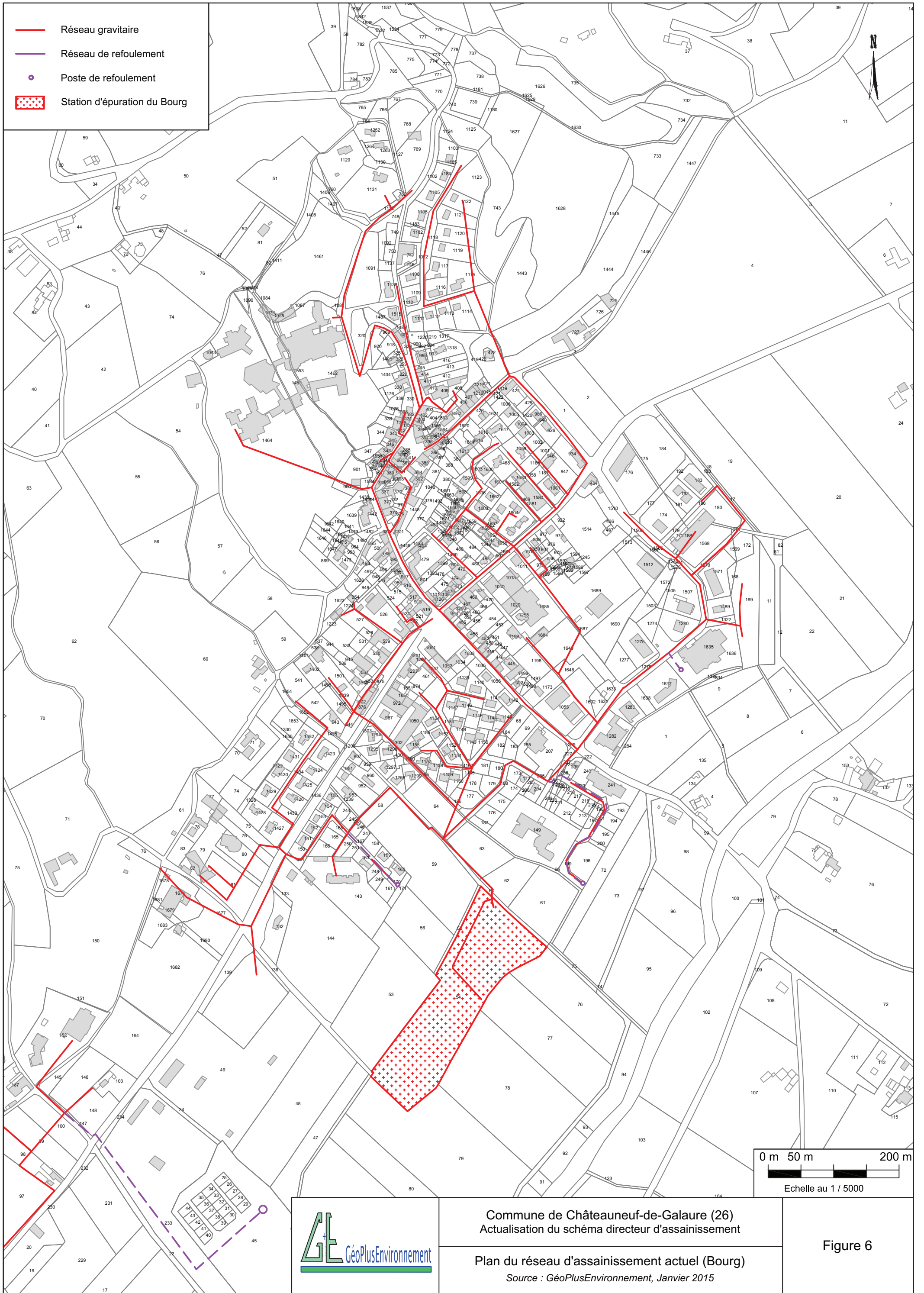
Il comprend également :

- un déversoir d'orage en entrée de station qui reçoit une charge brute de pollution organique de 12 à 120 kg de DBO<sub>5</sub> par jour.
- un poste de relevage privé au niveau de l'abattoir CAPAG ;
- un poste de refoulement actuellement inutilisé au quartier Genthon (PR1) ;
- un poste de refoulement au quartier Genthon (lotissement Champ Bonin) sur lequel est raccordé l'EHPAD depuis 2012 (PR2) ;
- un poste de refoulement du quartier Genthon (PR3).

N.B. : Depuis 2013, les effluents du camping auparavant rejetés dans le réseau du Bourg sont renvoyés via un poste de relevage privé dans le réseau de Saint-Bonnet.



- Réseau gravitaire
- Réseau de refoulement
- Poste de refoulement
- Station d'épuration du Bourg



Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
 Actualisation du schéma directeur d'assainissement

**Plan du réseau d'assainissement actuel (Bourg)**  
 Source : GéoPlusEnvironnement, Janvier 2015

Figure 6



### 3.2.1.1.2 Saint-Bonnet

Cf. Figure 7 : Plan du réseau d'assainissement actuel (Saint-Bonnet)

Le réseau d'assainissement collectif du hameau de Saint-Bonnet qui comprend le camping « Le Château de Galaure » et l'école des garçons est **exclusivement** de type **séparatif**. Il est constitué de conduites PVC et amiante-ciment de Ø200 à Ø300 sur **2930 ml**. Les effluents collectés rejoignent la station de Saint-Bonnet.

Caractéristiques du réseau du hameau de Saint-Bonnet			
Séparatif	PVC	2505 ml	Ø160 à Ø200
	AC	425 ml	Ø200
TOTAL		2930 ml	

*Caractéristiques du réseau de Saint-Bonnet*

N.B : Depuis 2013, le camping « Le Château de Galaure » est raccordé au réseau de Saint-Bonnet via un poste de relevage privé.

### 3.2.1.1.3 Baraton - Treigneux

Cf. Figure 8 : Plan du réseau d'assainissement actuel (Baraton-Treigneux)

Le réseau d'assainissement collectif de Baraton-Treigneux est **majoritairement** de type **séparatif**. Il est constitué de conduites PVC en Ø200 sur environ **1550 ml**. Peu d'informations sont disponibles sur ce réseau. Les effluents collectés rejoignent la station de Baraton-Treigneux.

## 3.2.1.2 DIAGNOSTIC DU RESEAU

### 3.2.1.2.1 Le Bourg

Source : *Etude diagnostic des réseaux du Bourg, CEREG Ingénierie, mai 2011*

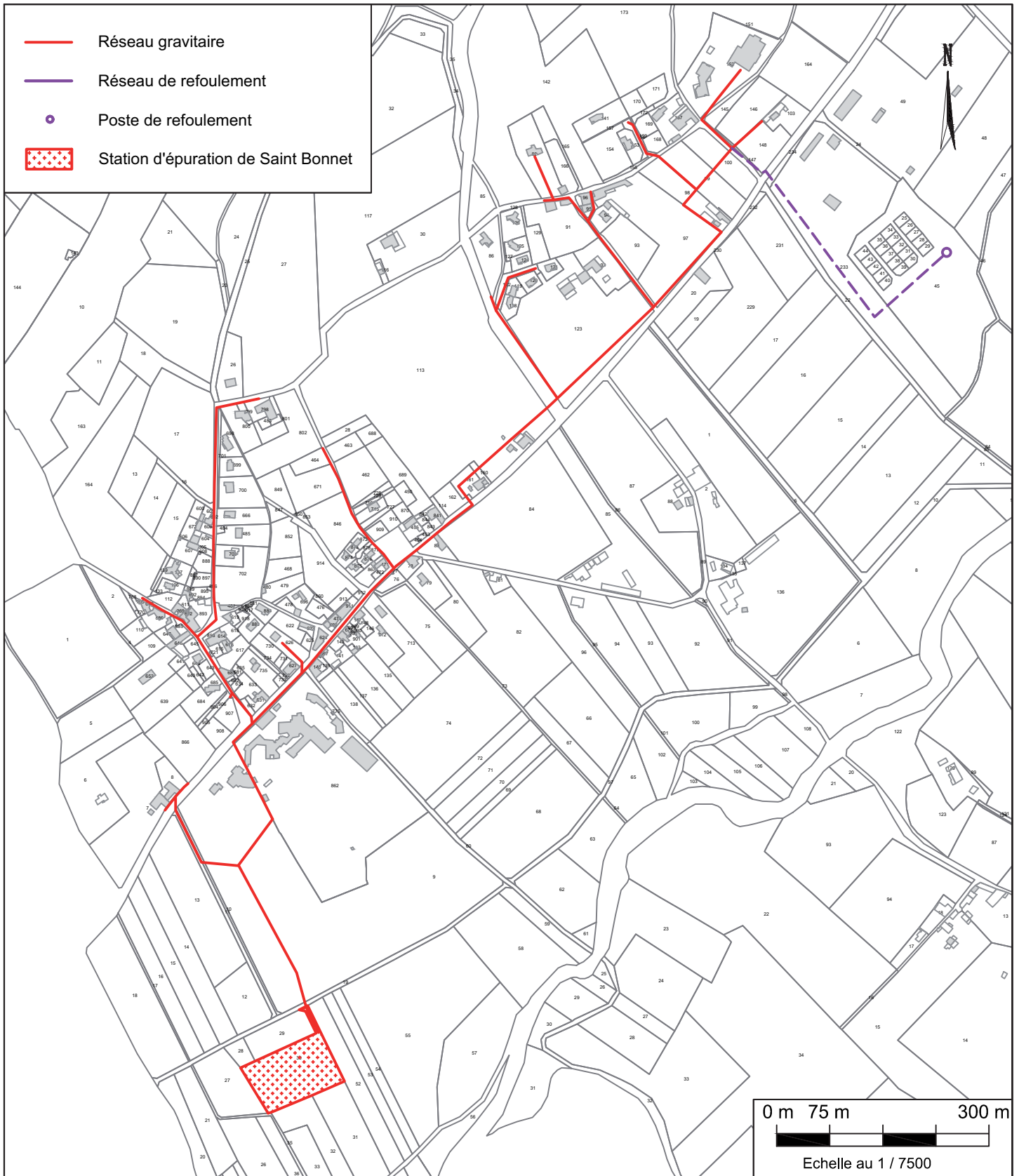
- **Fonctionnement par temps sec**

La campagne de mesure réalisée par CEREG Ingénierie par temps sec, entre le **11 mai et le 23 juin 2010** a permis de mettre en évidence que :

- le **déversoir d'orage** n'a **jamais fonctionné** par temps sec ;
- le réseau présente des **défauts structurels** entraînant l'intrusion d'**Eaux Claires Parasites Permanentes** de temps sec (E CPP).

Suite à cette campagne, des **travaux** ont été **réalisés**, en **2011**, sur les réseaux afin de réduire l'intrusion des eaux claires de tout type dans le réseau.

Le volume d'E CPP mesuré en entrée de station, à l'issue de ces travaux en contexte de nappe haute, a alors été évalué a **5 m<sup>3</sup>/h soit 120 m<sup>3</sup>/j**.



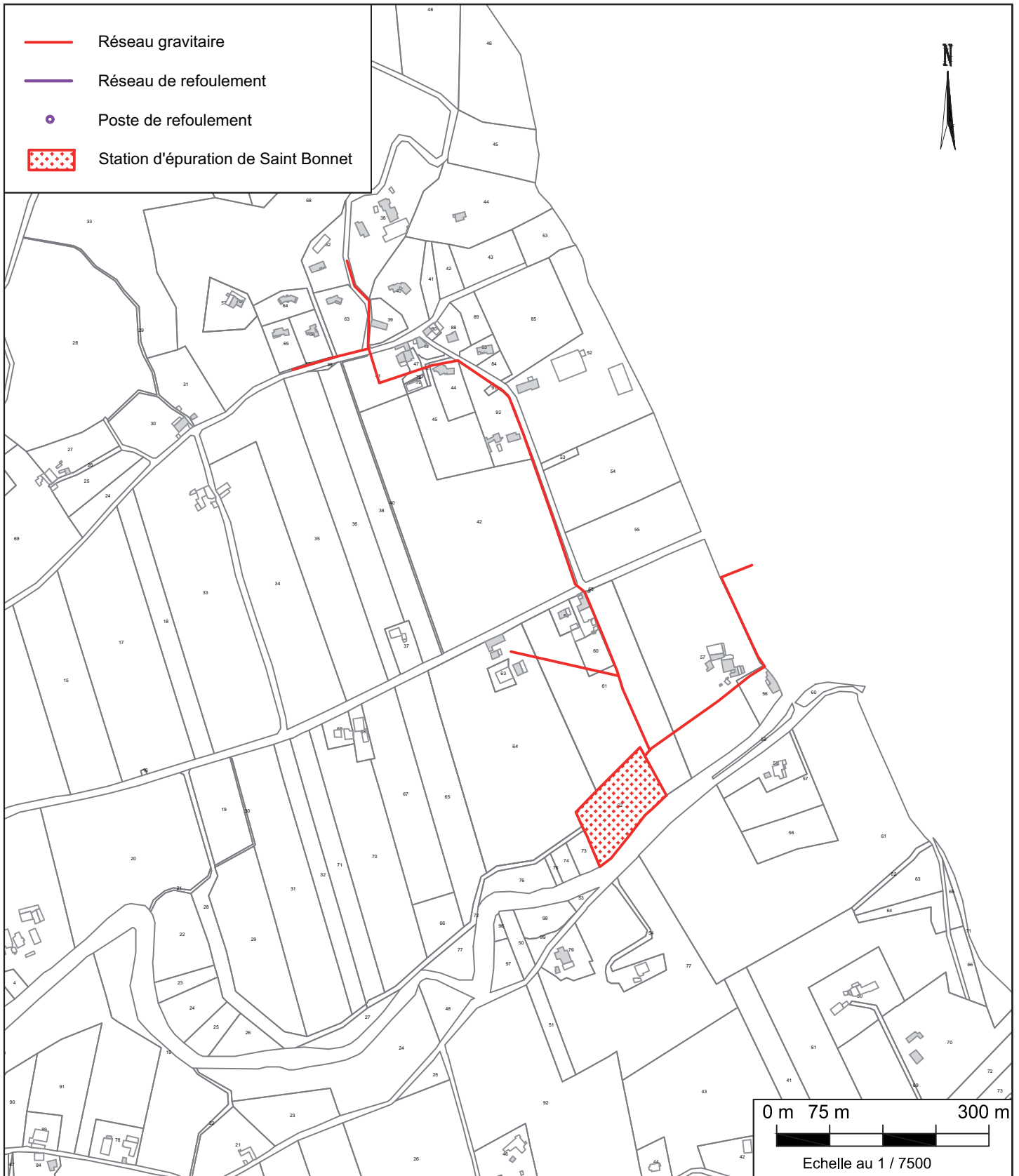
Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Plan du réseau d'assainissement actuel (Saint-Bonnet)

Source : GéoPlusEnvironnement, Janvier 2015

Figure 7





Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Plan du réseau d'assainissement actuel (Treigneux)

Source : GéoPlusEnvironnement, Janvier 2015

Figure 8



- **Fonctionnement par temps de pluie**

La campagne de mesure réalisée par CEREG Ingénierie en temps de pluie fait apparaître que le réseau d'assainissement, supposé séparatif, est néanmoins sujet à l'**intrusion d'eaux pluviales** avec :

- une réponse immédiate des réseaux par temps de pluie ;
- de forts débits ;
- un indice linéaire d'eaux claires météoriques de 1,6 m<sup>2</sup> par ml de réseaux ;
- des déversements au milieu naturel à partir de la pluie d'occurrence hebdomadaire (3 mm/h).

Statistiquement, 75 m<sup>3</sup> d'eaux usées sont déversés au milieu naturel 1 fois par mois. La surface active totale raccordée en entrée de station est de **12 000 m<sup>2</sup>**. Suite à la campagne de mesure de 2010, les **travaux réalisés** ont permis de ramener la surface active raccordée à **5 000 m<sup>2</sup>**.

**Sur le Bourg, le débit moyen de temps sec est de 326 m<sup>3</sup>/j. Le débit d'eaux claires parasites permanentes atteint 120 m<sup>3</sup>/j. Le réseau est sujet à l'intrusion d'eaux pluviales avec une surface active raccordée de 5 000 m<sup>2</sup>.**

#### 3.2.1.2.2 Saint-Bonnet

Sources : *Etude de faisabilité, CEREG Ingénierie, octobre 2013*  
*Bilan de pollution 24h, SATESE, 2009 à 2013*

- **Fonctionnement par temps sec**

Dans le cadre du futur raccordement, une **inspection télévisée** a été menée en **décembre 2013** sur un linéaire de 1531 ml par la société CITEC.

Les principaux dysfonctionnements recensés sont les suivants : déformation type ovalisation et poinçonnement important, effondrement partiel, flaches successifs, faible pente sur la majorité des tronçons, dépôts, zones mortes de stagnation d'effluents, taux de charges importants sur certains tronçons et défauts au niveau des joints d'étanchéité.

La campagne de mesure réalisée par CEREG Ingénierie en juin 2013 montre un faible volume d'ECPP en entrée de station : **1,2 m<sup>3</sup>/h soit 29 m<sup>3</sup>/j**.

- **Fonctionnement par temps de pluie**

La campagne de mesure réalisée par CEREG Ingénierie en temps de pluie fait apparaître que le réseau d'assainissement est très peu sujet à l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques et réagit comme un réseau séparatif. La surface active raccordée peut être évaluée à **1 000 m<sup>2</sup>**.

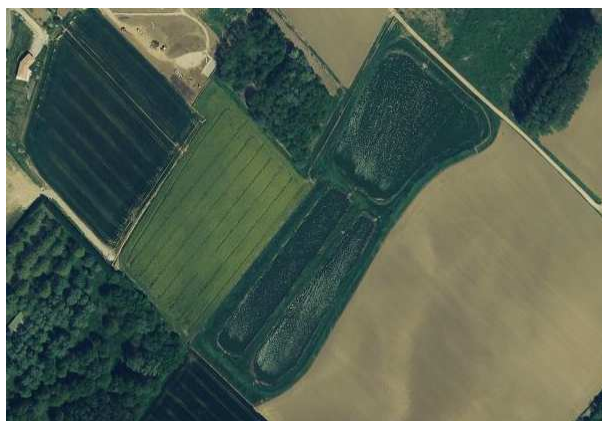
**Sur Saint-Bonnet, le débit moyen de temps sec est de 87 m<sup>3</sup>/j. Le débit d'eaux claires parasites permanentes est de 29 m<sup>3</sup>/j. Le réseau est très peu sujet à l'intrusion d'eaux pluviales avec une surface active raccordée estimée à 1 000 m<sup>2</sup>.**

## 3.2.2 STATIONS D'EPURATION

### 3.2.2.1 STATION COMMUNALE DU BOURG

#### 3.2.2.1.1 Description de la station du Bourg

Les effluents du Bourg, de la Zone Artisanale « Les Airs », de l'EHPAD, de l'école des filles et du lycée des Mandailles rejoignent la station d'épuration du Bourg, mise en service en **1989** et dimensionnée pour **1500 EH**. Cette station gérée par la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche est située sur la parcelle n°54 de la section ZM, au Sud de l'EHPAD :



*Station d'épuration du Bourg*

Cette station de type lagunage naturel comporte **3 lagunes naturelles** de 18 500 m<sup>2</sup> :

- la lagune n°1 « facultative » a une superficie de 9 500 m<sup>2</sup> et est dimensionnée sur un ratio de l'ordre de 6 m<sup>2</sup>/EH qui est conforme aux préconisations IRSTEA ;
- la lagune n°2 « de maturation » a une superficie de 4500 m<sup>2</sup> et est dimensionnée sur un ratio de 3 m<sup>2</sup>/EH qui va au-delà des préconisations IRSTEA (2,5 m<sup>2</sup>/EH) ;
- la lagune n°3 « de maturation » a une superficie de 4 500 m<sup>2</sup> et est dimensionnée sur un ratio de 3 m<sup>2</sup>/EH également conforme.

Le principe de fonctionnement de cette station repose sur une dégradation de la pollution par les bactéries aérobies, l'oxygène étant fourni par les algues. La lagune n'ayant pas été curée depuis 1999, IRH Environnement a estimé que la masse de boues retenue est d'environ 250 tonnes.

En entrée de station, les effluents sont prétraités sur un **dégrilleur manuel** grossier. Un **déversoir d'orage** (surverse au-delà d'une lame d'eau de 24 cm correspondant à un débit de 50 m<sup>3</sup>/h) permet de by-passer l'ensemble des lagunes en cas de pluie. La canalisation de by-pass en Ø250 rejoint la **Galaure** via la **canalisation de rejet en Ø500**. Les caractéristiques principales de dimensionnement de la station sont les suivantes :

Station du Bourg	
Capacité nominale	1 500 EH
Volume journalier	225 m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe	50 m <sup>3</sup> /h
Charge entrée	90 kg/j DBO <sub>5</sub>

Caractéristiques de la station du Bourg

Les **charges théoriques actuelles** traitées à la station du Bourg sont :

- les charges domestiques : **822 EH** (822 habitants raccordés) ;
- les charges de l'école des filles (de septembre à juin) : **240 EH** ;
- les charges du Lycée des Mandailles (de septembre à juin) : **232 EH** ;

Ecole des filles	Nombre	Equivalents habitants
65% Externes (1/3 EH)*	287	68 EH
8% Demi-pensionnaires (1/2 EH)*	35	12 EH
27% Internes (1 EH)	119	119 EH
Personnel (1/2 EH)*	95	41 EH
<b>TOTAL</b>	<b>442 + 95</b>	<b>240 EH</b>
Lycée des Mandailles	Nombre	Equivalents habitants
14% Externes (1/3 EH)	40	9,5 EH
35% Demi-pensionnaires (1/2 EH)	100	35,5 EH
51% Internes (1 EH)	146	146 EH
Personnel (1/2 EH)	95	41 EH
<b>TOTAL</b>	<b>286 + 95</b>	<b>232 EH</b>

\*5 jours sur 7 (Hors internes et une partie du personnel)

Charges théoriques rejetées par l'école des filles et le lycée des Mandailles

- les charges de l'abattoir CAPAG estimées à **420 EH** en période normale et à **670 EH** en période Kippour (12 jours par an).

*N.B : L'EHPAD est raccordé depuis 2011 à la station du Bourg. Cependant, suite à l'étude des bilans d'autosurveillance, on considère que les occupants sont comptés parmi la population permanente de la commune.*

**La station du Bourg traiterait actuellement une charge polluante théorique totale :**

- d'environ **1720 EH** entre septembre et juin (hors période Kippour)
- d'environ **1970 EH** entre septembre et juin (pendant la période Kippour).
- d'environ **1240 EH** en période estivale.

**Elle est donc saturée.**



### 3.2.2.1.2 Diagnostic de la station du Bourg

Sources : *Rapports de visite, SATESE, 2010 à 2014*  
*Bilans 24 h réalisés par CEREG Ingénierie, 2011 à 2014*

- **Visites du SATESE**

L'historique des résultats des analyses réalisées sur un échantillon ponctuel d'eaux usées traitées lors de chaque visite du SATESE est le suivant (*Cf. Annexe 7*) :

	29/04/2014	20/11/2013	30/04/2013	06/12/2012	19/04/2012	30/11/2011	28/04/2011	22/03/2010
<b>pH</b>	7,3	7,3	7	7,8	7,8	7,7	7,4	-
<b>MES</b>	95	105	110	126	131	177	64	174
<b>DCO</b>	294	71	213	103	87	83	161	288
<b>DBO<sub>5</sub></b>	<b>52</b>	12	<b>43,8</b>	20	8	11	27	14
<b>NTK</b>	36,3	13,7	-	29,9	50,9	19,3	19,6	24,8
<b>Pt</b>	0,1	3,8	7	4,2	8,9	4,5	7,2	5

*Concentrations mesurées en sortie de station, SATESE, 2010 à 2014*

Lors de la dernière visite du SATESE, en avril 2014, le rejet en sortie de station était de mauvaise qualité. En dehors du dégrilleur qui est régulièrement plein ainsi que de l'arrivée de sang issu de l'abattoir, la station a un fonctionnement satisfaisant et est bien entretenue. Quelques préconisations ont été toutefois émise : mise en place d'un dégrilleur automatique et provision d'un budget pour le curage de la lagune.

- **Bilan 24h**

Les derniers **bilans 24 h** ont été réalisés par CEREG Métrologie, du **18 au 19 août 2014** et du **2 au 3 octobre 2014** par temps sec. La station a été jugée en bon état général tandis que l'aspect du génie civil est moyen.

Du 18 au 19 août 2014, les caractéristiques des rejets en entrée et en sortie de station et les performances minimales fixées par l'arrêté du 22 juin 2007 sont les suivantes (*Cf. Annexe 7*) :

	Concentration entrée	Concentration sortie	Rendement	Concentration minimum	ou	Rendement minimum	Conformité
<b>MES</b>	520 mg/l	61 mg/l	88,3%	-		50%	Conforme
<b>DCO</b>	946 mg/l	152 mg/l	83,9%	-		60%	Conforme
<b>DBO<sub>5</sub></b>	300 mg/l	48 mg/l	84%	35 mg/l		60%	Conforme
<b>NTK</b>	108 mg/l	18,4 mg/l	83%	-		-	-
<b>Pt</b>	9,6 mg/l	6,5 mg/l	32,3%	-		-	-

\* Pour les installations de lagunage comme la station du Bourg, les mesures sont effectuées exclusivement sur la DCO mesurée sur échantillons non filtrés

*Résultats du bilan 24 h sur la station du Bourg, 18 au 19 août 2014*

Du **18 au 19 août 2014**, la charge organique moyenne reçue à la station était de **1737 EH** soit **116%** de la capacité nominale de la station. Elle est supérieure à la charge polluante théorique estimée pour la période estivale. Les rendements épuratoires sont conformes aux exigences réglementaires.

Les effluents bruts étaient de couleur rosâtre (arrivée de sang issue de l'abattoir). Le débit moyen journalier s'élevait à **301 m<sup>3</sup>/j** soit environ **2010 EH** ou **134%** du débit nominal de la station (225 m<sup>3</sup>/j) pour un ratio de 150 l/j/habitant.

Du 2 au 3 octobre 2014, les caractéristiques des rejets en entrée et en sortie de station et les performances minimales fixées par l'arrêté du 22 juin 2007 sont les suivantes (*Cf. Annexe 7*) :

	Concentration entrée	Concentration sortie	Rendement	Concentration minimum	ou	Rendement minimum	Conformité
<b>MES</b>	270 mg/l	70 mg/l	74,1%	-		50%	Conforme
<b>DCO</b>	468 mg/l	128 mg/l	72,6%	-		60%	Conforme
<b>DBO<sub>5</sub></b>	150 mg/l	47 mg/l	68,7%	35 mg/l		60%	Conforme
<b>NTK</b>	62 mg/l	19,8 mg/l	68%	-		-	-
<b>Pt</b>	7,5 mg/l	6,1 mg/l	18,7%	-		-	-

*\* Pour les installations de lagunage comme la station du Bourg, les mesures sont effectuées exclusivement sur la DCO mesurée sur échantillons non filtrés*

Résultats du bilan 24 h sur la station du Bourg, 2 au 3 octobre 2014

Du **2 au 3 octobre 2014**, la charge organique moyenne reçue à la station était de **680 EH** soit **45%** de la capacité nominale de la station (**hors fonctionnement de l'abattoir**). Les rendements épuratoires sont conformes aux exigences réglementaires.

Les effluents bruts étaient de couleur normale. Le débit moyen journalier s'élevait à **228 m<sup>3</sup>/j** soit environ **1520 EH** ou **101%** du débit nominal de la station (225 m<sup>3</sup>/j) pour un ratio de 150 l/j/habitant.

- **Historique des données d'autosurveillance**

Les bilans d'autosurveillance réalisés de 2010 à 2014 donnent les charges journalières, les débits journaliers et les concentrations mesurées en entrée de station suivants :

	EH	MES kg/j	DCO kg/j	DBO kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j
<b>Octobre 2014*</b>	680	62	107	34	14,11	1,71
<b>Avril 2014</b>	1737	157	285	90	32,51	2,89
<b>Septembre 2013</b>	<b>2862</b>	140	285	172	25,32	3,23
<b>Octobre 2012*</b>	770	51	118	46	16,17	1,52
<b>Octobre 2011</b>	<b>4278</b>	157	362	257	33,82	2,84
<b>Novembre 2010</b>	<b>1882</b>	137	268	113	19,48	2,32
<b>Octobre 2010</b>	<b>1751</b>	106	240	105	23,82	3,09

*\*Hors période de fonctionnement de l'abattoir CAPAG  
Charges mesurées en entrée de station, 2010 – 2014*

	V	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
	m <sup>3</sup> /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
Octobre 2014*	228	270	468	150	62	7,5
Avril 2014	301	520	946	300	108	9,6
Septembre 2013	291	480	980	590	87	11,1
Octobre 2012*	231	220	510	200	70	6,6
Octobre 2011	302	520	1 200	850	112	9,4
Novembre 2010	221	620	1 210	510	88	10,5
Octobre 2010	309	342	776	340	77	10,0

*\*Hors période de fonctionnement de l'abattoir CAPAG  
Volumés et concentrations mesurés en entrée de station, 2010 – 2014*

L'historique des bilans d'autosurveillance fait ressortir que :

- les charges organiques varient entre 680 et 4278 EH. Cette différence s'explique par le fonctionnement à plein régime en période de pointe du Kippour où l'arrêt de l'abattoir CAPAG;
- les charges organiques dépassent généralement la capacité nominale de la station du Bourg (1 500 EH) sauf lorsque l'abattoir est à l'arrêt ;
- les charges hydrauliques qui varient de 221 – 309 m<sup>3</sup>/j sont élevées et dépassent généralement le débit nominal de la station du Bourg (225 m<sup>3</sup>/j) ;
- les concentrations en azote, DCO, DBO<sub>5</sub> et MES sont élevées et mettent en avant l'influence du CAPAG sur les caractéristiques des effluents.

*N.B : Depuis 2013, les effluents du camping sont envoyés vers la station de Saint-Bonnet via un poste de relevage privé. Les bilans ayant tous été réalisés hors période estivale, ce changement n'est pas voire observable.*

**Tant d'un point de vue hydraulique qu'organique, en période de fonctionnement de l'abattoir, la station reçoit une charge largement supérieure à sa capacité nominale. Le traitement de l'effluent reste toutefois globalement satisfaisant.**

### 3.2.2.2 STATION COMMUNALE DE SAINT-BONNET

#### 3.2.2.2.1 Description de la station de Saint-Bonnet

Les effluents de Saint-Bonnet, du camping « Le Château de Galaure » et de l'école des garçons rejoignent la station d'épuration de Saint-Bonnet, mise en service en **1986** et dimensionnée pour **500 EH**. Cette station gérée par la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche est située sur la parcelle n°30 de la section ZO, au Sud de l'école des garçons.



Station d'épuration de Saint-Bonnet

**Aucun dégrilleur** n'est présent en entrée de station. Il existe toutefois une **canalisation de by-pass** permettant de diriger directement les eaux usées brutes vers la lagune n°2. Le **rejet** s'effectue dans la Galaure via une **canalisation en béton de Ø400**.

Les caractéristiques principales de dimensionnement de la station sont les suivantes :

Station de Saint-Bonnet	
Capacité nominale	500 EH
Volume journalier	75 m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe	-
Charge entrée	30 kg/j DBO <sub>5</sub>

Caractéristiques de la station de Saint-Bonnet

Les charges théoriques actuelles traitées à la station de Saint-Bonnet sont :

- les charges domestiques : **154 EH** (154 habitants raccordés) ;
- les charges de l'école des garçons (de septembre à juin) : **339 EH** ;

Ecole des garçons	Nombre	Equivalents habitants
4% Externes (1/3 EH)	18	5 EH
45% Demi-pensionnaires (1/2 EH)	197	70 EH
51% Internes (1 EH)	223	223 EH
Personnel (1/2 EH)	95	41 EH
<b>TOTAL</b>	<b>438 + 95</b>	<b>339 EH</b>

*\*5 jours sur 7 (Hors internes et une partie du personnel)  
Charges théoriques rejetées par l'école des garçons*

- les charges du camping « Le Château de Galaure » :
  - **1320 EH** en période estivale pour 440 emplacements remplis à 100%, 3,75 campeurs par emplacement et 0,8 EH par campeur ;
  - **390 EH** de septembre à juin pour 440 emplacements remplis à 30%, 3,75 campeurs par emplacement et 0,8 EH par campeur.

**La station de Saint-Bonnet traiterait actuellement une charge polluante théorique totale d'environ 880 EH entre septembre et juin et d'environ 1480 EH en période estivale. Elle est donc saturée.**

### 3.2.2.2 Diagnostic de la station de Saint-Bonnet

Sources : *Rapports de visite, SATESE, 2010 à 2014*  
*Bilans 24 h réalisés par CEREG Ingénierie, 2011 à 2014*

- **Visites du SATESE**

L'historique des résultats des analyses réalisées sur un échantillon ponctuel d'eaux usées traitées lors de chaque visite du SATESE est le suivant (*Cf. Annexe 7*) :

	29/04/2014	20/11/2013	30/04/2013	06/12/2012	19/04/2012	30/11/2011	28/04/2011	28/09/2010
<b>pH</b>	7,6	7,4	-	7,8	7,8	7,7	7,9	-
<b>MES</b>	83	63	149	126	237	256	222	211
<b>DCO</b>	164	42	252	103	55	91	210	15
<b>DBO<sub>5</sub></b>	29	11	-	20	10	14	20	341
<b>NTK</b>	34,4	35,9	33	29,9	35,9	24,4	21,9	20,9
<b>Pt</b>	8,1	6,5	-	4,2	7,7	4,9	4,4	6,5

*Concentrations mesurées en sortie de station, SATESE, 2010 à 2014*

Lors de la dernière visite du SATESE, en avril 2014, le rejet en sortie de station était de bonne qualité. En dehors des difficultés d'aération observées et du faible développement algal du 2<sup>ème</sup> bassin et du 3<sup>ème</sup> bassin, la station a un fonctionnement satisfaisant et est bien entretenue. La mise en place d'un budget pour le curage de la lagune a été préconisée.

- **Bilan 24h**

Le dernier **bilan 24 h** a été réalisé par CEREG Métrologie, du **18 au 19 août 2014** par temps sec. La station a été jugée en bon état général. Les caractéristiques des rejets en entrée et en sortie de station et les performances minimales fixées par l'arrêté du 22 juin 2007 sont les suivantes (Cf. Annexe 7) :

	Concentration entrée	Concentration sortie	Rendement	Concentration minimum	ou	Rendement minimum	Conformité
<b>MES</b>	570 mg/l	120 mg/l	78,9%	-		50%	Conforme
<b>DCO</b>	975 mg/l	229 mg/l	76,5%	-		60%	Conforme
<b>DBO<sub>5</sub></b>	280 mg/l	73 mg/l	73,9%	35 mg/l		60%	Conforme
<b>NTK</b>	152 mg/l	84,2 mg/l	44,6%	-		-	-
<b>Pt</b>	12 mg/l	9,9 mg/l	17,5%	-		-	-

\* Pour les installations de lagunage comme la station de Saint-Bonnet, les mesures sont effectuées exclusivement sur la DCO mesurée sur échantillons non filtrés

Résultats du bilan 24 h sur la station de Saint-Bonnet, 18 au 19 août 2014

Du **18 au 19 août 2014**, la charge organique moyenne reçue à la station était de **1314 EH** soit **263%** de la capacité nominale de la station. Elle correspond approximativement à la charge polluante théorique estimée pour la période estivale. Les rendements épuratoires sont conformes aux exigences réglementaires.

Les effluents bruts étaient de couleur normale. Le débit moyen journalier s'élevait à **213 m<sup>3</sup>/j** soit environ **1420 EH** ou **284%** du débit nominal de la station (75 m<sup>3</sup>/j) pour un ratio de 150 l/j/habitant.

- **Historique des données d'autosurveillance**

Les bilans d'autosurveillance réalisés de 2009 à 2014 donnent les charges journalières, les débits journaliers et les concentrations mesurées en entrée de station suivants :

	EH	MES kg/j	DCO kg/j	DBO kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j
<b>Août 2014*</b>	1314	121	208	60	32,38	2,56
<b>Novembre 2011</b>	353	53	129	21	8,78	1,11
<b>Juillet 2009</b>	157	9	24	9	3,57	0,51
	V m <sup>3</sup> /j	MES mg/l	DCO mg/l	DBO mg/l	NTK mg/l	Pt mg/l
<b>Août 2014</b>	213	<b>570</b>	<b>975</b>	280	<b>152</b>	12
<b>Novembre 2011</b>	78	<b>670</b>	<b>1650</b>	270	<b>112</b>	14,1
<b>Juillet 2009</b>	43	212	553	220	83	12,0

\*Raccordement du camping depuis 2013  
Charges, concentrations et volumes mesurés en entrée de station, 2009 – 2014

L'historique des bilans d'autosurveillance fait ressortir que :

- les charges organiques sont très variables. La différence de charge s'explique par le faible nombre de bilans, par l'absence d'élèves à l'école des garçons en période estivale et par le raccord du camping en 2013 ;
- depuis 2013, les charges organiques et hydrauliques sont supérieures à la capacité nominale de la station de Saint-Bonnet (500 EH et 75 m<sup>3</sup>/j) ;
- les teneurs en azote, en DCO et en MES sont élevées.

**En prenant en compte les effluents du camping, la station reçoit actuellement une charge supérieure à sa capacité nominale. Le traitement de l'effluent reste toutefois globalement satisfaisant.**

### 3.2.2.3 STATION INTERCOMMUNALE DE BARATON – TREIGNEUX

#### 3.2.2.3.1 Description de la station de Baraton-Treigneux

Sources : *Audit de la station d'épuration de Treigneux, PÖYRY SAS, 2012*  
*Schéma général d'assainissement de Châteauneuf (Géo+, 1999)*

Cette station réalisée en commun avec la commune d'Hauterives est gérée par la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche. Elle est située sur la parcelle n°62 de la section ZH, à l'extrême est du territoire communal.



Station d'épuration de Baraton-Treigneux

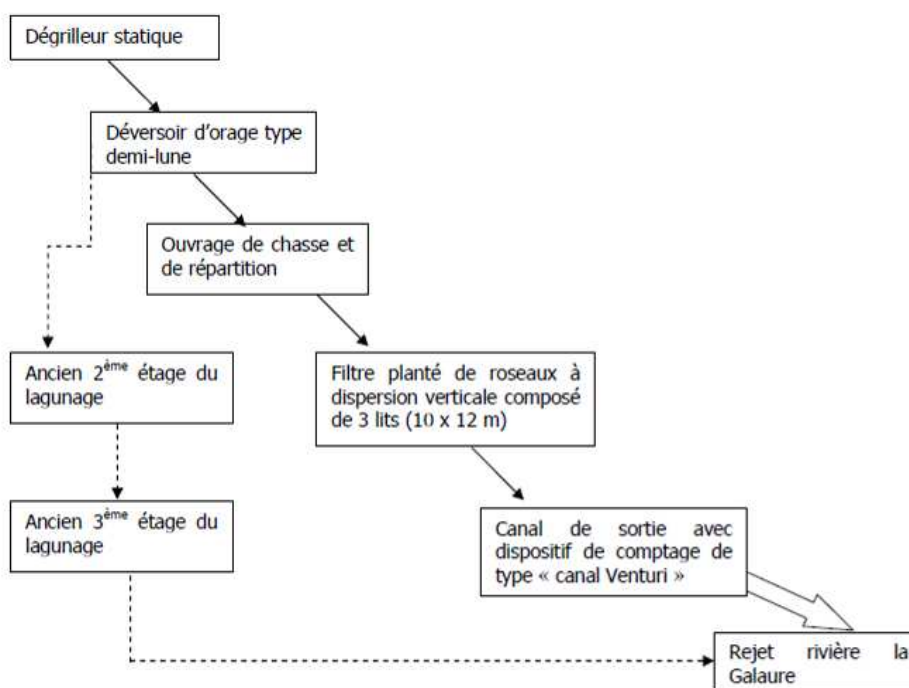
Mise en service en **1997** et **initialement** dimensionnée pour **150 EH**, elle récupère les effluents des hameaux de Baraton et de Treigneux.

Jusqu'en 2009, la station avait le même fonctionnement que les deux autres stations avec **trois lagunes naturelles** de 1 480 m<sup>2</sup> au total :

- la lagune n°1 dite « facultative » a une superficie de 760 m<sup>2</sup> ;
- les lagunes n°2 et 3 dite « de maturation » ont une superficie de 360 m<sup>2</sup>.

Sa capacité s'étant révélée trop faible compte tenu de l'évolution de l'urbanisme a été augmentée à **300 EH** en juin 2009. La filière initiale de type lagunage a été abandonnée au profit d'une **filière de type filtres plantés de roseaux**.

En entrée de station, les effluents sont prétraités sur un **dégrilleur statique**. Un **déversoir d'orage** de type demi-lune permet de passer le filtre planté de roseaux en dirigeant directement les eaux usées brutes vers l'ancienne lagune n°2. Le traitement s'effectue sur un filtre planté de roseaux à dispersion verticale composé de 3 lits de 10x12 m. Le rejet des effluents traités s'effectue dans la Galaure via un dispositif de comptage de type Venturi. Un curage a été réalisé sur l'ancienne station de type lagunage en 2009 (210 m<sup>3</sup> ont été extraits).



*Synoptique de la filière eau*

Les caractéristiques principales de dimensionnement de la station sont les suivantes :

Station de Baraton-Treigneux	
Capacité nominale	300 EH
Volume journalier	45 m <sup>3</sup> /j
Débit de pointe	-
Charge entrée	18 kg/j DBO <sub>5</sub>

*Caractéristiques de la station de Baraton-Treigneux*



D'après les données communales, environ 50 abonnés (dont 20 sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure) sont raccordés à la station de Baraton-Treigneux soit une charge organique théorique de 115 EH pour un ratio de 2,3 EH.

**La station de Baraton-Treigneux traiterait actuellement une charge polluante théorique totale d'environ 115 EH.**

### 3.2.2.3.2 Diagnostic de la station de Baraton-Treigneux

Sources : *Rapports de visite, SATESE, 2010 à 2014*  
*Bilans 24 h réalisés par CEREG Ingénierie, 2011 à 2014*

- **Visites du SATESE**

L'historique des résultats des analyses réalisées sur un échantillon ponctuel d'eaux usées traitées lors de chaque visite du SATESE est le suivant (Cf. Annexe 7) :

	29/04/2014	20/11/2013	30/04/2013	19/04/2012	28/04/2011	28/09/2010	22/03/2010
<b>pH</b>	6,7	6,85	7	6,8	7,3	-	7,2
<b>MES</b>	54	10	19	79	140	75	97
<b>DCO</b>	130	43	54,6	324	486	276	325
<b>DBO<sub>5</sub></b>	33	10	10,6	<b>80</b>	<b>190</b>	<b>77</b>	<b>110</b>
<b>NH<sub>4</sub><sup>+</sup></b>	23,6	13,8	15,4	46,6	67,3	39	62,5
<b>NO<sub>3</sub><sup>-</sup></b>	50	20	2,7	-	26	33,8	4,5
<b>Pt</b>	13,1	5,4	6,5	15,5	13,9	10,6	13

*Concentrations mesurées en sortie de station, SATESE, 2010 à 2014*

Depuis 2013, le rejet en sortie de station est de bonne qualité. En dehors du dégrilleur qui est régulièrement plein et met en charge le réseau, la station a un fonctionnement satisfaisant et est bien entretenue. Plusieurs préconisations ont été toutefois émise :

- mise en place d'une potence fixe équipée d'une filoché pour stocker les refus de dégrillage ;
- mise en place d'un compteur du système de bâchées afin de connaître les volumes traités et d'apprécier la charge hydraulique moyenne ;
- réparation de la géomembrane détériorée.

- **Bilan 24h**

Le dernier **bilan 24 h** a été réalisé par CEREG Métrologie, du **2 au 3 octobre 2014** par temps sec. La station et l'aspect du génie civil ont été jugés en bon état général.

Les caractéristiques des rejets en entrée et en sortie de station et les performances minimales fixées par l'arrêté du 22 juin 2007 sont les suivantes (Cf. Annexe 7) :

	Concentration entrée	Concentration sortie	Rendement	Concentration minimum	ou	Rendement minimum	Conformité
MES	180 mg/l	19 mg/l	89,4%	-		50%	Conforme
DCO	484 mg/l	52 mg/l	89,3%	-		60%	Conforme
DBO <sub>5</sub>	130 mg/l	5 mg/l	96,2%	35 mg/l		60%	Conforme
NTK	81 mg/l	10,2 mg/l	87,3%	-		-	-
Pt	9,1 mg/l	7,5 mg/l	17,6%	-		-	-

Résultats du bilan 24 h sur la station de Baraton-Treigneux, 2 au 3 octobre 2014

Du **2 au 3 octobre 2014**, la charge organique moyenne reçue à la station était de **200 EH** soit **67%** de la capacité nominale de la station. Les rendements épuratoires sont conformes aux exigences réglementaires.

Les effluents bruts étaient de couleur normale. Le débit moyen journalier s'élevait à **73 m<sup>3</sup>/j** soit environ **486 EH** ou **162%** du débit nominal de la station (45 m<sup>3</sup>/j) pour un ratio de 150 l/j/habitant.

- **Historique des données d'autosurveillance**

Les bilans d'autosurveillance réalisés de 2011 à 2014 donnent les charges journalières, les débits journaliers et les concentrations mesurées en entrée de station suivants :

	EH	MES kg/j	DCO kg/j	DBO kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j
Octobre 2014	200	13	35	10	5,88	0,66
Novembre 2012	194	19	32	12	2,80	0,42
Octobre 2011	213	15	30	18	2,80	0,30
	V m <sup>3</sup> /j	MES mg/l	DCO mg/l	DBO mg/l	NTK mg/l	Pt mg/l
Août 2014	73	180	484	130	81	9,1
Novembre 2011	20	942	1590	580	139	20,9
Juillet 2009	20	740	1490	920	141	16,0

Charges, concentrations et volumes mesurés en entrée de station, 2009 – 2014

L'historique des bilans d'autosurveillance fait ressortir que :

- les charges organiques sont relativement stables et se situe autour de 200 EH ;
- la charge hydraulique était très importante en 2014 par rapport à celles mesurées en 2011 et 2014. A ce stade, nous ne pouvons expliquer cette variation. Ceci sera à vérifier lors du prochain bilan en 2015.

**La station intercommunale traiterait actuellement une charge polluante organique inférieure à sa capacité nominale. Elle pourrait encore traiter 100 EH.**

### 3.3 COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Cf. Rapport : Mise au point du schéma directeur et du zonage eaux pluviales, GéoPlusEnvironnement, 2015

Un schéma directeur et un zonage d'assainissement eaux pluviales est actuellement élaboré parallèlement à la réalisation du schéma d'assainissement eaux usées.

Actuellement, il existe un réseau pluvial sur le Bourg et Saint-Bonnet :

- les eaux pluviales de la partie centrale du Bourg sont drainées par une galerie de 1,20 m de haut et de 0,80 m de large puis par des buses de Ø800 mm. Au delà de la RD51, ces buses rejoignent un fossé qui se jette dans la Galaure.
- un réseau de récupération des eaux pluviales est en cours de réalisation sur la partie est du Bourg ;
- les eaux pluviales de la partie ouest du Bourg sont dirigées naturellement vers des fossés qui se jettent dans la Galaure.
- les eaux pluviales de la ZA les Airs sont drainées par des buses qui se jettent dans la Galaure par l'intermédiaire de fossés.
- les eaux pluviales du lotissement Champ Bonin et de l'EHPAD sont collectées par des buses de Ø400 à 600 puis retenues dans 2 bassins d'eaux pluviales d'environ 470 m<sup>3</sup> et 80 m<sup>3</sup>.
- les eaux pluviales de Saint-Bonnet sont drainées par des buses qui sont situées le long de la RD51 et qui se jettent dans la Galaure par l'intermédiaire de fossés.

Il n'y a pas de réseau sur le hameau Baraton. Les eaux pluviales issues des hameaux ou des versants ruissellent vers les combes et sont drainées par des fossés jusqu'à la Galaure. La faible concentration d'habitats, et donc de surfaces imperméabilisées, fait que les eaux pluviales ne créent pas de désordre majeur.

Quelques problèmes ont toutefois été signalés par la commune :

- inondations fréquentes des habitations du hameau de Charrière par les ruissellements issus des combes de Chapeyse et Goutoule ;
- débordements régulièrement observés sur la place de l'Eglise de Saint-Bonnet et sur le Bourg ;
- dégradation de la route du hameau de Treigneux en raison probablement d'un sous-dimensionnement du fossé qui draine la combe de Treigneux.

La commune envisage de réaliser de nouveaux aménagements pour résoudre ces dysfonctionnements.

## 4. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le PLU actuellement en cours d'élaboration présente les espaces à protéger et ceux où les constructions seront autorisées dans le respect des objectifs et principes définis par les articles L 110 et L121-1 du Code de l'Urbanisme.

Les futures zones d'urbanisation se concentrent essentiellement au niveau des pôles d'urbanisation existants, au niveau des zones à urbaniser (UA) et au niveau des « dents creuses » : Le Bourg, Saint-Bonnet, Les Doyats (*Cf. Figure 4*).

Les perspectives de la commune à l'horizon 2026 sont basées sur un maintien de l'évolution démographique avec une tendance de **14 nouveaux logements par an**. La commune est donc en droit d'attendre une augmentation d'environ **165 à 170 logements supplémentaires sur les douze prochaines années**.

La municipalité est en capacité de faire face à ce niveau de croissance, tant sur le plan des réseaux que des équipements collectifs sous réserve d'augmenter les capacités des stations du Bourg et de Saint-Bonnet actuellement saturées.

## 5. CHOIX DE LA COMMUNE

### 5.1 RAPPEL DES TRAVAUX PREVUS EN 1999 ET 2007

Les extensions et les travaux proposés dans le schéma directeur d'assainissement de 1999 puis dans sa mise à jour en 2007 étaient les suivantes :

Nature des travaux			
1999	LES DOYATS	Raccordement à la station de Saint-Bonnet	Mise en place d'un collecteur de Ø200 sur 760 ml dont 200 ml sous chaussée pour desservir les habitations de « Les Doyats » Raccordement au réseau de Saint-Bonnet
	CHARRIERE	Mise en place d'un assainissement collectif	Création d'une station de type filtre à sable vertical non drainé de 60 EH Mise en place d'un collecteur de Ø200 sur 320 ml dont 285 ml sous chaussée et d'une canalisation de transfert de Ø200 sur 65 ml dont 5 ml sous chaussée afin de raccorder Charrière à la nouvelle station. Mise en place d'un poste et d'une conduite de refoulement pour raccorder 6 habitations au réseau de transfert
2007	BARATON TREIGNEUX	Réhabilitation et augmentation de la capacité de la station	Création d'une station de type filtre planté de roseaux de 300 EH
	VERMEILLE MARCANDIERE	Mise en place d'un assainissement collectif	Création d'un réseau de collecte et d'une unité de traitement spécifique au quartier à long terme. La capacité et le mode de traitement n'avaient pas été définis.

*Nature des travaux retenus dans le schéma directeur de 1999 et dans la mise à jour de 2007*

## 5.2 TRAVAUX REALISES DEPUIS 1999

Année	Nature des travaux	Population raccordée depuis 1999	Population raccordable
2008	Extension de réseau et raccordement gravitaire de « Les Doyats » à la station d'épuration de Saint-Bonnet	~ 20 EH	~ 3 EH
2009	Réhabilitation et augmentation de la capacité de la station de Baraton-Treigneux	~ 10 EH*	-
2010	Mise en place du poste de relevage les Genthons 1 (PR1)	-	-
2011	Extension du réseau et mise en place du poste de relevage les Genthons 2 (PR2) (lotissement Champ Bonin)	~ 100 EH + 60 EH	~ 50 EH
2012	Extension de réseau et raccordement gravitaire du quartier Tardy/Les Cerisiers à la station d'épuration de Saint-Bonnet	~ 12 EH	~ 7 EH
2013 2014	Extension de réseau et mise en place du poste de relevage les Genthons 3 (PR3)	~ 100 EH + 25 EH	~ 20 EH

*Bilan des travaux réalisés depuis 1999*

Seule la mise en place d'un assainissement collectif sur Charrière et sur Vermeille / Marcandière n'a pas été réalisée :

- à Charrière, l'aptitude à l'assainissement non collectif est peu favorable voire inapte en raison de fortes perméabilité. Sur les 22 installations recensées, 7 sont conformes, 12 non-conformes et 3 sont en cours.
- à Vermeille-Marcandière, les terrains sont aptes à l'assainissement non collectif. Sur les 34 installations recensées, 10 sont conformes, 21 non-conformes et 3 sont en cours.

Ces projets ont été abandonnés suite au projet de création d'une nouvelle station pour le Bourg et Saint-Bonnet (Cf. § 5.3).

## 5.3 PROJETS DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la réflexion sur le PLU en cours d'élaboration et en raison de différentes considérations techniques et économiques, la commune a souhaité faire étudier les possibilités d'extension et/ou de travaux sur le réseau d'assainissement. Elle a mis l'accent sur les projets suivants réalisés avec la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche :

- création d'une nouvelle station commune pour le Bourg et Saint-Bonnet ;
- création d'un réseau de transfert entre la station du Bourg et la nouvelle station.

## 5.4 TRAVAUX PROPOSES ET CHOIX DE LA COMMUNE

Le projet de création d'une **nouvelle station pour le Bourg et Saint-Bonnet** et d'un **réseau de transfert** a fait l'objet d'un avant-projet présenté par le bureau d'étude IRH Environnement en octobre 2014.

Dans cet avant-projet, les effluents de Mureils sont également pris en compte et la station de type boues activées dont la capacité a été évaluée à 4300 EH est dimensionnée pour l'horizon 2040. Plusieurs solutions ont été proposées (Cf. Annexe 8) :

- 2 solutions pour la filière « traitement des eaux »
  - solution n°1 : réacteur biologique à boues activées ;
  - solution n°2 : réacteur biologique séquentiel ;
  
- 5 solutions pour la filière « traitement des boues » :
  - solution n°1 : épaissement et stockage en silo ;
  - solution n°2A : centrifugation, chaulage et stockage en casiers ;
  - solution n°2B : centrifugation et stockage en benne ;
  - solution n°3 : lits plantés de roseaux ;
  - solution n°4 : séchage solaire.
  
- 2 solutions pour le transfert des eaux du Bourg vers la nouvelle station :
  - solution n°1 : refoulement vers le réseau de Saint-Bonnet ;
  - solution n°2 : réseau gravitaire sous le chemin longeant la Galaure.

En plus de ce projet qui représente un investissement non négligeable, plusieurs scénarii de travaux et d'extension ont été présentés par GéoPlusEnvironnement lors d'une réunion de travail organisée le 26 janvier 2015 en présence des élus. Le programme de travaux et d'extension validé à l'issue de cette réunion, est le suivant :

- raccordement gravitaire du camping à la nouvelle station ;
- raccordement gravitaire du quartier La Fabrique Est à la nouvelle station.

*N.B : Les périodes court, moyen et long terme présentées par la suite sont définies en cohérence avec le PLU actuellement en cours de réalisation pour 10 – 12 ans.*

#### 5.4.1 COURT TERME (HORIZON 2018)

Cf. Figure 9 : Plans des travaux projetés à court terme

**A court terme**, les travaux de création de la nouvelle station d'épuration et de son réseau de transfert seront réalisés (prévu fin 2016).

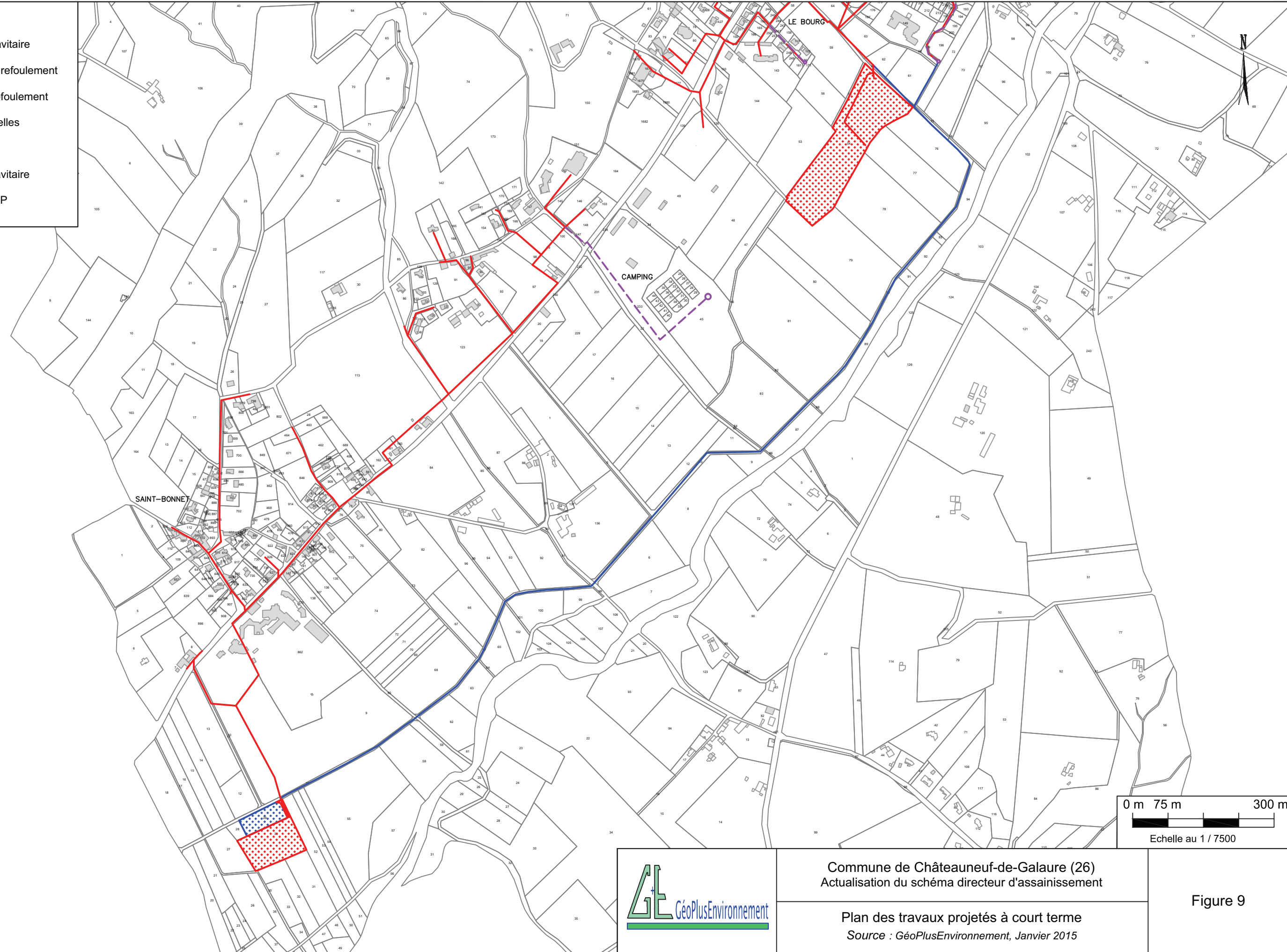
La **station sera de type boues activées** avec un **traitement des boues par centrifugation** et **stockage en benne**. Elle sera localisée sur la parcelle n°29 de la section ZM. Le tracé retenu pour le **réseau de transfert** est celui **sous le chemin longeant la Galaure** (Cf. Figure 9).

**RESEAU ACTUEL**

- Réseau gravitaire
- Réseau de refoulement
- Poste de refoulement
- ☒ STEP actuelles

**RESEAU FUTUR**

- Réseau gravitaire
- ☒ Future STEP



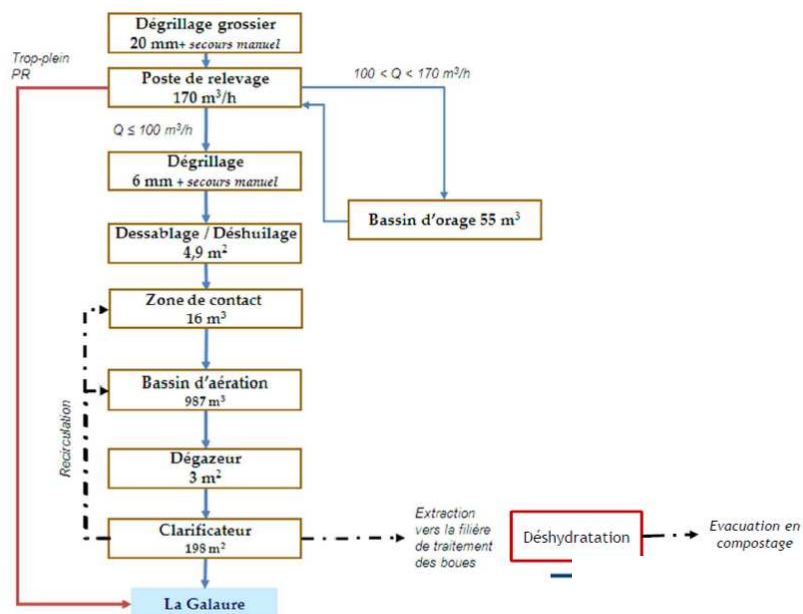
Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Plan des travaux projetés à court terme  
Source : GéoPlusEnvironnement, Janvier 2015

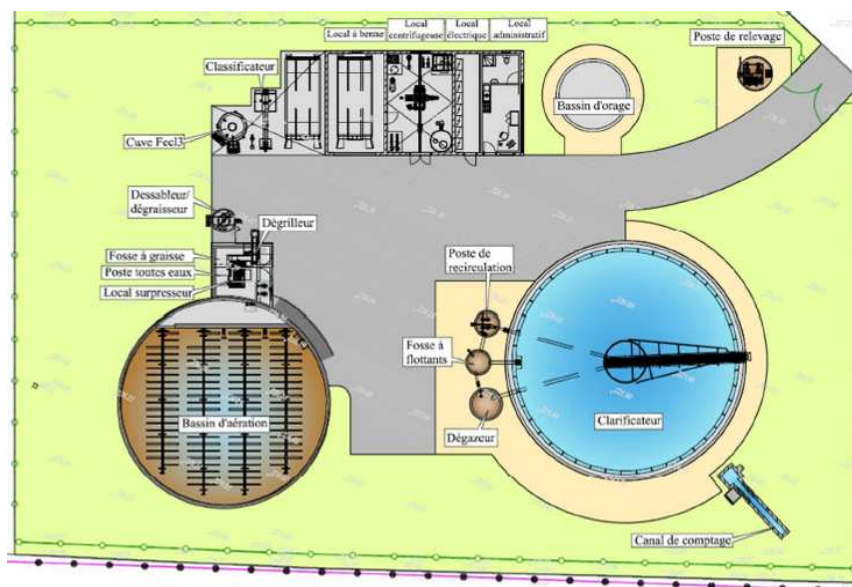
Figure 9







Filère de traitement retenue, IRH Environnement, octobre 2014



Plan d'ensemble du projet, IRH Environnement, octobre 2014

Le dimensionnement de la station à l'horizon 2040 qui reprendra également les effluents de Mureils s'appuie sur les hypothèses suivantes (Cf. Annexe 8) :

	Septembre à juin		Période estivale	
	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
<b>Charges domestiques</b>	1320 EH	-	1320 EH	-
<b>Charges des établissements scolaires</b>	810 EH	-	-	-
<b>Charges de l'abattoir CAPAG</b>	670 EH	-	670 EH	-
<b>Charges du Camping</b>	490 EH	-	1950 EH	-
<b>Charges domestiques</b>	270 EH	-	250 EH	-
<b>TOTAL</b>	<b>3560 EH</b>	<b>3660 EH</b>	<b>4210 EH</b>	<b>4310 EH</b>

Synthèse des charges à traiter sur la station à l'horizon 2040

Le dimensionnement de la future station fixé à **4300 EH** prend en compte les hypothèses suivantes (*Cf. Annexe 8*) :

- population raccordée de Châteauneuf estimée à 1320 EH à l'horizon 2040 ;
- population raccordée de Mureils estimées à 270 EH à l'horizon 2040 ;
- stabilité des charges au niveau des établissements scolaires : ~ 810 EH ;
- extension du camping à 650 emplacements soit : ~ 1950 EH en période de pointe et ~ 490 EH hors période de pointe ;
- travail à pleine charge du CAPAG tout au long de l'année : 670 EH ;
- charge supplémentaire de 100 EH en temps de pluie.

Les futures zones d'urbanisation étant localisées dans des zones actuellement desservies par le réseau d'assainissement collectif du Bourg ou de Saint-Bonnet, les nouvelles habitations seront raccordées à la nouvelle station via le réseau d'assainissement existant. Pour une tendance à 14 nouveaux logements par an à l'horizon 2018 (4 ans), les nouvelles habitations seront au nombre de 56 soit une charge organique supplémentaire de **130 EH** pour un ratio de 2,3 habitants par logement.

#### 5.4.2 MOYEN TERME (HORIZON 2022)

*Cf. Figure 10 : Plans des travaux projetés à moyen terme*

**A moyen terme**, le camping sera raccordé de façon gravitaire au réseau de transfert créé via une **conduite de collecte Ø200 de 150 ml**. Le camping étant déjà raccordé via un poste de relevage privé, ces travaux ne généreront pas de charge organique supplémentaire.

En parallèle, les nouvelles habitations localisées dans des zones actuellement desservies par le réseau d'assainissement collectif du Bourg ou de Saint-Bonnet seront raccordées à la nouvelle station soit, selon les mêmes hypothèses que précédemment, une **charge organique supplémentaire de 130 EH**.

#### 5.4.3 LONG TERME (HORIZON 2026)

*Cf. Figure 11 : Plans des travaux projetés à long terme*

Cinq des six habitations du quartier La Fabrique Est ayant une installation d'assainissement non collectif non conforme, la commune prévoit à long terme de raccorder ces habitations au réseau de transfert créé entre l'ancienne station du Bourg et la nouvelle station via une **conduite de collecte Ø200 de 550 ml**. La charge organique supplémentaire raccordée à la nouvelle station sera alors de ~ **15 EH** pour un ratio de 2,3 habitants par logement.

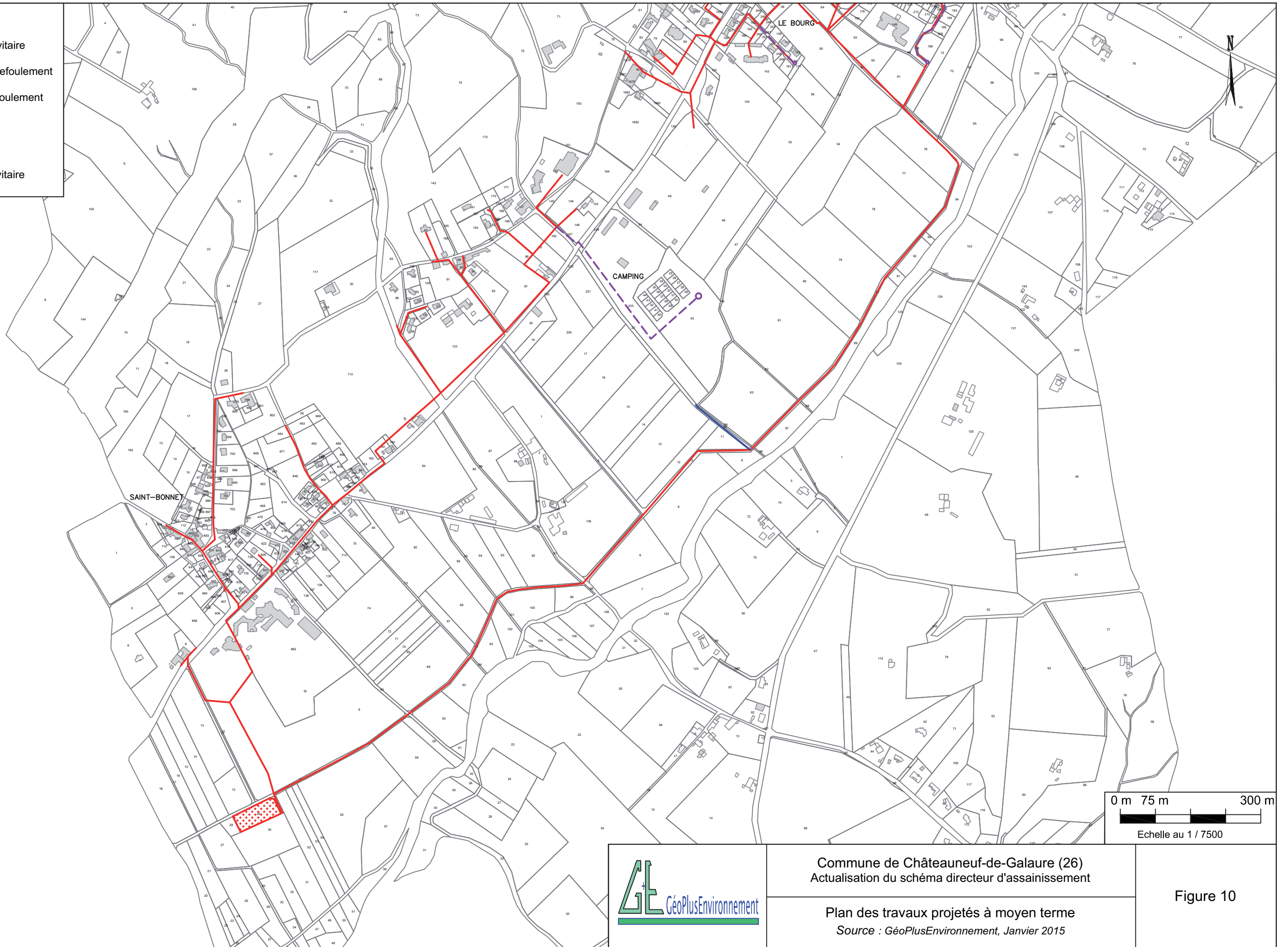
Les nouvelles habitations localisées dans des zones actuellement desservies par le réseau d'assainissement collectif du Bourg ou de Saint-Bonnet entraîneront également une **charge organique supplémentaire de 130 EH**.

**RESEAU ACTUEL**

- Réseau gravitaire
- Réseau de refoulement
- Poste de refoulement
- + STEP

**RESEAU FUTUR**

- Réseau gravitaire



Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Plan des travaux projetés à moyen terme  
Source : GéoPlusEnvironnement, Janvier 2015

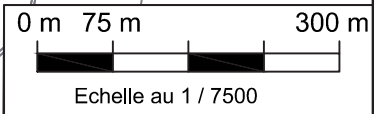


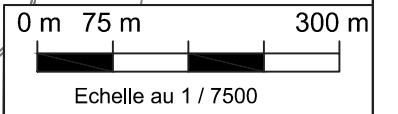
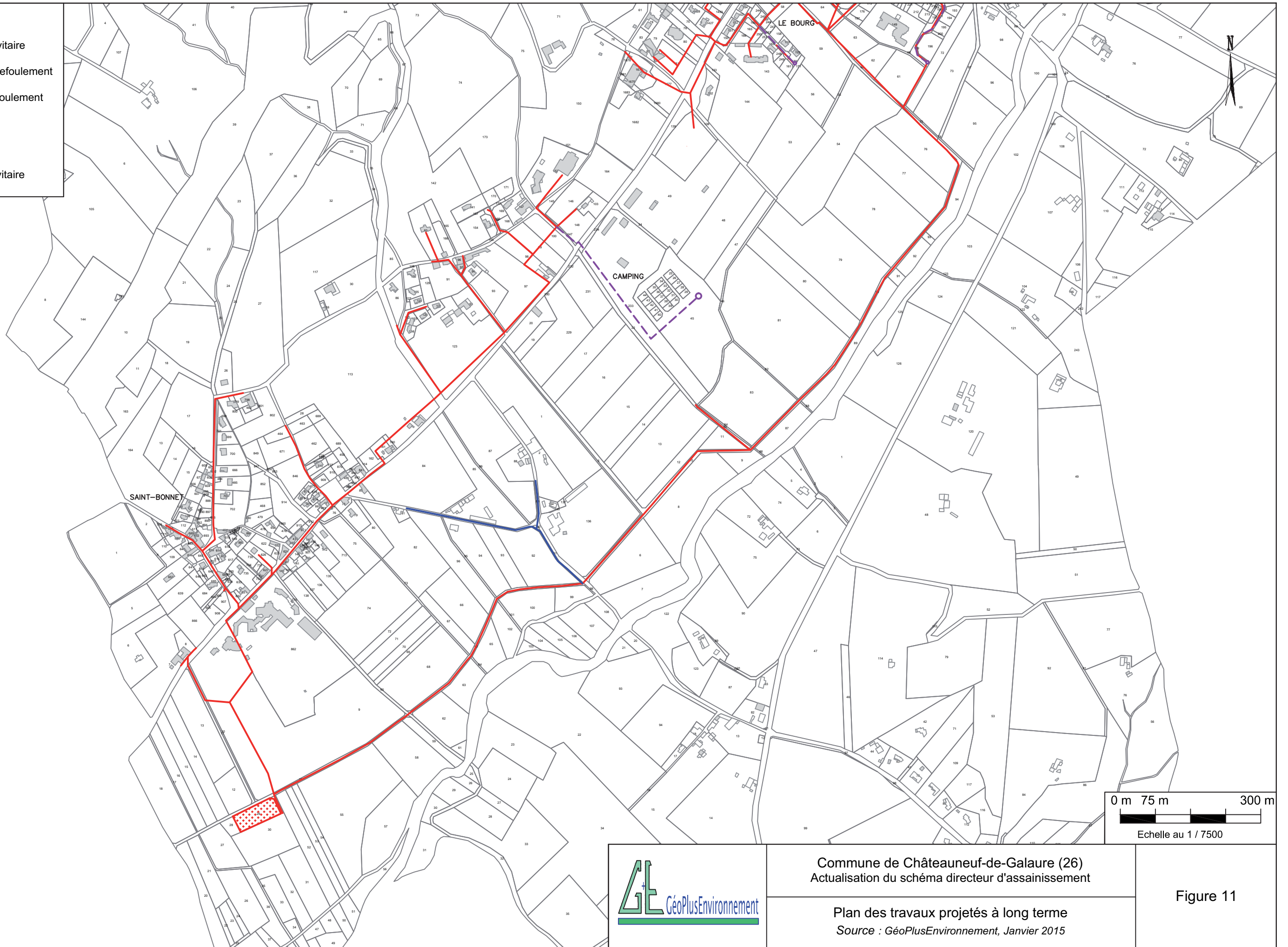
Figure 10

**RESEAU ACTUEL**

- Réseau gravitaire
- Réseau de refoulement
- Poste de refoulement
- + STEP

**RESEAU FUTUR**

- Réseau gravitaire



Commune de Châteauneuf-de-Galaure (26)  
Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Plan des travaux projetés à long terme  
Source : GéoPlusEnvironnement, Janvier 2015

Figure 11

*N.B* : A court, à moyen ou à long terme, les branchements à réaliser jusqu'au réseau existant à proximité seront à la charge des particuliers ou seront réalisés dans le cadre d'opérations d'ensemble.

## 5.5 COUTS DES PROJETS RETENUS

La création d'une nouvelle station de 4300 EH pour le Bourg, Saint-Bonnet et la commune de Mureils ainsi que les linéaires de réseaux à créer pour raccorder le camping et le quartier la Fabrique Est, inapte à l'assainissement non collectif, ont été quantifiés et chiffrés. Le tableau ci-dessous présente une estimation financière des travaux à effectuer par la commune. Les coûts tiennent compte de la maîtrise d'œuvre et des frais annexes :

Localisation	Prestation	Longueur (ml)	Coût/ml (€ HT)	Coût total (€ HT)
Court terme	Création d'une nouvelle station (Part Châteauneuf)*	AVP IRH Environnement		1 790 230 €
	Création d'un réseau de transfert			706 600 €
<b>SOUS-TOTAL (arrondi à 1000 €)</b>				<b>2 497 000 €</b>

Localisation	Prestation	Longueur (ml)	Coût/ml (€ HT)	Coût total (€ HT)
Moyen terme	Raccordement gravitaire du camping	150	200 €**	30 000 €
<b>SOUS-TOTAL (arrondi à 1000 €)</b>				<b>30 000 €</b>

Localisation	Prestation	Longueur (ml)	Coût/ml (€ HT)	Coût total (€ HT)
Long terme	Raccordement des habitations de la Fabrique	550	230 €***	126 500 €
<b>SOUS-TOTAL (arrondi à 1000 €)</b>				<b>127 000 €</b>

<b>TOTAL (arrondi à 1000 €)</b>				<b>2 654 000 €</b>
---------------------------------	--	--	--	--------------------

\*Coût station (Part Châteauneuf) = 1 904 500 € x 94%  
 \*\*200 € / ml hors voirie, \*\*\* 230 € / ml sous voirie  
 Estimation financière des travaux à effectuer par la commune

Les coûts pour le raccordement du camping et des habitations du quartier la Fabrique Est sont donnés regards compris et hors branchements pris en charge directement par les particuliers.

Les linéaires à créer et les coûts associés à la collecte des futures habitations du Bourg et de Saint-Bonnet n'ont pas été estimés dans la mesure où elles sont déjà desservies par le réseau :

- dans le cas des opérations d'ensemble, le raccordement des habitations au réseau actuel sera à la charge du promoteur ;
- dans le cas d'habitations individuelles, les branchements à réaliser jusqu'au réseau existant à proximité seront à la charge des particuliers.

## 6. ANALYSE FINANCIÈRE

### 6.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La création ou l'extension des zones à urbaniser en assainissement non collectif doit tenir compte de la carte du zonage global, de la carte d'aptitude des sols (*Cf. Annexes 4 et 9*) et de la cartographie du risque d'inondation sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure. En dehors des zones inondables, où la réalisation de tout nouveau dispositif d'assainissement non collectif est interdite, plusieurs cas peuvent se présenter :

- **Habitations situées en zone verte : apte sans contraintes particulières**

L'assainissement devra être mis en conformité en adoptant la filière de traitement classique : fosse septique toutes eaux + pré-filtre + tranchées filtrantes. La surface de tranchées filtrantes sera à adapter en fonction de la perméabilité locale du sol. Ce cas n'existe pas sur la commune de Châteauneuf-de-Galaure.

- **Habitations situées en zone jaune : apte sous réserve / peu favorable**

Il appartient à chaque propriétaire concerné de faire réaliser une étude spécifique avec essais d'infiltration afin de définir le dispositif de traitement le mieux adapté à son cas :

- si le terrain superficiel n'est pas suffisamment perméable : un épandage en sol reconstitué de type filtre à sable sera nécessaire ;
- si le terrain a une forte pente, le dispositif de traitement devra être adapté et positionné latéralement par rapport à l'habitation existante.

En zone jaune, si l'étude à la parcelle montre des critères favorables, la filière de traitement classique pourra être mise en œuvre.

- **Habitations situées en zone rouge : inapte**

Pour les zones inaptes à l'assainissement non collectif, aucun bâti neuf ne pourra être envisagé en assainissement non collectif. Pour le bâti existant, une étude complémentaire devra être réalisée avant toute réhabilitation ou création de système de traitement. Les coûts pourraient, dans le cas de systèmes plus contraignants, être plus élevés.

#### 6.1.1 COÛTS DE REHABILITATION

En fonction des résultats du diagnostic réalisé par le SPANC de la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche, deux cas se présentent :

- **1<sup>er</sup> cas : aucune installation ou information** : La mise en conformité de l'installation ou la mise en place d'une nouvelle installation doit être réalisée dans les meilleurs délais. En cas de vente immobilière, le délai est de 1 an maximum.
- **2<sup>ème</sup> cas : installation non conforme** : Le propriétaire dispose d'un délai de 4 ans pour la mise en conformité de son installation. En cas de vente immobilière, le délai est de 1 an maximum.

Pour les habitations situées en zone peu favorable à l'assainissement non collectif ou dont les installations ont été diagnostiquées non-conformes, une étude complémentaire (500 à 700 € HT) devra être réalisée avant toute réhabilitation du système de traitement.

Les coûts estimatifs de réhabilitation des installations non conformes ou manifestant des dysfonctionnements sont hors étude, maîtrise d'œuvre et remise en état de la parcelle :

- dans le cas de systèmes classiques de type tranchées filtrantes, de l'ordre de **6 000 € HT**;
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre à sable drainé ou filtre compact avec rejet dans le milieu naturel de l'ordre de **7 000 € HT**;
- dans le cas de systèmes contraignants de type filtre à sable drainé ou filtre compact avec rejet dans des tranchées d'infiltration de l'ordre de **7 500 à 8 500 € HT**.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse apporte une aide aux particuliers de **3000 € par installation réhabilitée**. Cette aide doit transiter par le SPANC, qui doit pour cela mener une opération groupée de réhabilitation et être à jour dans son zonage. Les particuliers sont aidés uniquement si l'habitation est construite avant 1996 et que le dispositif ANC présente un risque environnemental ou sanitaire.

## 6.1.2 COÛTS D'EXPLOITATION ET DE RENOUVELLEMENT

La durée de vie des ouvrages d'assainissement est estimée à 30 ans pour une fosse septique et 20 ans pour un épandage souterrain. Le tableau suivant présente les coûts estimatifs d'exploitation des systèmes d'assainissement non collectif :

Coûts d'exploitation des systèmes d'assainissement non collectifs	
Visite du SPANC – Diagnostic des installations existantes	140 € HT
Visite du SPANC Contrôles de conception et de réalisation des nouvelles installations	175 € HT
Visite du SPANC Diagnostic des installations dans le cadre d'une transaction immobilière	200 € HT
Vidange lorsque la fosse septique est à moitié pleine (tous les 3 – 4 ans)	200 à 300 € HT
Nettoyage du pré-filtre (tous les 3 – 4 ans)	50 à 100 € HT

*Coûts d'exploitation des systèmes d'assainissement non collectifs*

## 6.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 6.2.1 TAUX DE SUBVENTION POTENTIELS

A titre indicatif, les taux de subvention indiqués ci-après correspondent aux actuels programmes d'attribution d'aides de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général :

### STEP (déclarée non-conforme) :

- Agence de l'Eau : 30% dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme (2013 – 2018)
- Conseil Général : 0 à 30% dans le cadre d'un programme d'ensemble
- Etat (DETR) : 0 à 40% avec un montant plafond de 150 000 €

*N.B : A ce stade, les taux de subventions attendus par la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche pour la construction de la station d'épuration sont de 30 % de la part de l'Agence de l'Eau, de 10 % du Conseil Général et d'au moins 10% de l'Etat.*

### RESEAUX :

- Agence de l'Eau : 0% dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme
- Conseil Général : 0 à 30% dans le cadre d'un programme d'ensemble
- Agence de l'Eau (FSUR) : 0 à 30% dans le cadre d'une convention avec le CG
- Etat (DETR) : 0 à 40% avec un montant plafond de 150 000 €

Le montant total des subventions attribuées est plafonné à 80% du coût des travaux.

## 6.2.2 IMPACT DES TRAVAUX SUR LE PRIX DE L'EAU

Les tableaux ci-dessous présentent l'impact du coût des travaux d'assainissement collectif sur le prix du mètre cube d'eau potable pour la solution retenue par la commune :

OPERATION		COURT TERME		MOYEN TERME	LONG TERME	TOTAL
		STEP	RESEAU DE TRANSFERT	RACCORDEMENT CAMPING	RACCORDEMENT FABRIQUE EST	
Coûts	A	1 790 230 €	706 600 €	30 000 €	126 500 €	2 653 000 €
Subvention espérée	B	70%	70%	45%	45%	-
Part à la charge de la commune	$C=A \times (1-B)$	537 069 €	211 980 €	16 500 €	69 575 €	835 124 €
<b>EMPRUNT</b>						
Durée		25	25	25	25	25
Taux		6%	6%	6%	6%	6%
Annuité d'emprunt (/an)	D	42 013 €	16 582 €	1 291 €	5 443 €	65 329 €
<b>AMORTISSEMENT TECHNIQUE</b>						
Durée amortissement moyen STEP (ans)	E	30	30	30	30	30
Durée amortissement moyen réseaux (ans)	F	60	60	60	60	60
Durée amortissement moyen PR (ans)	G	30	30	30	30	30
Dotation aux amortissements	H	17 902 €	3 533 €	275 €	1 160 €	22 870 €
<b>ESTIMATION IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU</b>						
Annuité totale	I=D+H	59 915 €	20 115 €	1 566 €	6 602 €	81 597 €
Coût d'exploitation	J	135 548 €	2 000 €	2 000 €	200 €	139 548 €
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	K	113 000	113 000	121 000	130 000	347 000 €
Estimation impact sur le prix de l'eau (/m <sup>3</sup> )	$L=I+J/K$	1.73 €	0.20 €	0.03 €	0.05 €	2.01 €

Récapitulatif financier des travaux prévus



Ces prix représentent l'augmentation par rapport au prix actuel du m<sup>3</sup> que paieront les abonnés pour les travaux d'assainissement collectif. Ils sont donnés à titre indicatif et se basent sur un **taux de subvention espéré de 70% pour la station d'épuration et de 45% pour les créations de réseaux**. Ces prix seront à recalculer sur la base des attributions réelles de subventions par l'Etat, l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

A titre indicatif, la consommation moyenne de la population raccordée s'élève, début 2015, à environ **79 000 m<sup>3</sup>**. La programmation des travaux prévus à court terme prévoit le raccordement d'environ **548 EH** (nouvelles habitations, extension du camping et fonctionnement de l'abattoir à pleine charge). A court terme, la consommation en eau potable de la population raccordée est donc estimée à **113 000 m<sup>3</sup> par an**.

Travaux à court terme (Horizon 2018)	
Montant de l'opération	2 496 830 € HT
Montant restant à charge de la commune	749 049 € HT
Volume d'eau distribué <u>avec les nouvelles habitations raccordées</u>	113 000 m <sup>3</sup> /an
Augmentation au m <sup>3</sup> d'eau	1,93 €/m <sup>3</sup>

*Récapitulatif financier des travaux prévus à court terme*

La programmation des travaux d'extension prévus à moyen terme prévoit le raccordement d'environ **130 EH** (nouvelles habitations). A moyen terme, la consommation en eau potable de la population raccordée est donc estimée à **121 000 m<sup>3</sup>** :

Travaux à moyen terme (Horizon 2022)	
Montant de l'opération	30 000 € HT
Montant restant à charge de la commune	16 500 € HT
Volume d'eau distribué <u>avec les nouvelles habitations raccordées</u>	121 000 m <sup>3</sup> /an
Augmentation au m <sup>3</sup> d'eau	0,03 €/m <sup>3</sup>

*Récapitulatif financier des travaux prévus à moyen terme*

La programmation des travaux d'extension prévus à long terme prévoit le raccordement d'environ **145 EH** (nouvelles habitations et habitations du quartier la Fabrique Est). A long terme, la consommation en eau potable de la population raccordée est donc estimée à **130 000 m<sup>3</sup>** :

Travaux à long terme (Horizon 2026)	
Montant de l'opération	126 500 € HT
Montant restant à charge de la commune	69 575 € HT
Volume d'eau distribué <u>avec les nouvelles habitations raccordées</u>	130 000 m <sup>3</sup> /an
Augmentation au m <sup>3</sup> d'eau	0,05 €/m <sup>3</sup>

*Récapitulatif financier des travaux prévus à long terme*

***N.B :** L'impact sur le prix de l'eau a été calculé avec un emprunt de la totalité de la part restant à charge de la commune à un taux de 6% sur 25 ans. Il tient également compte de l'amortissement technique et du coût annuel d'exploitation.*

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2014**, le prix de l'eau sur Châteauneuf-de-Galaure était de 1,93 € HT le m<sup>3</sup> pour les habitants desservis par le SIEPVG et de 1,82 € HT le m<sup>3</sup> pour les habitants desservis par le réseau communal. Avec le prêt envisagé sur 25 ans à un taux d'emprunt de 6%, l'augmentation du prix du mètre cube d'eau serait de 2,01 € si tous les travaux sont réalisés dont 1,73 € pour la nouvelle station (et essentiellement liés au coût d'exploitation annuel estimé par IRH Environnement).

## 7. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Cf. Annexe 9 : Plan de zonage d'assainissement

L'élaboration du zonage d'assainissement conduit à la délimitation de zones relevant de l'assainissement collectif et de zones relevant de l'assainissement non collectif.

### 7.1 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Aucune étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif n'est prévue dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement 2015. Les données utilisées sont issues des études réalisées en 1999 et en 2007 et du diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé par le SPANC de la Communauté de Communes Porte de Drom'Ardèche.

La commune de Châteauneuf-de-Galaure a fait le choix de maintenir l'ensemble des hameaux, plus ou moins isolés et éloignés du réseau d'assainissement collectif actuel, en assainissement non collectif.

### 7.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Châteauneuf-de-Galaure a pour projet de réaliser une nouvelle station pour traiter les effluents du Bourg et de Saint-Bonnet dont les stations sont actuellement saturées. Elle a décidé d'étendre la zone d'assainissement collectif au quartier la Fabrique Est. Le reste de la commune sera en assainissement non collectif. Le plan du zonage distingue trois types de zones en assainissement collectif (Cf. Annexe 9) :

- **une zone d'assainissement collectif desservie par le réseau existant ;**
- **une zone d'assainissement collectif futur raccordable sous réserve d'extension privée** qui inclut deux habitations à proximité du Bourg ;
- **une zone d'assainissement collectif futur, raccordable à moyen et/ou terme,** qui inclut les habitations existantes du quartier la Fabrique Est.



A Peyrins, le 18 février 2015  
Pour GéoPlusEnvironnement  
**Elodie KRAWCZYK**  
**Vérifié par Olivier RICHARD**  
Agence Sud-est

# Annexes



**Annexe 1**

**Liste des entreprises de la Zone  
d'Activité Les Airs**

Source : GéoPlusEnvironnement, Janvier 2015

**LISTE DES ENTREPRISES ET COMMERCES DE LA ZA LES AIRS**

<b>Nom</b>	<b>Type</b>
Brico & Co	Bricolage
SARL Johan LEDENT	Fournisseur matériel industriel
GRT Gaz	Eau et énergie
Menuiserie Rochegue	Menuiserie
Veolia Eau	Eau
Alain BRUNEL	Peinture
ERBTP des Collines	Entreprise générale de bâtiment
CT de la Galaure	Garage automobile, Contrôle Technique
CAPAG - Les volaillers du Dauphiné	Abattoir
Sapeurs pompiers	Sapeurs pompiers
Garage Leorat (Renault)	Garage automobile
GAMM Vert	Jardinerie Pépinière
Val Soleil	Coopérative agricole
Comptoir Energie	Distribution essence
Services Techniques de Châteauneuf-de-Galaure	Services Techniques de Châteauneuf-de-Galaure
GEO-OIKOS	Chauffagiste
Miel de la Galaure	Fabrique et vente de miel
Coiffure BOUVIER	Coiffeur
U Express	Commerce alimentation générale
Pharmacie de la Galaure	Pharmacie
Maison de santé de la Galaure	Maison de santé
Atelier Floral	Fleuriste

**Annexe 2**

**Etude d'aptitude des sols à  
l'assainissement autonome**

Source : Géo+, 1999

**SECTEUR A : CHARRIERE****A/ MORPHOLOGIE**

La zone étudiée se situe sur une terrasse alluviale, au pied de reliefs collinaires, et dans la partie supérieure de la zone de raccordement de cette terrasse au cours d'eau pérenne LA GALAURE (qu'elle domine de 7 m environ).

Le secteur est recoupé par une route communale de part et d'autre de laquelle se développe (de façon inégale) l'urbanisation.

Les pentes sont faibles sur la terrasse et supérieures à 15% dans le talus de raccordement.

**B/ GEOLOGIE**

Le substratum géologique local, représenté par les sables molassiques du Miocène, n'a pas été atteint dans les sondages de reconnaissance. Il est recouvert par des alluvions grossières à matrice sablo-argileuses (cf. Carte géologique de la France au 1/ 50 000 "SERRIERES").

**C/ CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE ET SANITAIRE**

A notre connaissance, il n'existe pas de sources ni de puits à proximité du secteur étudié.

Aucune venue d'eau n'a été observée dans les sondages de reconnaissance descendus jusqu'à 2.40 m de profondeur.

L'ensemble des habitations du secteur est relié au réseau AEP de la commune.

**D/ PEDOLOGIE**

Les trois sondages de reconnaissance au tracto-pelle mettent en évidence des coupes lithologiques similaires. Sous 0.60 m d'épaisseur de terre végétale, on note :

- 0.40 m d'épaisseur d'un horizon argilo-sableux à galets uniquement reconnu en P2,
- des galets à matrice sablo-argileuse, devenant plus sableux à partir de 1.00 m à 0.80 m/TN en P1 et P3.  
Ils ont été reconnus en P1, P2, P3 respectivement à partir de 0.60 m, 1.10 m, 0.60 m jusqu'à 2.40 m de profondeur en P1.  
En P2 cet horizon débute par 0.20 m d'argile sableuse à galets.

Résumé : Le substratum géologique n'est pas affleurant sur la zone d'étude. La formation rencontrée (alluvions grossières) présente une grande hétérogénéité dans la granulométrie des éléments grossiers et une variation verticale de la teneur en argile. En P2, on observe 0.20 m d'argile sableuse à galets. Ce niveau, de faible épaisseur et dont les éléments fins (argile et sable) sont dominants, est probablement un dépôt de crue.



## E/ ESSAIS D'INFILTRATION

Quatre essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur. Les résultats obtenus sont les suivants :

ESSAI	RÉSULTAT	PROFONDEUR	FORMATION TESTÉE
Ka	520 mm/h	0.70 m	Alluvions grossières
Kb	440 mm/h	1.35 m	
Kc	630 mm/h	1.00 m	
Kd	560 mm/h	0.70 m	

### Caractérisation des terrains :

On retiendra une perméabilité élevée > 500 mm/h dans les alluvions grossières.

## F/ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome d'un terrain sont le Sol (perméabilité), l'Eau (présence d'eau à faible profondeur), la Roche (profondeur du substratum) et la Pente.

Le **Sol** présente une très forte perméabilité élevée (> 500 mm/h) dans les alluvions grossières.

L'**Eau** n'a pas été rencontrée dans les reconnaissances descendues jusqu'à 2.40 m de profondeur.

La **Roche** n'a pas été rencontrée dans les sondages.

La **Pente** est faible dans la partie amont du secteur et > 15% dans la partie aval.

L'analyse des critères SERP montre que l'assainissement autonome est possible dans les secteurs où la pente est inférieure à 15%.

Cependant, la perméabilité étant > 500 mm/h, on s'orientera vers une filière de traitement par sol reconstitué de type filtre à sable vertical non drainé.

Il en résulte un zonage en deux couleurs :

- zone rouge : inapte à l'assainissement,
- zone jaune : apte à l'assainissement autonome sous contraintes spéciales.

Remarque : Les systèmes d'épandages, situés sur des parcelles limitées par des talus, devront être implantés à une distance de 10 m en retrait du bord du talus.

## G/ DISPOSITIFS D'EPANDAGE

Zone classée "**en Rouge**" sur les parcelles :

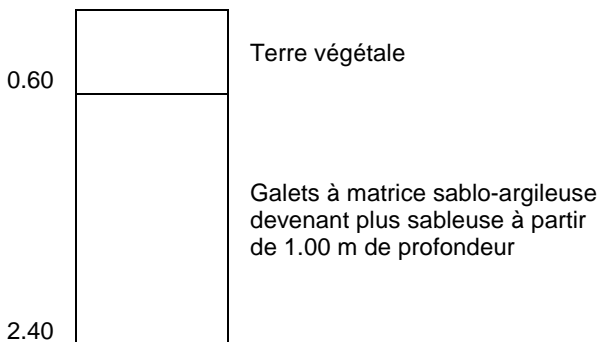
- + 57, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95 en totalité,
- + 96 en partie.
  - Pédologie : Alluvions grossières
  - **Epandage impossible car la pente est supérieure à 15%.**

Zone classée "**en jaunes**" sur les parcelles :

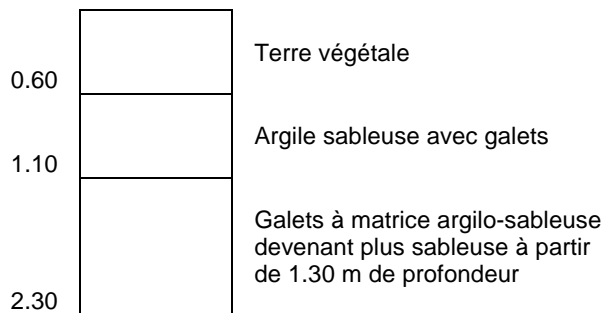
- + 83, 84, 87, 101 à 105, 110, 112, 115, 116, 119 à 121, 125, 126, 128 en totalité,
- + 96 en partie.
  - Pédologie : Alluvions grossières.
  - Perméabilité : > 500 mm/h.
  - **Epandage : 25 m<sup>2</sup> de filtre à sable vertical non drainé.**

**Secteur A : CHARRIERE  
SONDAGES DE RECONNAISSANCE  
ET  
ESSAIS D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET**

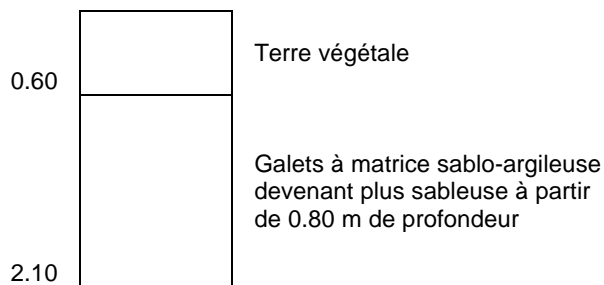
**P 1**



**P 2**

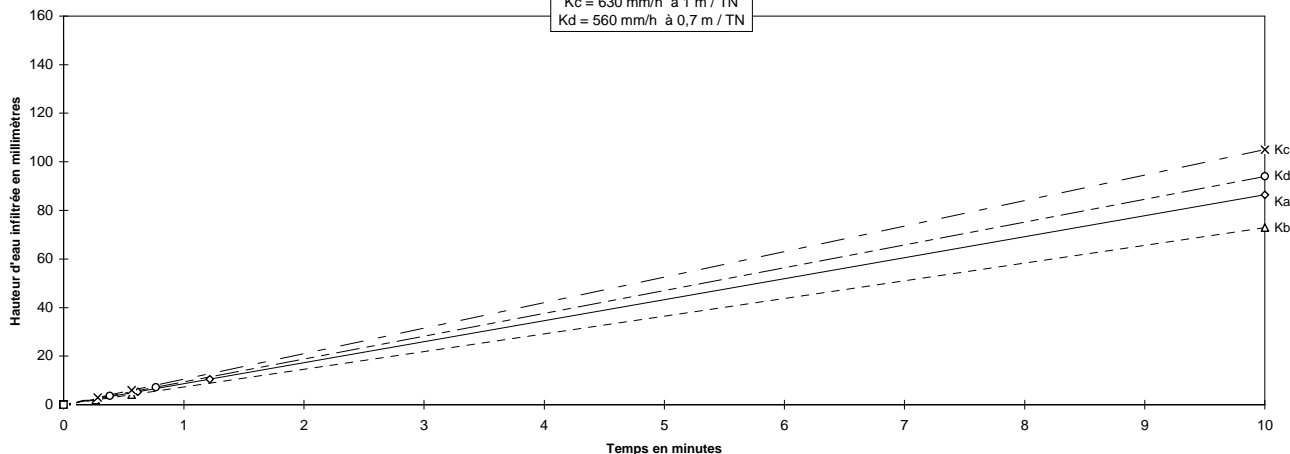


**P3**



Commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE (26)  
Secteur Charrière  
Essais d'infiltration Porchet à niveau constant réalisés le 24 juin 1998







Perméabilités :  
Ka = 520 mm/h à 0,7 m / TN  
Kb = 440 mm/h à 1,35 m / TN  
Kc = 630 mm/h à 1 m / TN  
Kd = 560 mm/h à 0,7 m / TN



Secteur A : CHARRIERE

LEGENDE

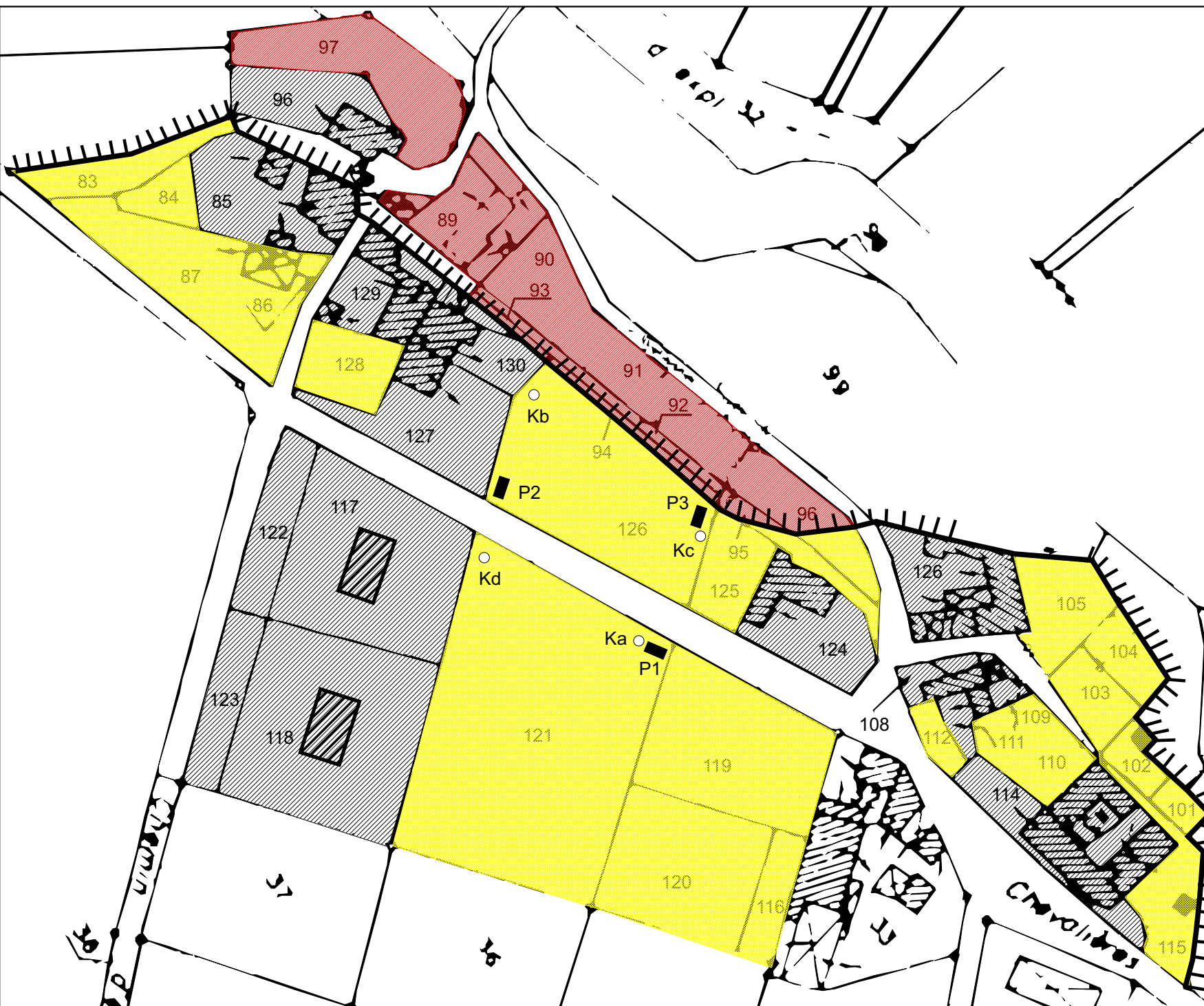


-  P1 à P3 : sondages de reconnaissance
-  Ka à Kd : essais d'infiltration
-  Zone déjà construite
-  Zone rouge inapte à l'assainissement :  
Pente > 15%
-  Zone jaune :  
Pédologie : alluvions grossières  
Perméabilité : > 500 mm/h  
Epandage : 25 m<sup>2</sup> de filtre à sable
-  Talus

Echelle :



Marsanne  
Tél.: 04 75 90 31 94  
Fax: 04 75 90 30 45





**SECTEUR B : LA VERMEILLE****A/ MORPHOLOGIE**

La zone étudiée se situe au pied de reliefs collinaires, dans la zone de raccordement de ces reliefs au fond d'un talweg.

Le secteur est limité dans sa partie Sud-Ouest par la voie communale n°19 le long de laquelle se développe l'urbanisation.

Les pentes sont comprises entre 5% et 10% sauf dans la partie Sud-Est de la parcelle 43 où elle est inférieure à 5%.

**B/ GEOLOGIE**

Le substratum géologique local, représenté par les sables molassiques du Miocène, a été atteint dans le sondage de reconnaissance P1 sous son faciès d'altération (cf. Carte géologique de la France au 1/ 50 000 "SERRIERES").

**C/ CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE ET SANITAIRE**

A notre connaissance, il n'existe pas de sources ni de puits à proximité du secteur étudié.

Aucune venue d'eau n'a été observée dans le sondage de reconnaissance descendu jusqu'à 3.00 m de profondeur.

L'ensemble des habitations du secteur est relié au réseau AEP de la commune.

**D/ PEDOLOGIE**

Le sondage de reconnaissance au tracto-pelle met en évidence la coupe lithologique suivante.

Sous 0.10 m d'épaisseur de terre végétale, on note :

- 2.90 m d'épaisseur reconnue d'un horizon sablo-limoneux ocre devenant plus propre à partir de 2.50 m de profondeur.

Résumé : le terrain reconnu est issu de l'altération in situ du substratum géologique local. La présence d'éléments sableux de granulométrie fine et dans une moindre mesure d'éléments fins (limon) lui confère une excellente perméabilité sans être excessive.

**E/ ESSAIS D'INFILTRATION**

Quatre essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur. Les résultats obtenus sont les suivants :

ESSAI	RÉSULTAT	PROFONDEUR	FORMATION TESTÉE
Ka	79 mm/h	1.00 m	Sable limoneux (molasse altérée)
Kb	87 mm/h	0.80 m	
Kc	78 mm/h	0.70 m	
Kd	140 mm/h	0.80 m	

**Caractérisation des terrains :**

On retiendra une perméabilité moyenne 90 mm/h dans le sable limoneux.

**F/ APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

Les critères retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome d'un terrain sont le Sol (perméabilité), l'Eau (présence d'eau à faible profondeur), la Roche (profondeur du substratum) et la Pente.

Le **Sol** présente une bonne perméabilité moyenne (90 mm/h) dans le sable limoneux.

L'**Eau** n'a pas été rencontrée dans la reconnaissance descendue jusqu'à 3.00 m de profondeur.

La **Roche** n'a pas été rencontrée dans le sondage.

La **Pente** est comprise entre 5% et 10% sauf dans la partie Sud-Est de la parcelle 43 où elle est inférieure à 5%.

L'analyse des critères SERP montre que l'assainissement autonome par tranchées filtrantes est possible sur les parcelles étudiées.

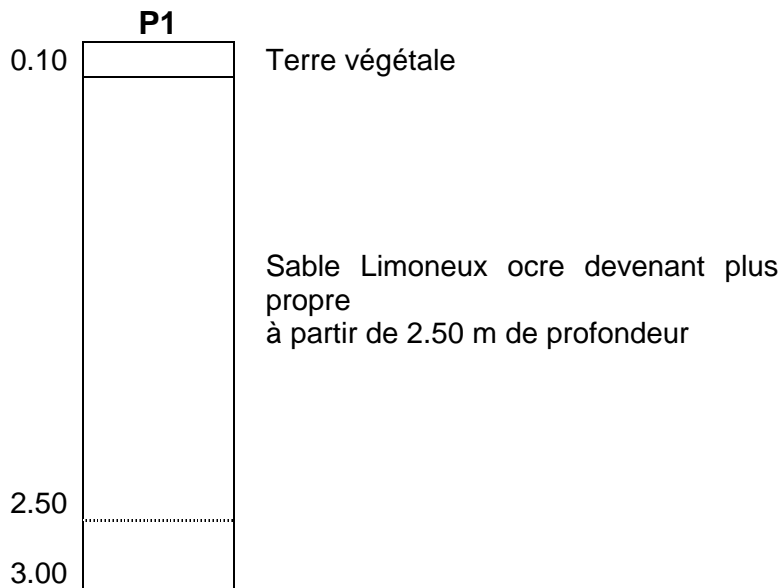
Il en résulte la création d'une zone apte sur l'ensembles des parcelles étudiées.

**G/ DISPOSITIFS D'EPANDAGE**

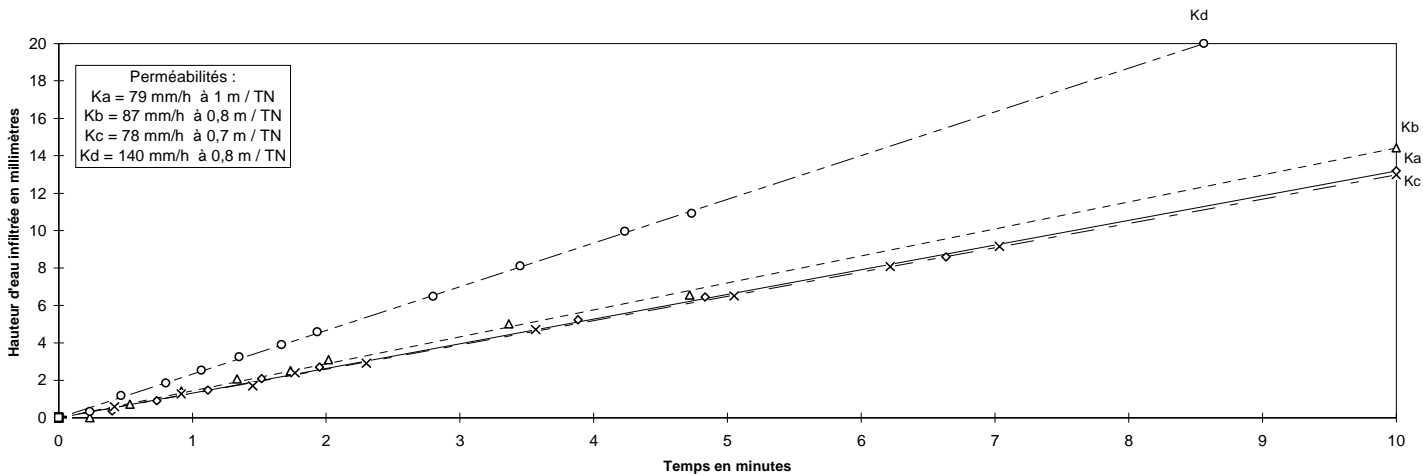
Zone classée "**en verte**" sur les parcelles :

- + 43 et 60b en totalité,
  - Pédologie : sable limoneux.
  - Perméabilité : 90 mm/h.
  - **Epandage : 15 m<sup>2</sup> de tranchées filtrantes.**

**Secteur B : LA VERMEILLE  
SONDAGE DE RECONNAISSANCE  
ET  
ESSAIS D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET**



Commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE (26)  
Secteur LA VERMEILLE  
Essais d'infiltration Porchet à niveau constant réalisés le 24 septembre 1998



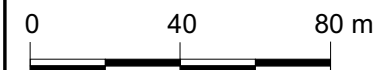
Secteur B : LA VERMEILLE

LEGENDE



- P1 à P3 : sondages de reconnaissance
- Ka à Kd : essais d'infiltration
- ▨ Zone déjà construite
- Zone verte :  
Pédologie : sable limoneux  
Perméabilité : 90 mm/h  
Epanchage : 15 m<sup>2</sup> de tranchées filtrantes

Echelle :



**GEO+**

Marsanne  
Tél.: 04 75 90 31 94  
Fax: 04 75 90 30 45





**Annexe 3**

**Etude d'aptitude des sols à  
l'assainissement autonome**

Source : Géo+, 2007

**SECTEUR A : LA VERMEILLE****1. MORPHOLOGIE**

Le quartier de La Vermeille se situe à environ 2,5 km au sud-est du chef-lieu. L'habitat, assez peu groupé, se développe sur le versant sud de reliefs collinaires.

Une étude avait déjà été réalisée sur ce secteur lors du premier zonage d'assainissement en 1998 (l'aptitude était favorable). Une seule parcelle restait à tester sur cette zone.

Elle se situe à l'extrémité est du quartier et présente une pente moyenne, de l'ordre de 9%, orientée globalement vers le sud-est.

**2. GEOLOGIE**

Le substratum géologique local est représenté ici par de la molasse sableuse datant du Miocène. Le substratum induré n'a pas été rencontré dans le sondage de reconnaissance descendu jusqu'à 2,50 mètres de profondeur.

Le substratum est recouvert par sa formation d'altération constituée de sable plus ou moins limoneux.

**3. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE ET SANITAIRE**

L'ensemble des habitations du secteur est relié au réseau AEP de la commune.

Aucune venue d'eau n'a été rencontrée dans le sondage de reconnaissance réalisé en novembre 2007 et descendus jusqu'à 2,50 m de profondeur maximum.

**4. PEDOLOGIE**

Le sondage de reconnaissance au tracto-pelle (P1) met en évidence la coupe lithologique sableuse suivante :

- 0,10 m d'épaisseur de terre végétale,
- 2,40 m de **sable peu limoneux beige/brun**. Cet horizon a été reconnu jusqu'à 2.50 m de profondeur en P1.

**Commentaires** : les terrains reconnus sont caractéristiques de la formation d'altération de la molasse miocène. La fraction fine limoneuse présente dans les terrains superficiels sera directement influente sur leurs capacités hydrauliques à l'infiltration.

## 5. ESSAIS D'INFILTRATION

Au total deux essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur. Les résultats obtenus sont les suivants :

FORMATION TESTÉE	ESSAIS	PROFONDEUR	PERMEABILITE
Sable peu limoneux	K1	0.60 m	30 mm/h
	K2	0.50 m	26 mm/h

### Caractérisation des terrains :

On retiendra une perméabilité moyenne pour l'horizon sableux testé.

## 6. APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome d'un terrain sont le Sol (perméabilité), l'Eau (présence d'eau à faible profondeur), la Roche (profondeur du substratum) et la Pente.

Le **Sol** présente une perméabilité moyenne.

L'**Eau** et la **Roche** sont absentes des sondages descendus jusqu'à 2.50 m de profondeur sous le terrain naturel.

La **Pente** est moyenne sur la parcelle testée.

L'analyse des critères SERP montre que l'assainissement autonome par infiltration est possible dans le niveau de sable peu limoneux.

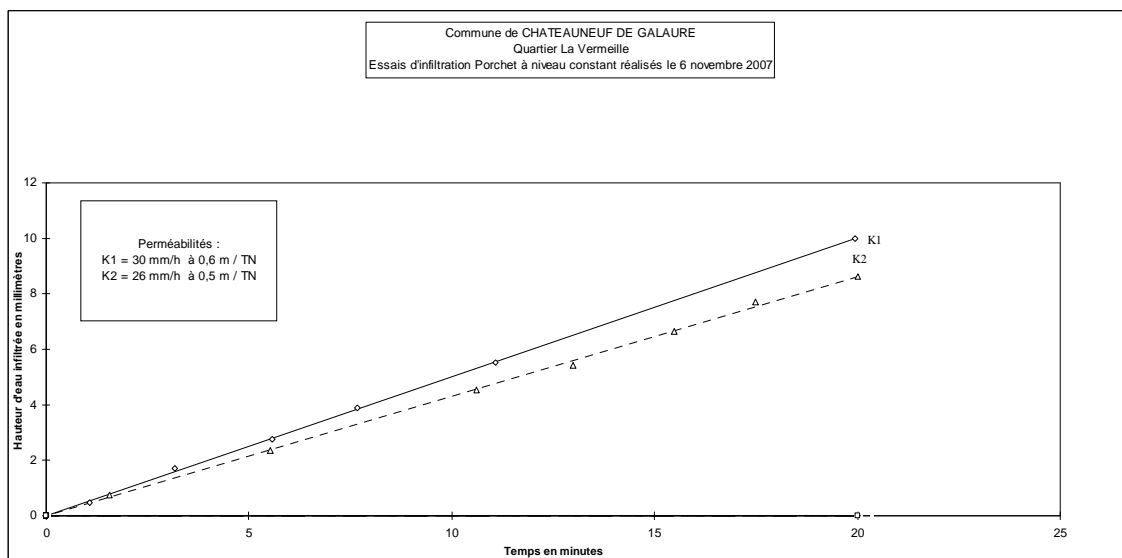
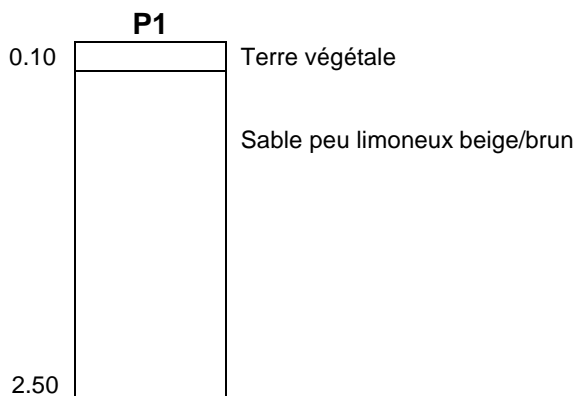
## 7. DISPOSITIFS D'EPANDAGE

*Voir carte d'implantation des sondages et zonage.*

Zones classées "**en vert**" :

- Pédologie : sable peu limoneux beige/ brun
- Perméabilité : 30 mm/h
- **Aptitude : favorable**
- **Epanchage : classique par tranchées filtrantes**

**Secteur : LA VERMEILLE**  
**SONDAGES DE RECONNAISSANCE ET**  
**ESSAIS D'INFILTRATION TYPE PORCHET**



Commune de **Chateauneuf de Galaure** (26)

Aptitude des sols à  
l'assainissement autonome

Quartier de La Vermeille

Date	Dessiné	Vérifié
11/2007	LA	PB
Modifié	Dessiné	Vérifié





Siège social  
Allée du Vivarais -Z.I.Sud - B.P.172  
26304 BOURG DE PEAGE cedex  
Tél. 04 75 72 80 00-Fax. 04 75 72 80 05  
07.B.55.966


Ech : 1/2000

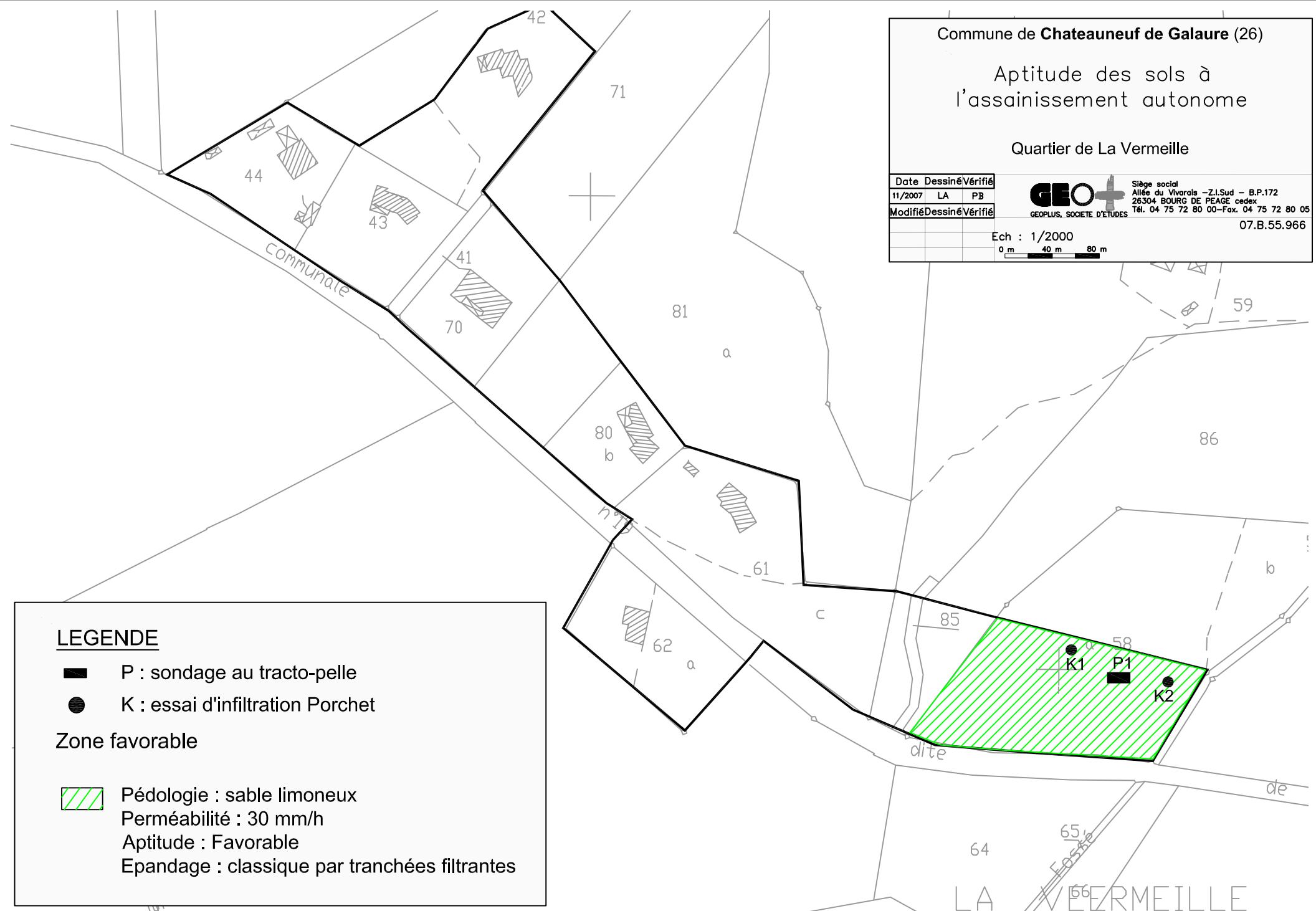
0 m 40 m 80 m

**LEGENDE**

-  P : sondage au tracto-pelle
-  K : essai d'infiltration Porchet

**Zone favorable**

-  Pédologie : sable limoneux  
Perméabilité : 30 mm/h  
Aptitude : Favorable  
Epannage : classique par tranchées filtrantes





## SECTEUR B : LES GRANGES DE TREIGNEUX

### 1. MORPHOLOGIE

Le quartier des Granges de Treigneux se situe à environ 2,5 km au nord-est du chef-lieu. L'habitat est relativement groupé et s'étend sur le versant sud de coteaux molassiques.

La pente générale, d'orientation sud-est, est relativement forte sur l'ensemble du secteur. Localement on observe des replats ou des zones de pente inférieure à 15%.

### 2. GEOLOGIE

Le substratum géologique local est représenté ici par de la molasse sableuse datant du Miocène. Le substratum induré n'a pas été rencontré dans les sondages de reconnaissance descendus jusqu'à 3,20 mètres de profondeur maximum.

Le substratum est recouvert par sa formation d'altération constituée de sable plus ou moins limoneux. Localement le substratum est masqué par la formation argilo-caillouteuse de Chambaran-Bonnevaux (partie amont du secteur) ou par des alluvions de basse terrasse fluviale de la Galaure (partie aval du quartier).

### 3. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE ET SANITAIRE

L'ensemble des habitations du secteur est relié au réseau AEP de la commune.

Aucune venue d'eau n'a été rencontrée dans les sondages de reconnaissance réalisés en novembre 2007 et descendus jusqu'à 3,20 m de profondeur maximum.

### 4. PEDOLOGIE

Les sondages de reconnaissance au tracto-pelle (P2 à P6) met en évidence la coupe lithologique suivante :

- 0,20 à 0,40 m d'épaisseur de terre végétale,
- 0,60 à plus de 3,20 m de **limon sableux brun à beige pouvant contenir quelques galets et cailloutis**. Cet horizon a été reconnu jusqu'à 3.20 m de profondeur en P5 et est absent en P4.
- Un **sable plus ou moins limoneux jaune contenant localement des galets et cailloutis**. Cet horizon a été reconnu jusqu'à 2,60 m de profondeur maximum en P4. Il est absent en P5 et P6.

**Commentaires** : les terrains reconnus sont caractéristiques d'une part de la formation d'altération de la molasse miocène et d'autre part de la formation argilo-caillouteuse de Chambaran-Bonnevaux. La fraction fine limoneuse présente dans les terrains superficiels sera directement influente sur leurs capacités hydrauliques à l'infiltration.

## 5. ESSAIS D'INFILTRATION

Au total quatre essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur. Les résultats obtenus sont les suivants :

FORMATION TESTÉE	ESSAIS	PROFONDEUR	PERMEABILITE
Limon sableux	K3	0.60 m	9 mm/h
	K5	0.65 m	< 1 mm/h
	K6	0.55 m	4 mm/h
Sable peu limoneux	K4	0.60 m	800mm/h

### Caractérisation des terrains :

On retiendra les perméabilités suivantes :

- \* très faible pour le limon sableux
- \* forte pour l'horizon sableux.

## 6. APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome d'un terrain sont le Sol (perméabilité), l'Eau (présence d'eau à faible profondeur), la Roche (profondeur du substratum) et la Pente.

Le **Sol** présente une variable de faible à très élevée.

L'**Eau** et la **Roche** sont absentes des sondages descendus jusqu'à 3.20 m de profondeur sous le terrain naturel.

La **Pente** est moyenne à forte sur le secteur.

L'analyse des critères SERP montre que l'assainissement autonome par infiltration n'est pas envisageable dans les niveaux reconnus en raison d'une part de la perméabilité trop faible du limon sableux et d'autre part, d'une perméabilité trop élevée di sable peu limoneux jaune. Dans ce cas on s'orientera vers un dispositif de traitement en sol reconstitué non drainé de type filtre à sable vertical.

## 7. DISPOSITIFS D'EPANDAGE

*Voir carte d'implantation des sondages et zonage.*

Zones classées "**en rouge**" :

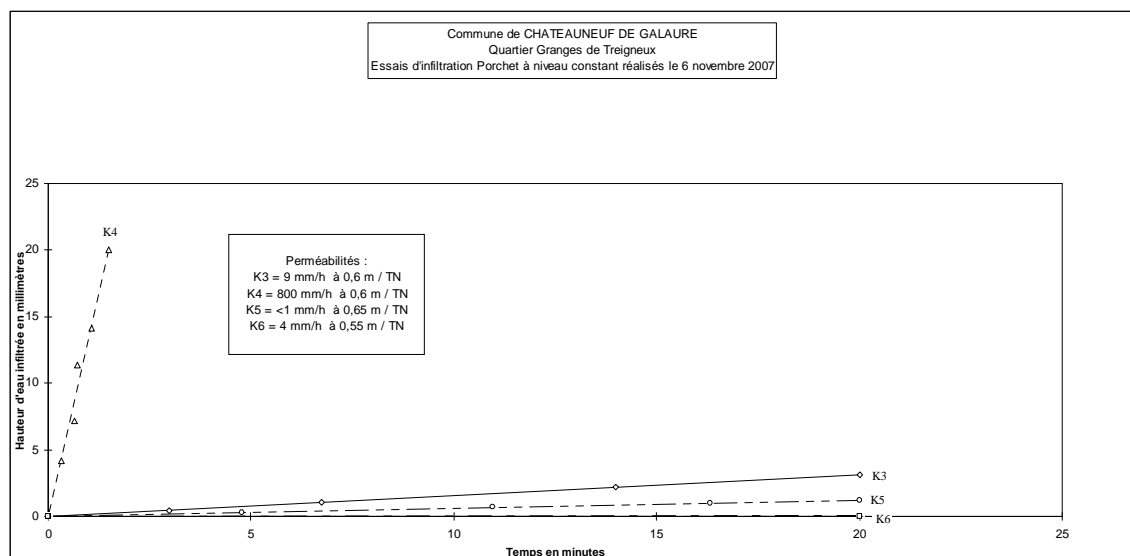
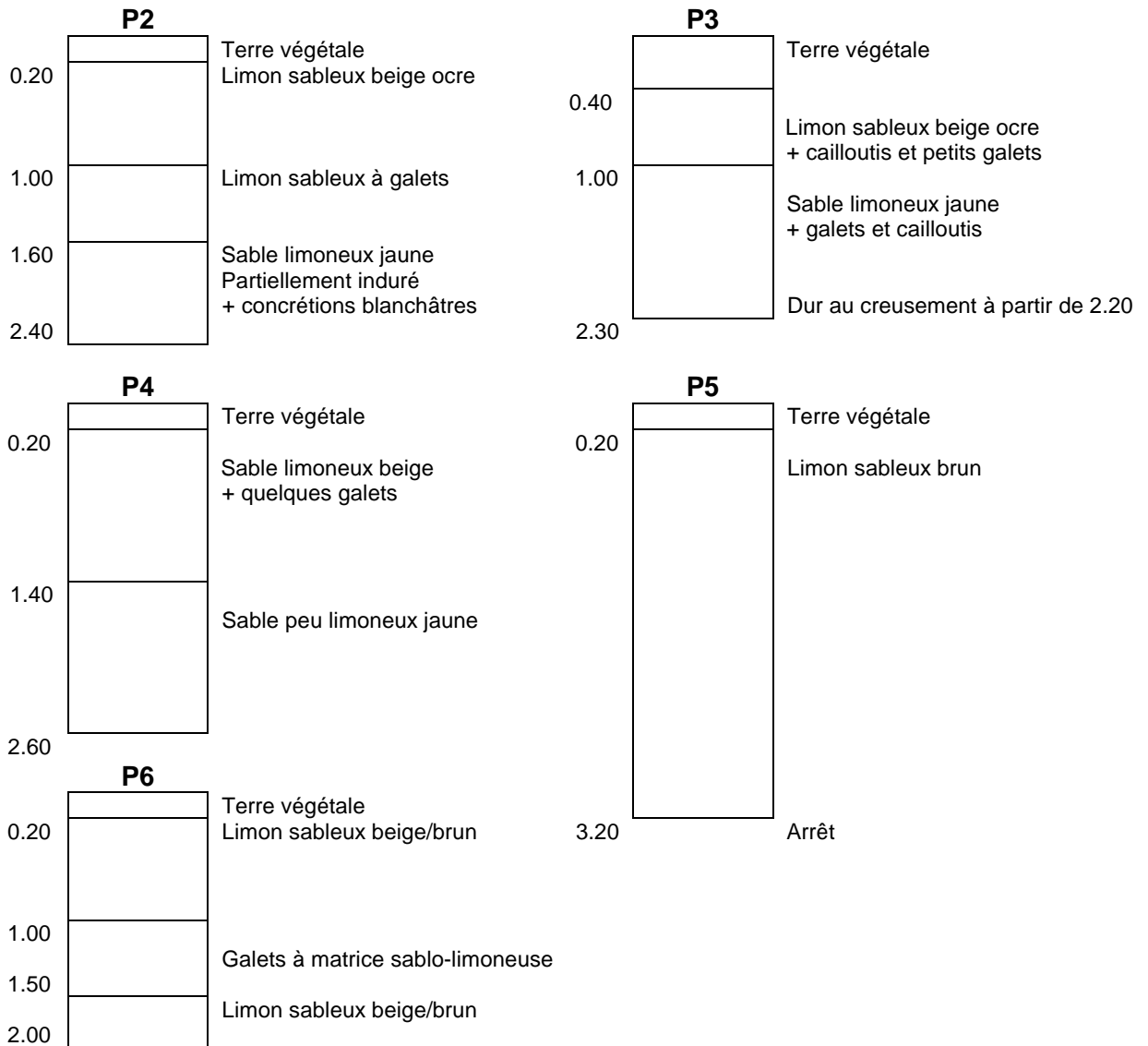
- Pédologie : limons sableux
- Perméabilité < 15 mm/h
- **Aptitude : défavorable**
- Pente > 15%
- **Aptitude : défavorable**






Zone classée "**en jaune**" :

- Pédologie : sable peu limoneux jaune
- Perméabilité > 500 mm/h
- **Aptitude : favorable avec contrainte**
- **Epandage : en sol reconstitué non drainé de type filtre à sable vertical.**



**Secteur : GRANGES DE TREIGNEUX  
SONDAGES DE RECONNAISSANCE ET  
ESSAIS D'INFILTRATION TYPE PORCHET**

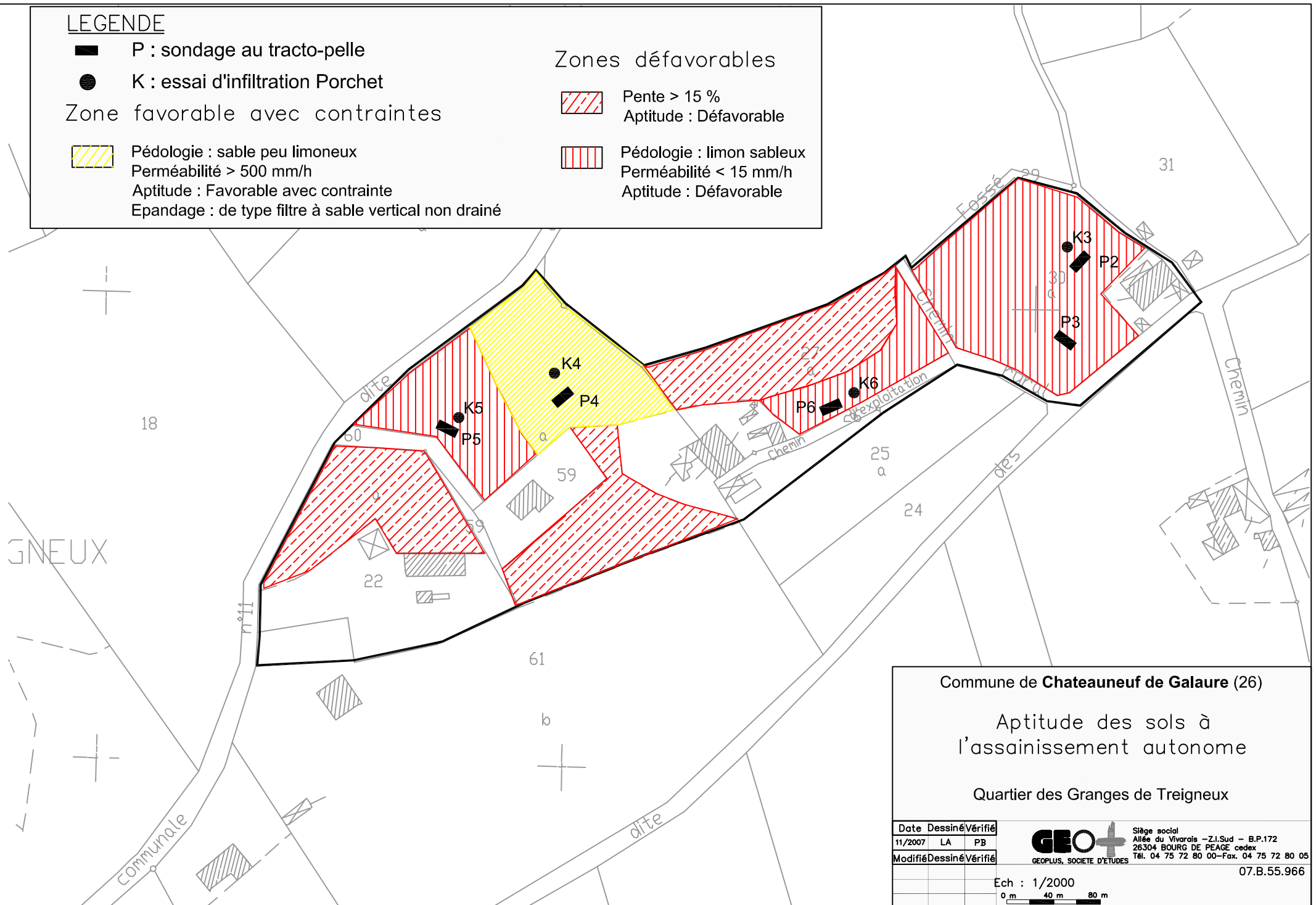


## LEGENDE

-  P : sondage au tracto-pelle
-  K : essai d'infiltration Porchet
- Zone favorable avec contraintes
  -  Pédologie : sable peu limoneux  
Perméabilité > 500 mm/h  
Aptitude : Favorable avec contrainte  
Epandage : de type filtre à sable vertical non drainé

## Zones défavorables

-  Pente > 15 %  
Aptitude : Défavorable
-  Pédologie : limon sableux  
Perméabilité < 15 mm/h  
Aptitude : Défavorable



Commune de **Chateaufort de Galaure** (26)

Aptitude des sols à  
l'assainissement autonome

Quartier des Granges de Treigneux

Date	Dessiné	Vérifié
11/2007	LA	PB
Modifié	Dessiné	Vérifié



Siège social  
Allée du Vivarais - Z.I. Sud - B.P.172  
26304 BOURG DE PEAGE cedex  
Tél. 04 75 72 80 00 - Fax. 04 75 72 80 05

07.B.55.966

Ech : 1/2000

0 m 40 m 80 m



**SECTEUR C : LA FERME ROBIN****1. MORPHOLOGIE**

Cette zone urbanisable est constituée de bâtiments existants et d'une seule parcelle non bâtie. Elle se situe à un peu plus d'un kilomètre au nord-ouest du chef-lieu.

La pente générale est orientée vers le nord-est et la combe des Pierrelets. Elle est relativement forte sur l'ensemble du secteur avec localement des zones moins pentues (pente inférieure à 15%).

**2. GEOLOGIE**

Le substratum géologique local est représenté ici par de la molasse sableuse datant du Miocène. Localement le substratum est masqué par la formation argilo-caillouteuse de Chambaran-Bonnevaux

**3. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE ET SANITAIRE**

L'ensemble des habitations du secteur est relié au réseau AEP de la commune.

Aucune venue d'eau n'a été rencontrée dans les sondages de reconnaissance réalisés en novembre 2007 et descendus jusqu'à 2,70 m de profondeur maximum.

**4. PEDOLOGIE**

Les sondages de reconnaissance au tracto-pelle mettent en évidence la coupe lithologique suivante :

- 0,30 m d'épaisseur de terre végétale,
- 0,50 m d'**argile limoneuse beige**. Cet horizon est absent en P2.
- 0,80 à 1,60 m de **galets et graviers à maigre matrice argilo-sableuse**. Ce niveau est assez compact et recouvre :
- Un horizon de **galets à matrice argilo-graveleuse rouille**. Ce niveau a été reconnu jusqu'à 2.70 m de profondeur en P7 et 2,30 en P8.

**Commentaires** : les terrains reconnus sont caractéristiques de la formation argilo-caillouteuse Pliocène. Les fractions fines argileuses et grossières (galets et graviers) présentent en proportion variable dans les terrains sera directement influente sur leurs capacités hydrauliques à l'infiltration.

**5. ESSAIS D'INFILTRATION**

Au total deux essais d'infiltration de type Porchet à niveau constant ont été effectués sur le secteur. Les résultats obtenus sont les suivants :

FORMATION TESTÉE	ESSAIS	PROFONDEUR	PERMEABILITE
Galets et graviers à maigre matrice argileuse	K7	0.50 m	29 mm/h
Argile limoneuse	K8	0.60 m	< 1 mm/h

### Caractérisation des terrains :

On retiendra les perméabilités suivantes :

- \* très faible pour l'argile limoneuse
- \* moyenne pour l'horizon de galets à matrice argileuse.

## 6. APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Les critères retenus pour déterminer l'aptitude à l'assainissement autonome d'un terrain sont le Sol (perméabilité), l'Eau (présence d'eau à faible profondeur), la Roche (profondeur du substratum) et la Pente.

Le **Sol** présente une variable de faible à moyenne.

L'**Eau** et la **Roche** sont absentes des sondages descendus jusqu'à 2.70 m de profondeur sous le terrain naturel.

La **Pente** est moyenne à forte sur le secteur.

L'analyse des critères SERP montre que l'assainissement autonome par infiltration n'est pas envisageable dans le niveau d'argile limoneuse en raison de sa perméabilité trop faible.

L'assainissement autonome par infiltration pourrait être envisagé dans le niveau de galets dont la perméabilité est moyenne. Toutefois, cet horizon est présent à des profondeurs variables de 0,40 à 0,80 m sous le terrain naturel, on s'orientera donc vers un dispositif de traitement en sol reconstitué non drainé de type filtre à sable vertical ancré dans cet horizon.

Par ailleurs un projet de construction est envisagé sur cette parcelle (accueil de pèlerins probablement) mais n'est pas encore défini précisément. Une étude spécifique devra être établie lors de la conception du projet afin de déterminer et dimensionner la filière la mieux adaptée.

## 7. DISPOSITIFS D'EPANDAGE

*Voir carte d'implantation des sondages et zonage.*

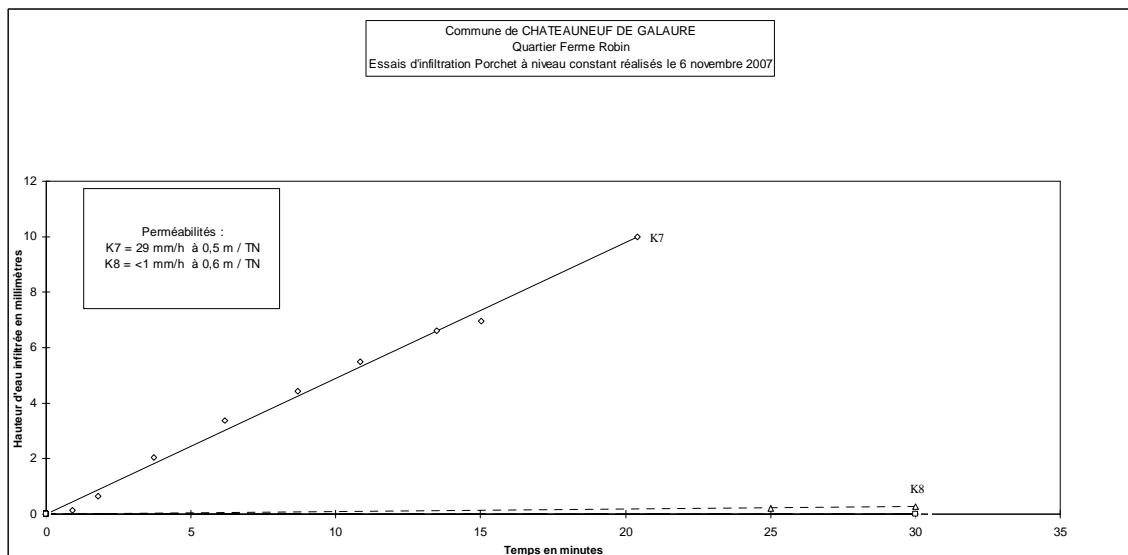
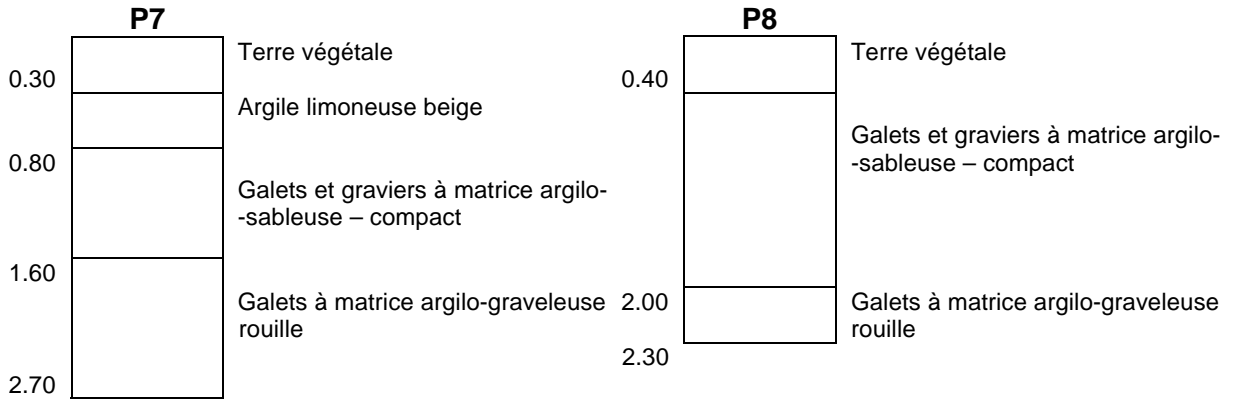
Zone classée "**en rouge**" :

- Pente > 15%
- **Aptitude : défavorable**

Zone classée "**en jaune**" :

- Pédologie : argile limoneuse sur galets à matrice argilo-sableuse
- Perméabilité : < 1 mm/h pour l'argile superficielle et 29 mm/h pour les galets à matrice limono-graveleuse
- **Aptitude : favorable avec contrainte**
- **Epandage : en sol reconstitué non drainé de type filtre à sable vertical.**

**Secteur : FERME ROBIN**  
**SONDAGES DE RECONNAISSANCE ET**  
**ESSAIS D'INFILTRATION TYPE PORCHET**






# LEGENDE

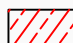
 P : sondage au tracto-pelle

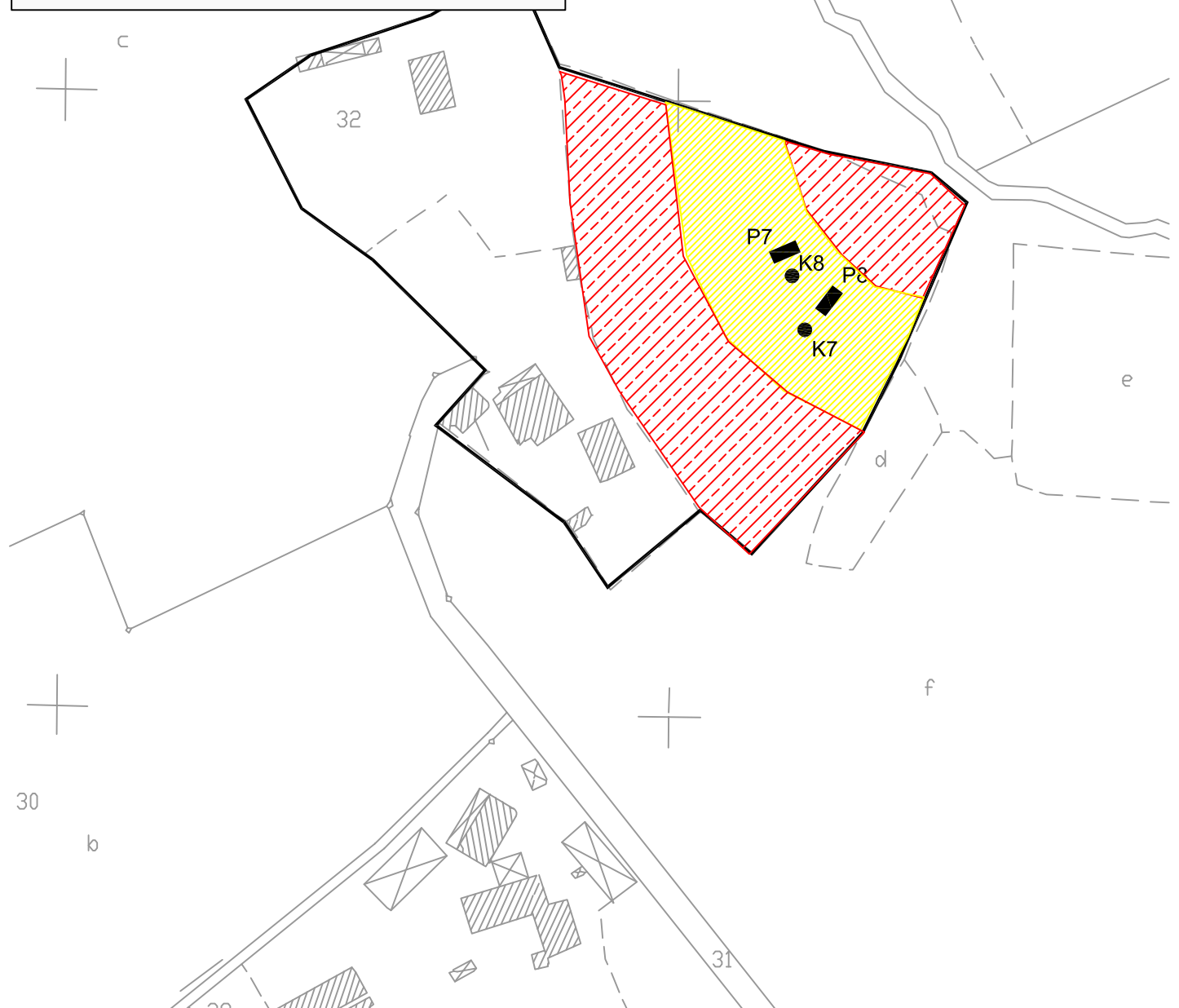
 K : essai d'infiltration Porchet

## Zone favorable avec contraintes

 Pédologie : argile sur niveau de galets à matrice limono-graveleuse  
 Perméabilité < 15 mm/h pour l'argile et 29 mm/h pour les galets  
 Aptitude : Favorable avec contrainte  
 Epandage : de type filtre à sable vertical non drainé ancré dans les galets

## Zone défavorable

 Pente > 15 %  
 Aptitude : Défavorable



Commune de **Chateaufort de Galaure (26)**

Aptitude des sols à  
l'assainissement autonome

Secteur de la ferme Robin

Date	Dessiné	Vérifié
11/2007	LA	PB
Modifié	Dessiné	Vérifié



Siège social  
 Allée du Vivalrais - Z.I.Sud - B.P.172  
 26304 BOURG DE PEAGE cedex  
 Tél. 04 75 72 80 00 - Fax. 04 75 72 80 05

Ech : 1/2000

0 m 40 m 80 m

07.B.55.966



**Annexe 4**

**Cartographie de l'aptitude des sols  
à l'assainissement autonome**

Source : Géo+, 1999

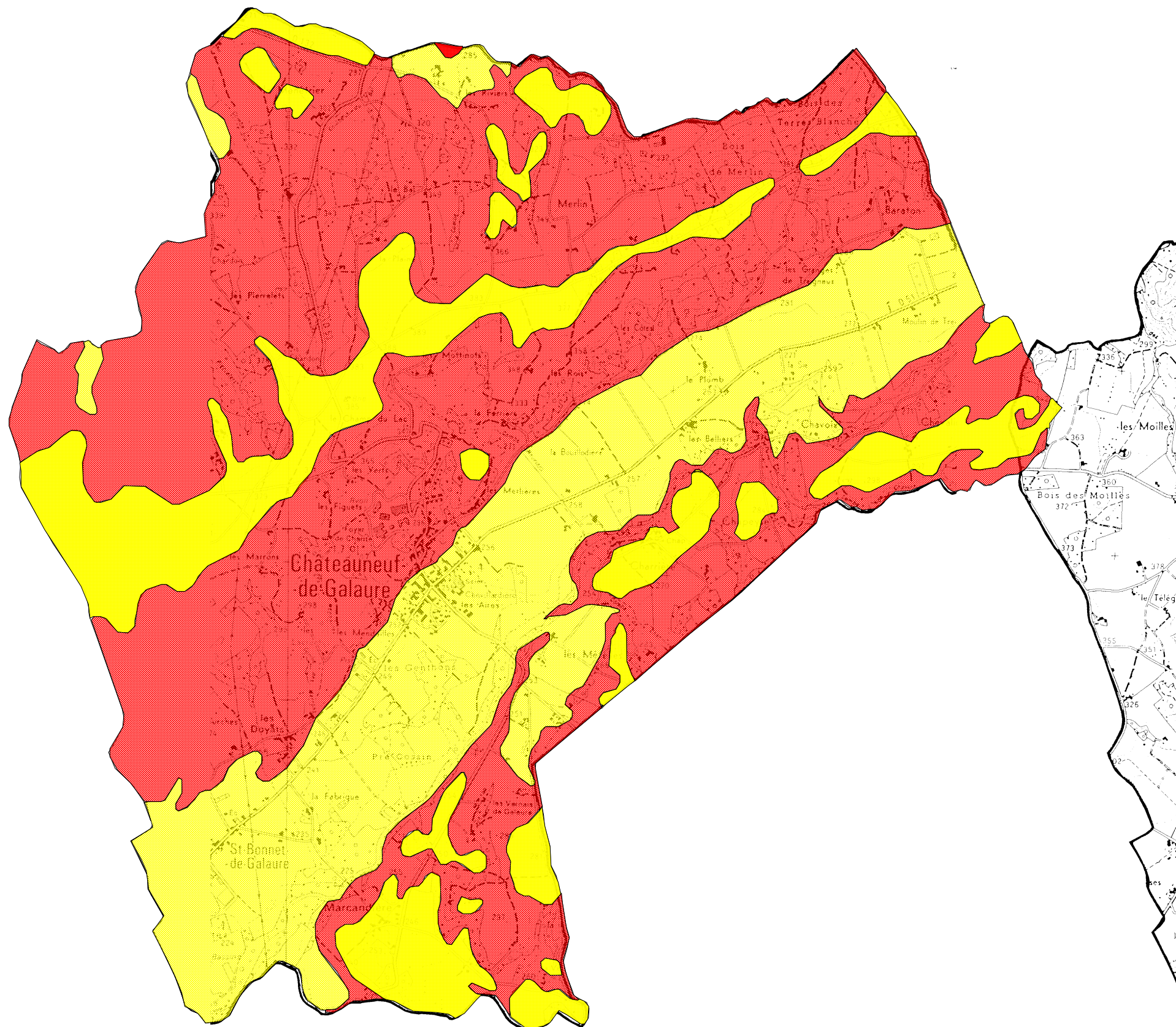


PLANCHE A : CARTE DES PENTES

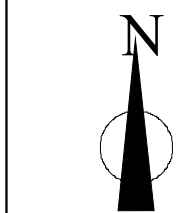
Commune de  
CHATEAUNEUF DE GALAURE


SCHÉMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT


Etude Geoplus n° 98 M 55 025 - Octobre 1998



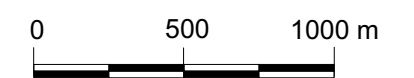
LEGENDE



 Pentes < 15%

 Pentes > 15%

Echelle :

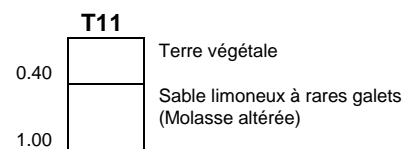
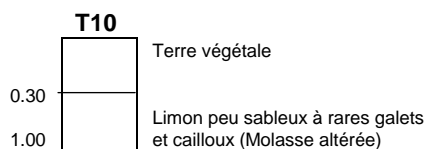
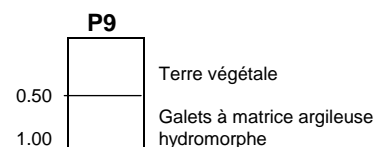
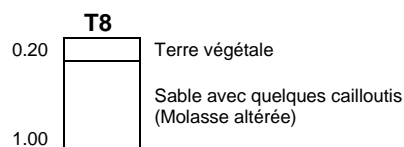
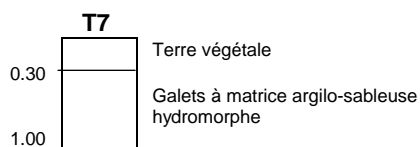
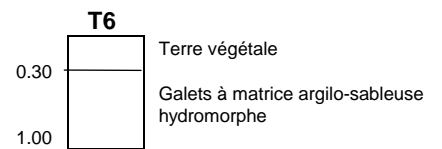
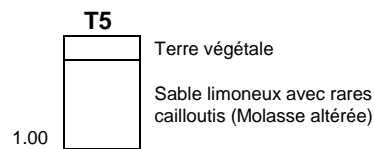
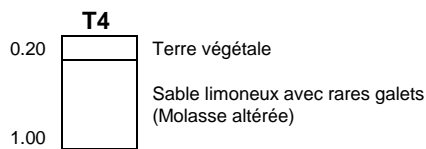
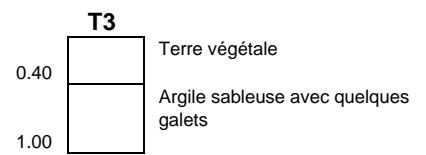
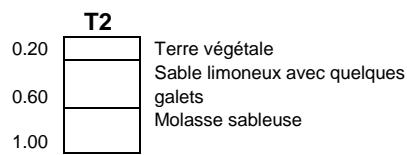
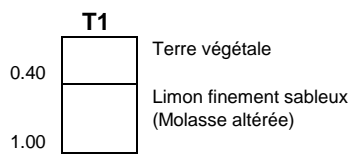


Marsanne

Tél.: 04 75 90 31 94  
Fax: 04 75 90 30 45

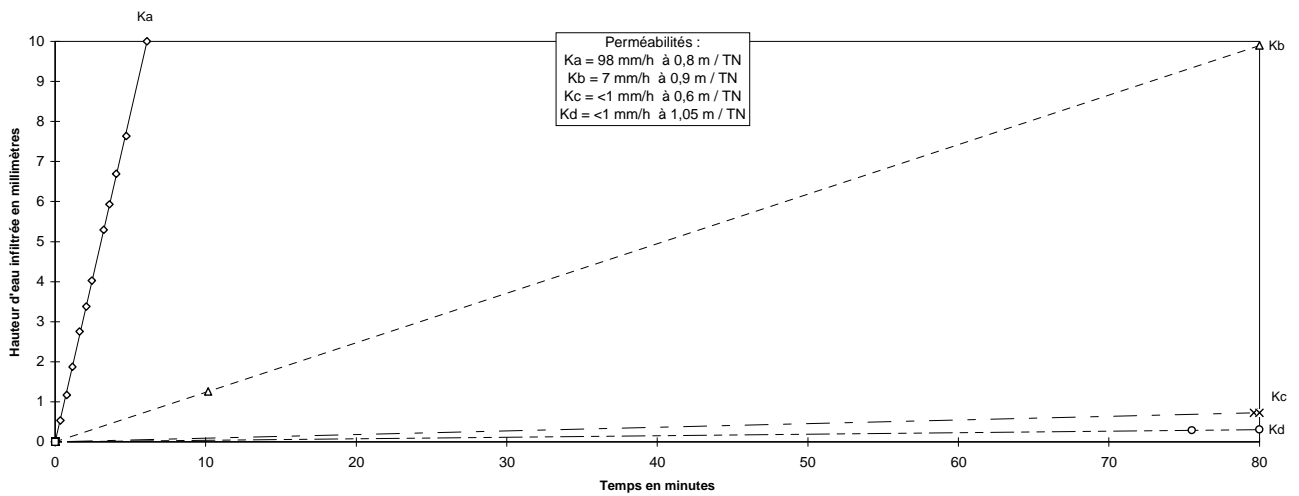


**SONDAGES DE RECONNAISSANCE**



# ESSAIS D'INFILTRATION DE TYPE PORCHET

Commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE (26)  
Zonage global  
Essais d'infiltration Porchet à niveau constant réalisés le 25 juin 1998



Commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE (26)  
Zonage global  
Essais d'infiltration Porchet à niveau constant réalisés le 25 juin 1998

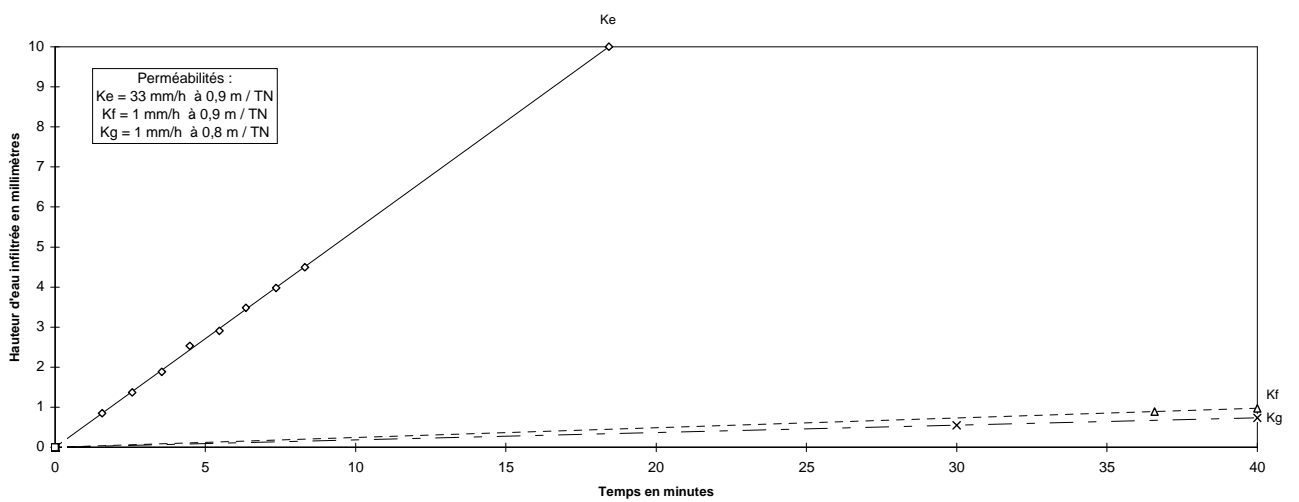


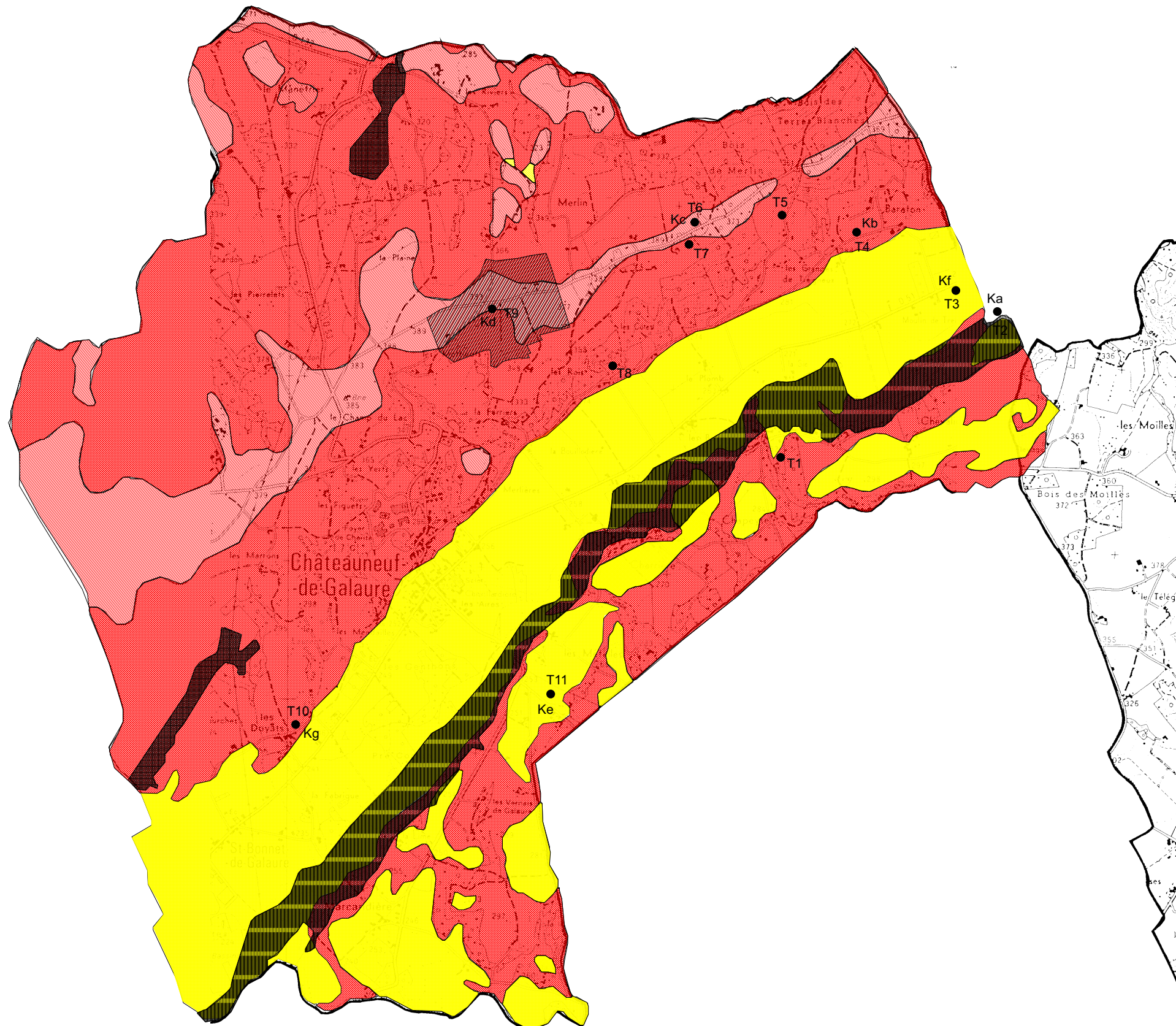


PLANCHE C : ZONAGE GLOBAL (APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME)

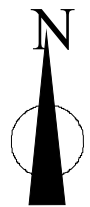
Commune de  
CHATEAUNEUF DE GALAURE

SCHÉMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

Etude Geoplus n° 98 M 55 025 - Octobre 1998



LEGENDE




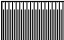
ZONES APTES SOUS RESERVE

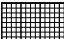
 Alluvions et Molasse

ZONES INAPTES

 Pente > 15%

 Perméabilité < 6 mm/h

 Zone inondable

 Domaine ferroviaire

 Captage AEP

● T1 à T11 : sondages à la tarière

● Ka à Kg : essais d'infiltration

Echelle :



Marsanne

Tél.: 04 75 90 31 94  
Fax: 04 75 90 30 45



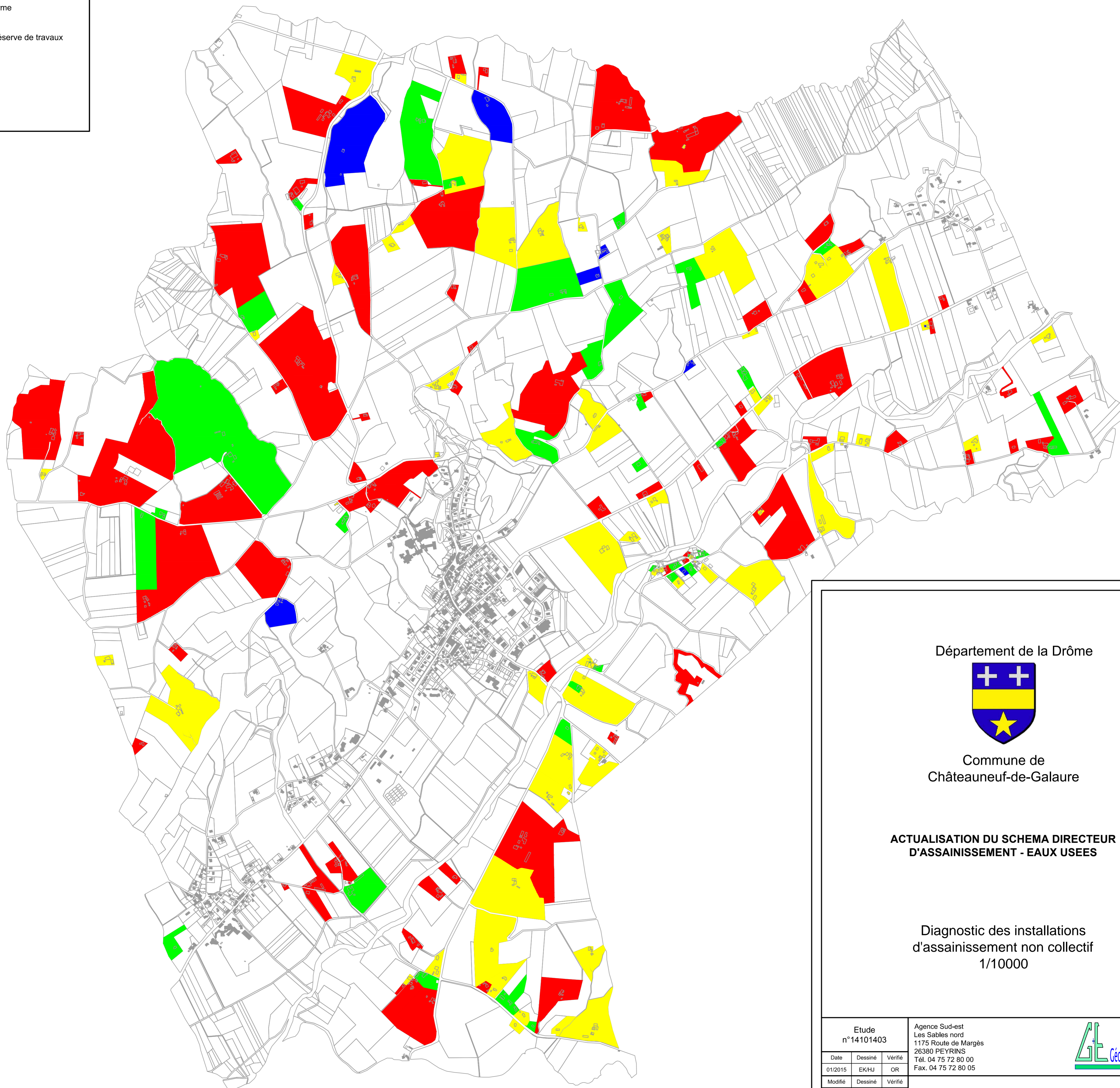
**Annexe 5**

**Diagnostic des installations  
d'assainissement non collectif**

Sources : CCPDA et GéoPlusEnvironnement, 2015



- Installation non conforme
- Avis conforme sous réserve de travaux
- Installation conforme
- Installation non visité



Département de la Drôme



Commune de  
Châteauneuf-de-Galaure

**ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR  
D'ASSAINISSEMENT - EAUX USEES**

Diagnostic des installations  
d'assainissement non collectif  
1/10000

Etude n°14101403			Agence Sud-est Les Sables nord 1175 Route de Margès 26380 PEYRINS Tél. 04 75 72 80 00 Fax. 04 75 72 80 05			
Date	Dessiné	Vérifié	Date	Dessiné	Vérifié	
01/2015	EKHJ	OR				
Modifié	Dessiné	Vérifié	0 m 100 m 400 m			
			Echelle au 1/10000			



Nombre installations  
227

Commune : CHATEAUNEUF DE GALAURE

Nombre installations	Réf. Dossier SPANC	Adresse	Parcelle Cadastre		Propriétaire		Synthèse de la visite	En cours	Zone à enjeux	Non Conforme				Conforme		Visite effectuée le
					Nom	Prénom				1 an si vente		4 ans		Pas de délai		
										Absence d'installation	Aucune info	Cas a	Cas c	Recommandations	Pas de défaut	
0	CHA-001	Les Moilles			PRUNIER	Humbert	Absence de traitement, pas de ventilations, EM non prétraitées, EP mélangées avec EU	15	3	15	15	66	67	29	21	26/10/2006
1	CHA-001	Les Moilles	ZS	26, 42, 43	PRUNIER	Humbert	FTE 5000L suivie d'un FSVD de 35m², rejet combe								1	19/01/2009
1	CHA-002	Les Rois	ZC	49	FOMBONNE	Eric	FTE 3000L + BG 200L, FSVD 25m², rejet sur la parcelle								1	15/05/2006
1	CHA-003	Le Télégraphe	ZR	6	NACHTERGAELE	Vincent	CCI Favorable sous réserves d'étude de sol (17/06/06); pas de nouvelles depuis; <b>REFUS</b>	1								
1	CHA-004	Merlin			BOULLIAT	Jean-Claude	CR non rédigé	1								21/05/2012
1	CHA-005	St Bonnet de galaure	ZO	6	GIBELIN	Andrée	FTE 3000L; puis 3 TF de 20m chacune								1	24/07/2012
0	CHA-006	Les Marrons	ZR	64	REYNAUD	Noël	CCI Favorable 05.12.2005 (projet: FTE 3000L; 60m linéaires de TF)									
1	CHA-007	Les Mottinots	ZC	22	EXBRAYAT	Fabien	FTE 3000L, préfiltre intégré; ventilation non-conforme; FSVD 40m²; rejet fossé							1		25/05/2012
1	CHA-008	Chavoix	ZI	7. 8	CHOCHILON	Eric	FTE 5000L. 4 TF de 20m chacune							1		07/08/2006
1	CHA-009	Chavoix	ZI	13	MARGARITO	Pascal	FTE 3000L, suivie d'un PF 500L; puis 3 TF de 16m chacune							1		12/07/2006
1	CHA-010	Le Plomb	ZK	83	CORCORAN	Patrick	FTE 5000L; puis 4 TF de 19m chacune								1	21/02/2008
1	CHA-011	Merlin	ZC	18, 31	BEGOT	Hervé	eaux vannes seulement prétraitées, eaux ménagères rejetées brutes, effluents stagnant en milieu superficiel accessible (problème de salubrité). Périmètre de protection du captage Les Rois (problème de pollution)		1			1				22/08/2008
1	CHA-012	Merlin	ZC	17	MERMET	Mauricette	Prétraitement et traitement (BG et champ d'ép. Non visitables), entretien réalisé. Pas de dysfonctionnement observé. Ouvrages à rendre accessibles		1		1					22/08/2008
1	CHA-013	Marcandière	ZN	68	VERRIER	Jean	Ouvrages à rendre accessibles, pas de dysfonctionnement observé.fonctionnement à surveiller, à revoir en cas de changement du nombre d'occupants		1		1					22/08/2008
1	CHA-014	Les Béliers	ZK	16	GAILLARD	Joël	FS 1000L; EM non prétraitées; +/-60m de T en pattes d'oie, non visitables, colmatées, refoulement dans un regard dans le garage					1				31/05/2007
0	CHA-014	Les Béliers	ZK	16	GAILLARD	Joël	CCI Favorable 31.05.2007									
1	CHA-015	Les Mételles	ZL	75a	COLLAVINI	Eliane	FTE 3000L; 3 TF de 20m chacune								1	31/05/2007
0	CHA-016	Les Mételles			DAVID	Luc	raccordé (ancien SUGIER Hugues)									
1	CHA-017	Chevalière	ZI	58	MABILON	Alain	FS d'à priori 1500L, non visitable; BG à priori 300L; pattes d'oies pour EV et 1 TF pour EM + une partie EM; traitement non visitable								1	25/05/2012
1	CHA-018	Chevalière	ZI	76	BARNAUD	Véronique et Stéphane	Absence de traitement, pas de ventilations, EM non prétraitées, EP mélangées avec EU					1				01/10/2007
0	CHA-018	Chevalière	ZI	76	BARNAUD	Véronique et Stéphane	CCI Favorable le 20.04.2012, non signé; projet: FTE 5000L, suivie d'un filtre planté de 36m² (Vertical 24m² et horizontal 12m²), puis relevage 60L mini, puis TF de 14m avec trop-plein si besoin dans fossé existant sur leur parcelle									
1	CHA-019	Chevalière	ZI	54	SONNOIS	Denys	FTE 4000L, ne reçoit que les EV; BG 200L; puis 5 TF +/- 25m								1	15/03/2011
1	CHA-020	Route d'Hauterives	ZH	5	DOCHER	Henri	Aucun dispositif. Rejets bruts en bout de parcelle.			1						08/07/2008
1	CHA-021	Route d'Hauterives	ZH	5	DOCHER	Henri	Aucun dispositif. Rejets bruts en bout de parcelle.			1						08/07/2008
1	CHA-022	Route d'Hauterives	ZK	31	CAMUS	Florence	Fosse non visitable. EM non prétraitées. Une partie des EP rejoint les EU. Traitement non visitable. Trop plein en bout de tranchée; exutoire inconnu					1				30/07/2008
1	CHA-023	Le Moulin	ZL	3	GABET	Stéphane	FS puis rejet (canal passant sous l'immeuble); EM rejetées brutes					1				15/09/2008
0	CHA-024	Le Moulin	ZM	98	CARROT	Henri-Paul	Aucun dispositif. Rejets bruts en bout de parcelle.									11/07/2008
1	CHA-024	Le Moulin	ZM	98	CARROT	Henri-Paul	FTE 3000L; FSVD 25m², rejets parcelle (plantation peupliers)								1	18/02/2009
1	CHA-025	La Fabrique	ZM	3	BECT - BERGER	Christian - J.	EM non prétraitées. Fosse sous dimensionnée. Aucun traitement, rejet dans un ancien canal utilisé maintenant pour les EP.					1				22/07/2008
1	CHA-026	Chavoix	ZI	21	MOLINA	Yvette	Aucun dispositif. Rejets bruts le long de l'habitation / ancien SIVET Laurent			1						12/08/2008
1	CHA-027	Chavoix	ZI	78	TOURNILHAC	Etienne	Pas de ventilations. FTE sous dimensionnée. Traitement non conforme: roseaux. Rejet par débordements par temps pluvieux sur parcelle voisine cultivée.					1				01/07/2008
1	CHA-028	Chavoix	ZI	86, 87	CARTELIER	Jacques	EM non prétraitées, efficacité de l'épandage?, vidange à réaliser + pose de regards, pas de ventil.						1			24/06/2008
1	CHA-029	Chapeyse	ZK	70	ALLART	Monique	Fosse non visitable. EM non prétraitées. Une partie des EM est rejetée brute sur un terrain voisin. Traitement non visitable: "trou avec galets".					1				24/06/2008
1	CHA-030	Chapeyse	ZK	78	CROZEL	Fernand	Epanchage non conforme, une partie des EM se rejette sur parcelle voisine, vidange à effectuer					1				24/06/2008
1	CHA-031	Chevillardière	ZL	24	CHANCRIN	Jean-Claude	Volume FTE inconnu. 3 Tranchées d'infiltration. Une des tranchées doit être refaite et le traitement est à surveiller.						1			08/07/2008
1	CHA-032	Charrière	ZL	111	SAUZE	Marie-Louise	EM non prétraitées. Traitement non visitable.						1			02/07/2008
1	CHA-033	Charrière	ZL	108	WASZAK	Lucienne	BG + FTE; volume FTE inconnu. Traitement non visitable, à rendre accessible.						1			02/07/2008
1	CHA-034	Charrière	ZL	106	PREYNAT	Jean-Marc	FTE sous dimensionnée. Une partie des EP rejoint la FTE. BG sous dimensionné. Traitement non visitable: tranchée avec "massif de galets" en bout, à coté de la Galaure.					1				02/07/2008

1	CHA-035	Charrière	ZL	107	DARBAZ	François	Ventilation à revoir. FTE 3000 L. Tranchées filtrantes sur les berges de la galaure; sur parcelle voisine (servitude).						1			02/07/2008	
1	CHA-036	Charrière	ZL	32, 33	BOIS-SOULIER	Daniel	Pas de ventilations. EM non prétraitées, rejoignent la sortie de la FS. FS sous dimensionnée pour les capacités de l'habitation. Epandage non visitable, situé dans le jardin de la chapelle.							1		01/07/2008	
1	CHA-037	Charrière	ZL	34	BOIS-SOULIER	Jean-Loup	Volume FS inconnu. EM non prétraitées; destination inconnue. Nature et dimensionnement du traitement inconnu. Ventilation à revoir.							1		30/06/2008	
1	CHA-038	Charrière	ZL	124	MONTAGNE	Roger	Ventilation à revoir. FS non visitable, volume inconnu. EM non prétraitées et rejetées brutes sur la parcelle. Traitement non visitable.						1			10/07/2008	
1	CHA-039	Charrière	ZL	119, 120	MONTAGNE	Jean-François	FTE non visitable. Ventilation à revoir. Traitement par tranchées d'épandage.								1	12/08/2008	
1	CHA-040	Charrière	ZL	127, 130	BOZZOLA	Stella	Volume FS inconnu. Volume et emplacement du BG inconnu. Traitement non visitable. Pas de ventilations.						1			?	
1	CHA-041	Charrière	ZL	129	CAMUS	Xavier	Ventilation à revoir. FTE sous dimensionnée. Filtre à sable sous dimensionné (10m2); non visitable.							1		01/07/2008	
0	CHA-042	Charrière	ZL	88	BELIC - SAUZE	Zoran - Laurence	EM rejetées brutes. Pas de ventilation. FS 1000L. Aucune information sur la destination des effluents en sortie de la FS ou sur la présence d'un dispositif de traitement.									10/07/2008	
1	CHA-042	Charrière	ZL	88	BELIC - SAUZE	Zoran - Laurence	CCI Favorable le 27.11.2012, Projet: FTE 3000L, puis 45m linéaires de TF, en attente signature	1									
0	CHA-043	Charrière	ZL	56	ORNA	Olivier	FS (EV+EM) volume inconnu => massif de galets (puisard?)									14/06/2011	
1	CHA-043	Charrière	ZL	56	ORNA	Olivier	FTE 3000L, 45m linéaires de TF								1		
1	CHA-044	Charrière	ZL	83, 84, 85	PLET	Myriam	Pas de ventilation secondaire. Filtre à sable sous dimensionné. Regard de collecte des 2 immeubles en charge. A surveiller.							1		21/07/2008	
1	CHA-045	Charrière	ZL	117	GUINOZZI	Angelo	Installation complète : FTE + PF > TF, ventilations à revoir								1	07/08/2008	
1	CHA-046	Charrière	ZL	118, 123, 37	PASCAL	Pierre	Installation complète : BG+FTE+épandage, problème de mise en charge-drains colmatés?								1	30/06/2008	
1	CHA-047	Les Mételles	ZL	132	TESSE	Pierre-Yves	Installation complète: BG + FTE + pompe de relevage > TF								1	15/07/2008	
1	CHA-048	Les Mételles	ZL	153	BLAIN	Cedric	Installation complète: BG + FTE > TF. Aucun accès. Ventilation à revoir.						1			15/07/2008	
1	CHA-049	Les Mételles	ZL	76	BRUN	Alain	FS > 1 TF. EM non prétraitées. Traitement non visitable.							1		13/08/2008	
1	CHA-050	Les Mételles	ZM	108	SILVESTRE	Michel	Installation récente; complète. Ventilation à améliorer								1	15/07/2008	
1	CHA-051	Marcandière	ZN	5	CORMORECHE	Jean-Pierre	Aucun dispositif. Rejets bruts dans un fossé.						1			21/07/2008	
1	CHA-052	Marcandière	ZN	72	RICHAUD	Michel	Fosse d'accumulation. EM non prétraitées et rejetées brutes, exutoire non visitable.						1			21/07/2008	
1	CHA-053	Marcandière	ZN	9	SILVESTRE	Josée	Pas de ventilations. 1 FS de 300L pour le rez-de-chaussée, 1 FS 2000L pour l'étage. EM non prétraitées. 1 TF d'environ 70m avec zone de rejet en bout.							1		22/07/2008	
1	CHA-054	Marcandière	ZN	9	SILVESTRE	Josée	Pas de ventilations. EM non prétraitées, rejoignent la sortie de la FS. FS 2000L. 1 TF d'environ 70 avec zone de rejets en bout.								1	22/07/2008	
1	CHA-055	Marcandière	ZN	36	FROGET	Georgette	FS sous dimensionnée 1000L EM non prétraitées. Pas de traitement. Rejet en bord de Vermeille.								1	21/07/2008	
1	CHA-056	Le Bal	ZA01	58, 59	FRITAS	Linda	FTE 3000L; pas de traitement, rejets sur la parcelle							1			
1	CHA-057	Charrière	ZL	126, 94	VERVINCKT	Patrick	FTE 4000L; 5 TF de 11m chacune								1	05/05/2009	
1	CHA-058	Chavoix	ZI	88	CARTELIER	Jacques	Aucun dispositif pour les EM, exutoire indéterminé. Fosse d'accumulation pour les EV; avec trop plein; exutoire inconnu. Pas de traitement.							1		04/06/2008	
1	CHA-059	Charrière	ZL	100 à 104, 113, 115, 150, 155, 167	Commune de CHATEAUNEUF		FTE 3000L; puis 3 TF de 15m chacune; travaux non terminés, reste collecte + ventilations	1									
1	CHA-060	Chevalière	ZI	41	GUIMBAUD	Sébastien	FTE 3000L, puis 3 TF +/- 12m; répartition à revoir; ventilation à revoir								1	10/02/2011	
1	CHA-061	La Fabrique	ZM	4	SCI VESTA		2 FTE 5000L > FSVD 60m2 puis rejet dans canal								1	09/09/2008	
1	CHA-062	Marcandière	ZN	72	RICHAUD	Florian	BG + FTE 3000L > 1 TF d'environ 25m. Pas de ventilations. Traitement sous-dimensionné; non visitable								1	11/08/2008	
1	CHA-063	Marcandière	ZN	58	LARMANDE	Bernard	FTE 3000L; 3 TF d'environ 8m; regard de répartition en charge								1	19/01/2009	
1	CHA-064	La Ferrière	ZC	37	LECLERCQ	Benoit	FTE 5000L + BG (rejoint la fosse); puis 4 TF longueur inconnu, pas de V2								1	03/02/2011	
1	CHA-065	Charrière	ZL	83, 84, 85	PLET	Myriam	Pas de ventilations. FS 1000L + BG > filtre à sable. Filtre à sable sous dimensionné. Regard de collecte des 2 immeubles en charge. A surveiller.							1		21/07/2008	
1	CHA-066	Marcandière	ZN	17	LYONNET	Cécile	FS 1500L (non visitable); BG 400L pas de préfiltre; puis 1TF de 10m*1m, 4m de prof. (non visitable).								1	05/09/2008	
1	CHA-067	Le Moulin	ZL	4	GABET	Stéphane	aucun dispositif, rejets bruts (canal sous l'immeuble), inoccupée, projet de réhabilitation de l'habitation							1		15/09/2008	
1	CHA-068	Marcandière	ZN	76	BONNOT	Danielle	FTE 2000L, 3TF d'environ 15m; regard de répartition en charge; un des drains situé sous une ligne d'arbre; mauvaise répartition								1	22/01/2009	
1	CHA-069	Marcandière	ZN	84	JONGEJAN	Wouter	FS 1000L, EM non prétraitées, pas de traitement: rejet dans une combe								1	24/11/2008	
1	CHA-070	Marcandière	ZN	61	VIGIER	Pierre	FS (volume inconnu) + BG; 3TF de 12m; mauvaise répartition; les EP rejoignent les effluents en sortie de prétraitement; un regard à boucher (actuellement une grille)								1	24/11/2008	
1	CHA-071	La Vermeille	ZN	62	VITTOZ	Raymond	FS 1000L (non visitable) + BG 200L; 1 TF +/- 15m non visitable; regard de passage avant épandage en charge								1	24/11/2008	
1	CHA-072	Marcandière	ZN	80	ROCHE	Jean	FTE 3000L, 6 TF d'environ 10m; mauvaise répartition, pas de dysfonctionnement observé								1	10/11/2008	
1	CHA-073	Marcandière	ZN	70	PRONK	Thomas	1 FTE 3000L > 3 TF; 1 autre FTE 3000L + BG > 3TF									1	25/11/2008
1	CHA-074	Marcandière	ZN	42	ROCHEGUE	Philippe	FTE 3000L + BG; TF (non visitables); pas de pouzzolane dans le PF								1	25/11/2008	
1	CHA-075	Marcandière	ZN	43	PEGERON	Richard	FTE 3000L; 3 TF d'environ 12m, un des regard de contrôle en charge; fosse positionnée à l'envers; accès à la fosse dangereux							1		19/01/2009	
1	CHA-076	Marcandière	ZN	44	MICOUD	François	FS 1500L + BG; préfiltre à cheminement lent d'après PC (non visitable); traitement non visitable; "cuisine d'été": evier + douche + lave vaisselle > aucune idée de l'assainissement								1	25/11/2008	



1	CHA-077	Marcandière	ZN	78	MAGNET - SAUVAGOT	François	FTE 3000L, 48ml de tranchées > non visitable > position indéterminée						1			26/11/2008								
1	CHA-078	Marcandière	ZN	83	BOUDET	Pierre	Destination des eaux de toitures inconnue, nature et caractéristiques du traitement indéterminées, volume fosse inconnu						1			26/11/2008								
1	CHA-079	Marcandière	ZN	82	CHAVANEAU	Jean-Claude	FS (volume inconnu) scellée; 1 FTE 1500L pour EM + une partie des EP; 1 TF non visitable située sur parcelle cultivée							1		26/11/2008								
1	CHA-080	Marcandière	ZN	14	DANTHONY	Fernande	FS 1000L, EM non prétraitées, pas de traitement: rejet fossé en bord de route							1		27/11/2008								
1	CHA-081	Marcandière	ZN	18	BLETON	Josette	FTE 2000L; traitement non visitable								1	27/11/2008								
1	CHA-082	Marcandière	ZN	15	CHAVANON	Paulette	FS 1000L, EM non prétraitées, 2 sanibroyeurs non prétraités, traitement non visitable; environ 3,5m2 de toiture rejoint les EU.								1	27/11/2008								
0	CHA-083	Marcandière	ZN	13	PREBOST	Serge	FS non visitable, volume inconnu; destination des EM inséterminée; nature et caractéristiques du traitement inconnues									28/11/2008								
1	CHA-083	Marcandière	ZN	13	PREBOST	Serge	FTE 4000L; puis 43m linéaires de TF (0.7m)									1	01/08/2013							
1	CHA-084	Granges de Treigneux	ZE	61a	TEIXEIRA	Veronique	FTE 3000L, puis FSVND 25m²								1	11/09/2009								
1	CHA-085	Les Figuets	ZR	84, 43	VALLIER	Chantal	2 FTE 3000L; puis FSVD 35m², rejets fossé existant sur la parcelle									1	07/07/2010							
1	CHA-086	Champ du Lac	ZB	59, 38	DOUX	Roger	FS 1500L, EM non prétraitées, pas de traitement, rejets en fossé communal								1	17/04/2009								
1	CHA-087	Les Moilles	ZR	25	REYNAUD	Catherine	FTE 3000L; FSVD 25m², fossé dispersion 25m minimum, végétalisé									1	28/10/2011							
1	CHA-088	Les Figuets	ZR	38	GUIRONNET	Yann	FTE 3000L; puis FSVD 25m², rejet fossé végétalisé 20m²									1	12/06/2009							
1	CHA-089	Charrière	ZL	194	TOURELLE	Cyril	FTE 3000L; puis 4 TF de 12m chacune									1	12/04/2010							
0	CHA-090	Les Ménétriers	ZA	78, 80	LAROCHE	Frederic	CCI Favorable le 22.02.2010, projet FTE 5000L; puis 5 TF de 16m chacune (0.7m)										28/06/2010							
1	CHA-090	Les Ménétriers	ZA	78, 80	LAROCHE	Frederic	Visite sur demande; modifications non réalisées, FTE enfoncée, réfection complète à prévoir									1	19/07/2012							
1	CHA-091	Le Bal	ZA	55	HENDRICKX	Bernard	FS volume inconnu; BG (20 à 50L) pour EM cuisine; EM sdb non prétraitées; éventuel PF; aps de traitement, rejets fossés; les EP et le trop-plein de la source rejoignent l'évacuation des EU									1	07/12/2011							
1	CHA-092	Les Figuets	ZR	44	ACHARD	André	FS volume inconnu, vidange nécessaire; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets parcelle										1	23/11/2011						
1	CHA-093	Les Mételles	ZL	80	ACHARD	Nicole	FS volue inconnu; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets parcelle										1	11/02/2011						
1	CHA-094	Les Mételles	ZM	107	ACHARD	Jean-Claude	FS 1000L; EM non prétraitées; puis 1 TF +/-8m, non visitable										1	11/02/2011						
1	CHA-095	Marcandière	ZN	48	ACHARD	Philippe	BG 200L, puis FTE 3000L; puis 1 TF +/- 25m, non visitable; les EP rejoignent la TF										1	25/01/2011						
1	CHA-096	Champ du Lac	ZB	42	LAUBEPIN	Danielle	FTE volume inconnu, non visitable, reçoit EV + à priori EMSdb; puis PF, non visitable, puis 2 TF +/-20m, non visitables; les EM cuisine vont dans un BG, puis PP. Le PP est colmaté, résurgences, stagnation, écoulements, dépôts										1	22/05/2012						
1	CHA-097	Route d'Hauterives	ZK	6	ANDOLFATTO	Michel	FS volume inconnu, EM non prétraitées; pas de traitement, rejets dans 2 PP en sérié. Une partie des EP rejoint le 2nd PP										1	27/01/2011						
1	CHA-098	Saint Bonnet	ZM	2	AUGIER	Alain	FS 3000L selon propriétaire; préfiltre en sortie FS, non visitable; BG 600L, non visitable, maçonné; pas de traitement; rejet massif de galets; trop plein dans fossé										1	25/05/2012						
1	CHA-099	Les Ménétriers	ZA	21	PLANTA	Nicolas	FTE vol. indéterminé, caractéristiques et fonctionnement champ d'épandage inconnus (maison inoccupée lors de la visite. Ancienne rés. 2aire).										1	16/03/2010						
1	CHA-100	Les Riviers	ZA	65	BECHAT	Edith	FS volume inconnu, non visitable; EM non prétraitées; "champ d'épandage" de nature et caractéristiques inconnues; les EP rejoignent également ce traitement										1	24/07/2012						
0	CHA-101				BECT	Chrstian	Classé sans suite, à vérifier																	
1	CHA-102	Merlin			BEGOT	Denis	<b>REFUS</b>											1						
1	CHA-103	Chevalière	ZI	46	REYNIER	Philippe	BG + FTE 3000L => 3 TF (60 à 70mL au total), dysfonctionnements apparents (regards de bouclage en charge), état de corrosion important et entretien à réaliser											1	09/02/2011					
1	CHA-104	Chevalière	ZI	44	BERGER	Paul	FS 1000L+BG=>TF 19mL=> trop-plein puits perdu											1	09/02/2011					
1	CHA-105	Chevalière	ZI	42	COCHET	Patrick	2 FS volume inconnu, non visitables; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets combe avec une partie des EP												1	10/02/2011				
1	CHA-106	Chevalière	ZI	70	BLAIN	Gilbert	FS 1000L, non accessible; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets parcelle; les EP rejoignent l'évacuation des EU												1	10/02/2011				
1	CHA-107	Chevalière	ZI	80	L'ENFANT	Michel	FS volume inconnu, non visitable, reçoit éventuellement les EU sdb; EM non prétraitées; puis 1 canalisation ou TF de +/- 80m avec rejets au bout; une partie des EP rejoint l'évacuation des EU												1	10/02/2011				
1	CHA-108	Baraton	ZH	37	DECOST	Marylene	Aucun document; aucun ouvrage accessible; aucune information													1	02/02/2011			
1	CHA-109	La Sie	ZH	68	DURAND	Philippe	FS volume inconnu; BG à priori 200L (ne reçoit que les EM cuisine); EM sdb non prétraitées; pas de traitement, rejets PP													1	02/02/2011			
1	CHA-110	Baraton	ZH	33, 34	REYNE	Pascal	FTE 3000L, préfiltre intégré; pas de V2; épandage en charge, commun avec CHA-111													1	09/07/2012			
1	CHA-111	Baraton	ZH	33, 34	REYNE	Pascal	FTE 3000L, préfiltre intégré; pas de V2; épandage en charge, commun avec CHA-110														1	09/07/2012		
1	CHA-112	Granges de Treigneux	ZE	58	MORETTE	Christophe	FTE 3000L; puis 2 TF, 1 de +/- 12m, la 2nde de +/- 16m; regards de contrôle en charge; pas de V2														1	08/02/2011		
1	CHA-113	Granges de Treigneux	ZE	21	MORETTE	Bernard	FS 1000L + EM brutes => epandage => trop-plein dans BG puis 3 bassins de "lagunage" + débordements (Stagnation d'effluents à la surface du sol, parcelle cultivée)														1	07/02/2011		
1	CHA-114	Granges de Treigneux	ZE	17	DOCHER	Maurice	FS volume inconnu; BG; puis 3 TF +/-25m, non visitables; les EM ne rejoignent pas les TF, mais sont rejetées avec les EP dans un fossé à +/- 150m														1	04/02/2011		
1	CHA-115	Le Plomb	ZE	7	OLLENDER	Serge	FS volume inconnu, colmatée, problèmes d'évacuation; pas de V2; EM à priori non prétraitées; pas de traitement, rejets parcelle														1	23/05/2012		
1	CHA-116	Le Plomb	ZK	60	MORETTE	Bernard	FS 1500L, pas de V2; BG volume inconnu; une partie des EM n'est pas prétraitée; 2 TF +/- 12.5m chacune, R.Contrôle non visitables															1	23/05/2012	
1	CHA-117	Le Plomb	ZH	7	CHAMPELEY	Jean-Louis	FS volume inconnu; EM non prétraitées; pas de traitement, ou TF avec trop plein, commune avec CHA-118; rejets talus; 50% des EP rejoignent l'évacuation des EU															1	01/02/2011	
1	CHA-118	Le Plomb	ZH	7	CHAMPELEY	Jean-Louis	FS <= 1000L, non accessible; EM non prétraitées; pas de traitement, ou TF avec trop-plein, commune avec CHA-117; rejets talus; 50% des EP rejoignent l'évacuation des EU;																1	01/02/2011

1	CHA-119	Le Plomb	ZK	63	JOUD	Aimé	FS à priori 1500L; EM non prétraitées (sauf M&L); puis lit d'épandage, non visitable, caractéristiques inconnues							1			31/01/2011		
1	CHA-120	Le Plomb	ZK	53	CHAMPELEY	Jean-Louis	FS 1200L + BG volume inconnu; puis tranchées en pattes d'oies, non visitable; RR en charge, vidangé régulièrement sur la parcelle								1			01/02/2011	
1	CHA-121	Le Plomb			FALLER	Michel	en inde, récupéré mail: plombitch@yahoo.fr, pas de réponse à mon mail; <b>REFUS</b>	1											
1	CHA-122	Les Côtes	ZC	62	COQUERAY	Claudette	FTE 3000L; puis 3TF de 16m; pas de ventil.									1		16/02/2011	
1	CHA-123	Merlin	ZC	77	DUSSAUCHOY	Léon Gérard	FS 1000L; BG 200l; pas de traitement; rejet dans un massif de galets									1		08/08/2012	
0	CHA-123	Merlin	ZC	77	DUSSAUCHOY	Léon Gérard	CCI en cours (12/2012)												
1	CHA-124	Merlin	ZE	5	GENTIL	Jean Noël	FTE 3000L + BG (rejoint la fosse); puis 2 TF +/-25m, RR en charge, regards de contrôle non visitable									1		17/02/2011	
1	CHA-125	Merlin	ZD	51	OBIN	Henri	FTE 4000L; puis 3 TF +/-15m, pas de regards de contrôle, mauvaise répartition									1		17/02/2011	
0	CHA-126	Merlin	ZD	46	TRACOL - DAMOUR	Vanessa - Eddy	Aucune installation sanitaire - Aucune évacuation d'eau usée -Aucun dispositif d'assainissement					1						07/04/2011	
1	CHA-126	Merlin	ZD	46	TRACOL - DAMOUR	Vanessa - Eddy	CCI Favorable le 22.07.2011, Projet: FTE 3000L, FSVND 25m², fossé végétalisé 25m; travaux non contrôlé (seulement implantation FTE)	1											
1	CHA-127	Merlin	ZD	29	PAYEN	Gérard	FTE à priori 3000L, préfiltre intégré; pas de V2; 3 TF +/-15m, non visitables									1		03/09/2012	
1	CHA-128	Merlin	ZD	27	PAYEN	Gérard	absence de traitement; rejet dans une fosse									1		09/12/2011	
1	CHA-129	Bancel	ZD	65	CLUZEL	Bruno	FTE (+préfiltre) non visitable, de volume inconnu; pas de traitement; rejet dans un fossé									1		09/12/2011	
1	CHA-130	Marcandière	ZD	64	CHEVAL	Henri	FS de volume inconnu; EM transitent pas un bac de décantation, pas de BG; 1TF de +/-40m; puits perdu en fin d'épandage									1		09/12/2011	
1	CHA-131	Merlin	ZC	56	PLACET	Claude	FTE 3000L, préfiltre intégré; ventilation non-conforme; 4 TF de 10m									1		02/08/2012	
1	CHA-132	Merlin	ZD	43	VINCENT	Frédéric	FTE volume inconnu, puis 1 TF +/-8m, non visitable									1		18/02/2011	
1	CHA-133	Les Riviers	ZD	6	MOREL	Alain	FS 1000L, BG volume inconnu; puis ?; à priori TF non visitables, mais caractéristiques inconnues									1		18/02/2011	
1	CHA-134	Le Bal	ZA	73	CHALAYE	Eric	FTE 3000L, pas de V2; puis réseau de TF caractéristiques inconnues; présence d'eau dans le R.Contrôle									1		18/01/2012	
1	CHA-135	Le Bal	ZA	74	Indivision RADE		dispositif de prétraitement de nature indéterminée; champ d'épandage de nature et caractéristiques indéterminées								1			07/12/2011	
1	CHA-136	Le Bal	ZC	3	IZARD	Marie-Christine	FTE avec préfiltre intégré, 3000L selon propriétaire; pas de ventilation; 2 TF en série; +/-40ml									1		06/12/2011	
1	CHA-137	Le Bal	ZC	2	LANOUE	Hervé	FTE utilisée en FS de volume inconnu; préfiltre intégré; BG de volume inconnu; 2TF de dimensionnement inconnu									1		06/12/2011	
1	CHA-138	Les Ménétriers	ZB	13	REBATEY	Francis	Aucun dispositif d'assainissement, les eaux usées et pluviales sont collectées dans un regard et rejetées dans une combe								1			02/12/2011	
1	CHA-139	Les Ménétriers	ZB	11	SOUVIGNET	Marie Therese	FTE 3000L, préfiltre intégré; 1 TF +/-40m, non visitable									1		08/12/2011	
0	CHA-140	Les Béliers	ZA	43	PAQUIEN / REYNE / ROBERT		FS + BG, volumes inconnus, non visitable; pas de traitement; rejet dans un puits perdu											24/07/2012	
1	CHA-140	Les Ménétriers	ZA	43	DE OLIVEIRA	Antonio	FTE 3000L, puis FSVND de 20m², puis TF de 10m, avec trop-plein vers fossé aménagé sur la parcelle qui rejoint fossé départemental									1		19/06/2014	
1	CHA-141	Les Ménétriers	ZA	16	CHANCRIN	Yves	FS de volume inconnu; EM non prétraitées; pas de traitement; une patie s'infiltre et une autre est rejetée dans une butte									1		07/12/2011	
1	CHA-142	Les Ménétriers	ZA	2	MICHEL	Maxime	FTE de volume inconnu, non visitable; EP + FTE rejoignent éventuellement un épandage; rejet dans une combe									1		06/12/2011	
1	CHA-143	Les Ménétriers	ZB	26	CROS	Olga	FS ou FTE volume inconnu, non visitable, ne reçoit que les EV; EM non prétraitées; traitement indéterminé									1		29/11/2011	
1	CHA-144	Les Ménétriers	ZA	10	PECHARD	Claude	pas de prétraitement ni de traitement; rejet dans un puits perdu								1			11/05/2012	
1	CHA-145	Les Ménétriers	ZA	19	BRUNET	Maurice	FS de volume inconnu, non visitable; EM non prétraitées; pas de traitement; rejet dans le fossé communal									1		07/12/2011	
1	CHA-146	Les Ménétriers	ZA	20	REYNAUD	Sébastien	Aucun ouvrage accessible; à priori FS (volume inconnu) + BG, puis 1 TF caractéristiques inconnues								1			24/01/2011	
1	CHA-147	Les Riviers	ZA	64	DUPUY	René	FS de volume inconnu, abimée; EM non prétraitées; destination de ces effluents incertaine; pas de ventilation sur la FS									1		10/01/2012	
1	CHA-148	Les Riviers	ZD	59	NOIR	Claude	FTE vol. indéterminé à vidanger + 1 drain unique env. 60m avec trop plein dans combe des Riviers - corrosion importante des ouvrages									1		18/05/2012	
0	CHA-149	Les Riviers			DELHOMME	René	Inhabitable en l'état												
1	CHA-150	Les Plaines	ZC	12	LE BOUTEILLER	Guillaume	FS volume inconnu, BG volume inconnu, PF; puis 1 TF +/-10m, en zigzag, résurgences au bout. Tous les ouvrages de prétraitement sont colmatés									1		17/02/2011	
1	CHA-151	Les Mottinots	ZC	94	VALLIER	Claude	FTE 3000L + BG (rejoint la fosse); puis 3 TF de 8m; mauvaise répartition; présence d'eau dans le regard de contrôle									1		15/02/2011	
0	CHA-152	Les Mottinots	ZC	95	BOREL	Dominique	1 FS à priori 1000L, non visitable; 1 FS ou FTE volume inconnu; destination EM indéterminée, éventuellement 1 BG pour les EM cuisine + sdb rdc; pas de traitement, rejets fossé (non localisé, éventuellement 2 zones de rejets); destination EP inconnue											27/06/2012	
1	CHA-152	Les Mottinots	ZC	95	BOREL	Dominique	FTE 4000L; puis FSVND 30m²										1		16/09/2013
1	CHA-153	La Ferrière	ZC	36	DEVISE	Joseph	FTE 2500L, ne reçoit que les EV; BG 200L; puis 4 TF +/- 21m d'après le dossier DDASS, 5 d'après le propriétaire, non visitables									1		03/02/2011	
1	CHA-154	Les Rois	ZC	40	CADOUX	André	FS volume inconnu; BG volume inconnu; vidange nécessaire; puis 1 TF +/- 50m avec trop-plein; aucun rejets constaté									1		03/02/2011	
1	CHA-155	Les Rois	ZC	43	BELHADJ	Nicole	FS volume inconnu; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets fossé; 2 zones de rejets									1		16/02/2011	
0	CHA-156	La Bouillodière	ZK	10	BRULE	Gilles	Largement sous dimensionnée; 2 FS 1000L; EM non prétraitées; puis 1TF +/-30m											10/11/2010	
1	CHA-156	La Bouillodière	ZK	10	BRULE	Gilles	FTE 4000L; puis FSVND 30m²										1		04/10/2011
1	CHA-157	Champ du Lac	OE	784	VUILLET	Jacques	FTE à priori 2500L + BG (plus de cloisons); destination des EU prétraitées indéterminée; prétraitement largement sous-dimensionné									1		22/11/2011	

1	CHA-158	Route de St Sorlin	ZR	50	CHEVAL	Roland	FS volume inconnu (à priori 1000L), non visitable; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets dans une "mare"; au moins 1 descente de toit rejoint l'évacuation des EU					1				22/05/2012
1	CHA-159	Les Figuets	ZR	75	COTTE	Jean-Paul	FS 2000L; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets parcelle					1				23/11/2011
1	CHA-160	Les Figuets	ZR	73	COTTE	Fernande	FTE volume inconnu; BG volume inconnu, rejoint éventuellement la FTE; puis 1 TF non visitable, caractéristiques inconnues, avec trop-plein (non localisé)					1				23/11/2011
1	CHA-161	Les Marrons	ZR	32	VALLIER	André Paul	FS volume inconnu; EM à priori non prétraitées; pas de traitement, rejets dans un pré; les EP + trop plein de la source rejoignent l'évacuation des EU					1				28/11/2011
1	CHA-162	Les Moilles	ZR	27	DELAIGUE	Paulette	FTE 2000L; puis 1 TF +/- 35m avec trop-plein vers un fossé communal					1				22/11/2011
1	CHA-163	Les Moilles	ZS	28	CHAIX	Pascal	3 installations distinctes de prétraitement: Habitation principale: FS 2000L; EM non prétraitées; Chambres d'hôtes: FS 2000L; BG volume inconnu, puis PF (plus de pouzzolane, reçoit sortie FS + BG); Gîte: FS volume inconnu; BG volume inconnu; Pas de dispositif de traitement, rejet des EU dans un fossé sur la parcelle;					1				24/11/2011
1	CHA-164	Les Moilles	ZS	32	FOYER DE CHARITE		Dégrilleur, chasse à auget, puis filtre planté: vertical: 2 lits de 48m², puis vertical: 2 lits de 48m²; zone tampon boisée de 2 noues de de 30m chacune, puis trop-plein combe							1		24/04/2012
1	CHA-165	Les Pierrelets	ZB	48	BRUYERE	Frederic	FTE 3000L + BG; pas de traitement, rejets dans un "trou avec galets", résurgences + écoulements					1				29/11/2011
1	CHA-166	Les Ménétriers	ZB	31	BRUYERE	Roger	Aucun dispositif, rejets sur la parcelle				1					29/11/2011
1	CHA-167	Chardon	ZB	29	MOREAU	Laurent	BG + FTE (vol. à relever) + champ d'épandage "maison" de +/- 50mL, signes occasionnels de dysfonctionnement					1				07/02/2011
1	CHA-168	Les Moilles	ZS	40	REYNAUD	Emile	FS 1500L, non visitable; existence ventilation incertaine; EM non prétraitées; 2 champs d'épandage pour EM brutes et EV prétraitées, non visitables					1				11/07/2012
1	CHA-169	Les Moilles	ZS	9	REYNAUD	René	FS volume inconnu; EM non prétraitées; puis 1 TF +/- 100m, avec rejets au bout; les EP rejoignent la TF					1				17/11/2011
1	CHA-170	Les Moilles	ZS	20	Indivision RIVIERE	Représenté par M. DES BOSCS	FTE volume inconnu; existence ventilation incertaine; destination effluents indéterminée, pas de rejet observé					1				11/10/2012
1	CHA-171	Les Moilles	ZS	16	PERAN	Silvere	FS volume inconnu, non visitable, jamais vidangée; EM non prétraitées; pas de traitement, rejet bois avec EP + trop-plein bassin					1				17/11/2011
1	CHA-172	Les Moilles	ZS	38	ROUGE	Denis	BG raccordé FTE 2000L; préfiltre externe; pas de V2; 3 TF dimensionnement incertain (72 ou 125ml)					1				25/05/2012
1	CHA-173	Les Moilles	ZR	26	COURIOL	Alain	FS volume inconnu, pas de V2; BG volume inconnu; pas de traitement, rejets dans un fossé sur la parcelle					1				22/11/2011
1	CHA-174	Le Télégraphe	ZP	46	BOISSY	Jean-Maurice	Aucun dispositif, rejets sur le pré en contrebas					1				28/07/2010
0	CHA-175	Les Marrons			SILVESTRE	Gérard	Inhabitable en l'état									
1	CHA-176	Les Laurents	ZR	79, 80	EBENER - BONNET	Marjorie - Patrice	FTE à priori 3000L, vidange nécessaire, déformée; puis ? "champ d'épandage" de nature, caractéristiques et localisation inconnues					1				05/09/2012
1	CHA-177	Le Télégraphe	ZP	106	FROGET	Daniel	FTE 2000L; puis 1 TF +/- 50m, non visitable					1				29/07/2010
1	CHA-178	Le Télégraphe	ZR	3	PERRIOLAT	Gérard	FTE 2500L, puis 3TF de 15m; les regard de contrôle sont colmatés					1				28/07/2010
0	CHA-179	Baraton			BERTHOLET - QUINTANA	Armelle	à classer sans suite									
1	CHA-180	St Bonnet	ZO	88	DESMERCIERES	Gilles	FS ou FTE volume inconnu, non visitable, qui reçoit EV + EM sdb; pas de traitement, ces effluents rejoignent un PP avec trop-plein vers fossé puis à priori vers un canal; les EM cuisine + M&L + un sanibroyeur se rejoignent dans un RC, puis rejoignent directement le PP					1				24/01/2011
1	CHA-181	La Fabrique	ZO	94	REBATET	Denis	FS 1500L, non visitable; BG, volue inconnu, non visitable; pas de traitement, rejets fossé					1				24/01/2011
1	CHA-182	La Fabrique	ZO	85	REBATET	Denis	FS 1000L; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets fossé; une partie des EP rejoint l'évacuation des EM					1				24/01/2011
1	CHA-183	La Fabrique	ZO	81	VOLAY	Etienne	FS 2000L + 2 BG; pas de traitement, rejets PP avec trop-plein vers fossé					1				24/01/2011
1	CHA-184	Les Mételles	ZM	112	PERRIER	Gilbert	FS 1500L; pas de BG; les effluents se rejoignent dans un RC, avec les EP; puis ils rejoignent une fosse de +/- 40m3; puis 1 TF +/- 30m, non visitable					1				11/02/2011
1	CHA-185	Les Mételles	ZM	114	COTHONAY	Marie Pascale	FTE volume inconnu; ces effluents rejoignent ensuite une FS de +/-40m3, qui récupère également des EU de CHA-185; puis 1 TF +/-30m, non visitable					1				11/02/2011
1	CHA-186	Les Mételles	ZM	106	VOIGNIER	Remy	FS 1500L; EM non prétraitées; à priori, effluents transitent par un préfiltre; 1 TF de dimensionnement inconnu, non visitable					1				25/05/2012
1	CHA-187	Les Mételles	ZM	105	SARZIER	Henri	FS à priori 1500L, puis RC qui sert de BG; puis 1 TF +/- 25m, suivie, après passage dans un regard de visite d'une 2nde tranchée de +/- 15m					1				14/02/2011
1	CHA-188	Les Mételles	ZM	104	BONNARDEL	Brigitte	FTE 3000L, préfiltre intégré; ventilation non-conforme; 3 TF +/-12m + 8m (traverses)							1		25/05/2012
1	CHA-189	Les Mételles	ZM	119	MONTAGNON	Jean-Pierre	FS volume inconnu; EM non prétraitées; puis fosse d'accumulation +/- 15m3, vidée +/- tous les 3mois sur la parcelle					1				14/02/2011
1	CHA-190	Marcandière	ZM	120	FROGET	René	FS 1000L, EM non prétraitées; pas de traitement, les EV transitent ensuite dans une ancienne fosse à purin, avec les EV de CHA-220; puis rejets fossé; les EM se rejettent directement dans ce fosse (avec les EM de CHA-220); une partie des EP rejoint également l'évacuation des EM					1				25/01/2011
1	CHA-191	Les Mételles	ZL	64	CHOCHILLON	Max Constant	Aucun dispositif, rejets dans une combe avec les EP					1				26/01/2011
1	CHA-192	Charrière	ZL	30	SAUZE	Michel	FS 800L; EM non prétraitées; ces effluents passent ensuite dans un bac "décanteur"; puis 1 TF +/- 20, réalisée avec du drain souple agricole; présence d'eau dans le RC					1				26/01/2011
1	CHA-193	Chapeyse	ZK	68	BONIN	Gilbert	FS 500L; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets parcelle					1				26/01/2011
1	CHA-194	Chapeyse	ZI	1	VICAT	Bernard	FS volume inconnu; EM non prétraitées; puis 1 TF +/- 20m, non visitable							1		26/01/2011
1	CHA-195	Chevalière	ZI	45	MOURVILLIER	André	FS 1000L+BG=>rejet parcelle					1				09/02/2011
1	CHA-196	Chevalière	ZI	75	MOURVILLIER	Michel	Aucun dispositif d'assainissement					1				09/02/2011
1	CHA-197	La Bouillodière	ZK	23	SHERWIN	Derek	FTE 2000L; puis ?; pas de rejets observés; pas de ventil.					1				27/01/2011
1	CHA-198	La Sie	ZH	69	PORTELLI	Richard	Installation commune avec CHA-215; FTE 3000L, ne reçoit que les EV; BG 200L; puis 2 TF +/-16m; pas de ventil.					1				02/02/2011
1	CHA-199	Granges de Treigneux	ZE	27	CHEVAL	Serge	FS 1000L; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets talus; les EP rejoignent l'évacuation des EU					1				08/02/2011

1	CHA-200	La Bouillodière	ZK	14	CHANCRIN	Jean-Philippe	Installation commune aux 3 logements: FTE 3000L, ne reçoit que les EV, pas de V2, aucune info sur présence V1; BG 500L; puis 3 TF 12 à 15m chacune, mauvaise répartition							1			03/02/2011		
1	CHA-201	Les Béliers	ZK	17	FOULON	Colette	FS 1000L, non visitable; EM non prétraitées; puis filière de traitement indéterminée, suintements au bout; 1 chéneau rejoint l'évacuation des EM							1			04/02/2011		
1	CHA-202	Le Plomb	ZH	80	MILAN	Jean	FTE à priori 3000L; puis 1 TF +/- 16m; pas de regard de contrôle au bout; pas de V2									1	31/01/2011		
1	CHA-203	Le Bal	ZA	73	CHALAYE	Eric	FTE 3000L, pas de V2; puis réseau de TF caractéristiques inconnues; mauvaise répartition; présence de 2 R. Contrôle, affaissés + présence de terre									1	18/01/2012		
1	CHA-204	Les Béliers	ZK	39	ODDOUX	Madeleine	FS volume inconnu, pas de ventil; EM non prétraitées; ces effluents se rejoignent dans un RC qui les répartit également vers 2 destinations: 1 PP; et 1 TF non visitable, de caractéristiques inconnues; à priori, 1/4 des EP rejoindrait l'installation d'assainissement									1	27/01/2011		
0	CHA-205	Les Béliers	ZK	44	LADRET	Pascal	Aucun dispositif; rejets fossé										04/02/2011		
1	CHA-205	Les Béliers	ZK	44	LADRET	Pascal	FTE 3000L, relevage 60L, filtre planté Auto Epur 3000, puis 12m de tranchée d'infiltration								1		23/11/2011		
1	CHA-206	Les Béliers	ZK	45	RICHARD	Roger	Aucun ouvrage accessible; à priori FS volume inconnu; EM non prétraitées; puis ? Indéterminé; à priori, les EP rejoignent l'évacuation des EU							1			28/01/2011		
1	CHA-207	Les Béliers	ZK	46	ORIOLE	Joël	FTE volume inconnu; pas de traitement, après la FTE, les effluents rejoignent un RC qui reçoit également les EU de CHA-208 et CHA-209, puis rejets PP; une partie des EP rejoint l'évacuation des EU									1	28/01/2011		
1	CHA-208	Les Béliers	ZK	49	BONIN	Robert	FS à priori 1000L; EM non prétraitées; ces effluents rejoignent ensuite un RC commun avec CHA-207 et CHA-209; pas de traitement, rejets PP; une partie des EP rejoindrait éventuellement l'évacuation des EU									1	31/01/2011		
1	CHA-209	Les Béliers	ZK	48	BONIN	Jean	FS à priori 1500L; BG volume inconnu; puis, PF (qui à priori reçoit toutes les EU prétraitées); puis un RC récupère des EU de CHA-207 et CHA-208; pas de traitement, rejets PP; une partie des EP rejoint l'évacuation des EU									1	31/01/2011		
1	CHA-210	La Bouillodière	ZK	9	SCI EUPHEMIE	M. CARROT	FS 1000L; EM non prétraitées; pas de traitement, rejets fossé								1		11/02/2011		
1	CHA-211	St Bonnet	ZP	104	ROUSSET	Emile	FS volume inconnu, non visitable; BG volume inconnu, non visitable; pas de traitement, rejets fossé communal								1		29/07/2010		
1	CHA-212	Granges de Treigneux	ZE	22	MORETTE	Bernard	FTE 2000L => épanchage 20mL, regard en charge, entièrement sous-dimensionnée									1	07/02/2011		
1	CHA-213	Granges de Treigneux	ZE	61	MORETTE	Bernard	FTE 2000L sous dimensionnée; champ d'épandage 35m² nature indéterminée, non accessible									1	07/02/2011		
1	CHA-214	Les Ménétriers	ZA	16	LEMAITRE	Jean François	FTE non visitable, de volume inconnu; en charge, résurgences observées; épanchage de nature indéterminée, regard en début d'épandage en charge								1		07/12/2011		
1	CHA-215	La Sie			PORTELLI	Richard	Installation commune avec CHA-198; FTE 3000L, ne reçoit que les EV; BG 200L; puis 2 TF +/-16m; pas de ventil.									1	02/02/2011		
1	CHA-216	St Bonnet de galaure	ZO	7	BEOLET	Raymond	FS (à priori 1000L) suivie d'un préfiltre; EM brutes récupérées en sortie, puis puits perdu. Existence d'une FTE (Vinconnu) + 1 BG, derrière la maison, le tout suivi d'une TF +/- 10m, installée mais non raccordée									1	08/07/2010		
1	CHA-217	St Bonnet de galaure	ZO	8	RICHAUD	Michel	FS 1000L, non visitable, BG volume inconnu; 1 TF +/- 15m, non visitable.									1	08/07/2010		
1	CHA-218	Chardon	ZB	28a	CHENU	Jerome	FTE 5000L, FSVD 35m², fossé végétalisé 25m									1	14/04/2011		
1	CHA-219	Les Ménétriers	ZA	21	PLANTA	Nicolas	FTE 3000L; FSVND 25m²										1	19/10/2010	
1	CHA-220	Marcandière	ZM	120	FROGET	René	FS 1500L, EM non prétraitées; les EV passent ensuite dans une ancienne fosse à purin avec les EV prétraitées de CHA-190; puis rejets fossé; les EM rejoignent les EM de CHA-220, puis rejet dans le même fossé									1	25/01/2011		
1	CHA-221	Les Béliers			FOULON	Colette	FS 1000L, non visitable; EM non prétraitées; puis 1 TF non visitable, caractéristiques inconnues; à priori, une partie des EP rejoint l'évacuation des EM								1		04/02/2011		
1	CHA-222	Marcandière	ZN	109	PLAGNIAT	David	FTE 3000L, 50m linéaires de TF										1	15/01/2014	
1	CHA-223	Les Riviers	ZD	6	MOREL	Alain	FTE 2000L; puis, à priori, 1 TF +/-30m, non visitable										1		
1	CHA-224	Marcandière	ZN	61	VIGIER	Jean-Baptiste	FTE 3000L, puis 45m linéaires de TF											1	10/09/2013
1	CHA-225	Merlin	ZD	70	PAYEN	Gérard	FTE de volume inconnu; 3 de +/-25m, selon propriétaire, non visitable										1	09/12/2011	
1	CHA-226	Marcandière	ZN	111	LARMANDE - NAREJO	Magali - C	CCI en cours (12/2012)									1			
1	CHA-227	Marcandière	ZN	13	PREBOST	Serge	CCI Favorable le 10.05.2012; Projet: BG 200L; FTE 3000L; puis 36m linéaires de TF (0.7m) ou 50m linéaires de TF (0.5m)									1			
1	CHA-228	Le Bal	ZA	47	BRUNET	Mickaël	2 demandes de CU / avis favorables du SPANC 06.04.2012 et 29.06.2012									1			
1	CHA-229	Marcandière	ZN	103	LARMANDE - FIGUET	Gaëlle - Florian	CCI Favorable 12/2012: FTE 4000L; 4 TF de 15m, en pente									1			
1	CHA-230	Charrière	ZL	195	DUPUY - PAUTRAT		Projet construction Charrière / en cours									1			
1	CHA-231	Les Mételles			SIRCTOM		Visite non effectuée									1			
1	CHA-232	Les Mételles	ZL	153	BLAIN	Cedric	CR non rédigé									1			
0	CHA-233						dossier test												
1	CHA-234	Charrière	ZL	196	BORDARIES	Vincent	FTE 4000L, avec préfiltre intégré; puis 6 TF de 16m linéaires chacune										1	30/11/2014	


**Annexe 6**

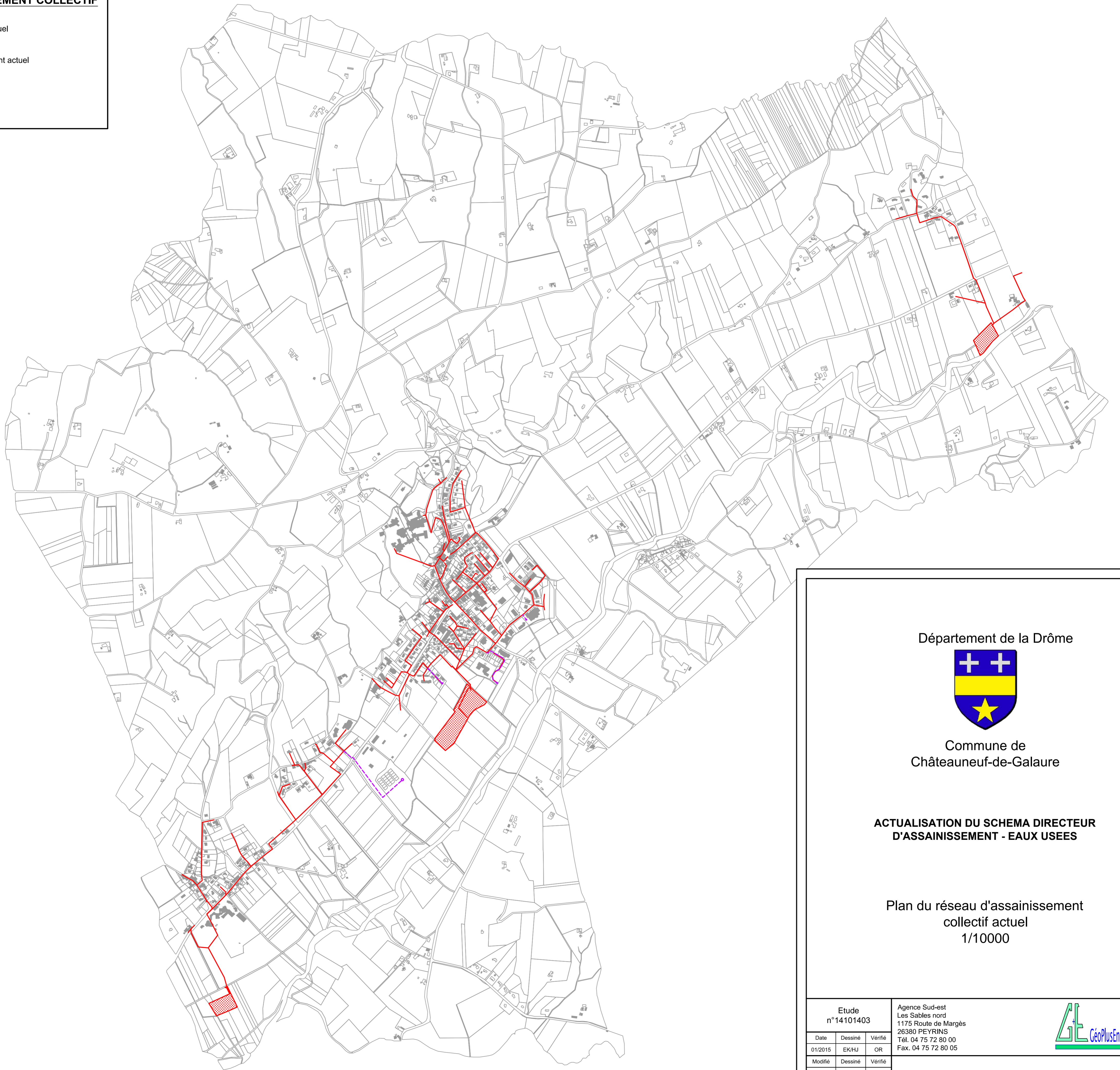
**Plan du réseau d'assainissement  
collectif actuel**

Source : GéoPlusEnvironnement, 2015



**RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

-  Réseau gravitaire actuel (séparatif)
-  Réseau de refoulement actuel (séparatif)
-  STEP actuelle



Département de la Drôme



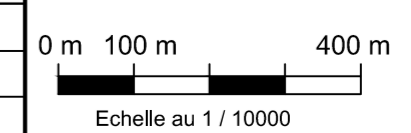
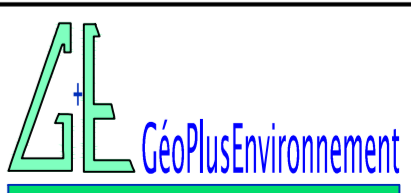
Commune de  
Châteauneuf-de-Galaure

**ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR  
D'ASSAINISSEMENT - EAUX USEES**

Plan du réseau d'assainissement  
collectif actuel  
1/10000

Etude n°14101403		
Date	Dessiné	Vérifié
01/2015	EKHJ	OR
Modifié	Dessiné	Vérifié

Agence Sud-est  
Les Sables nord  
1175 Route de Margès  
26380 PEYRINS  
Tél. 04 75 72 80 00  
Fax. 04 75 72 80 05







**Annexe 7**

**Bilans 24 h**

Source : CEREG Métrologie, 2014



# Commune de Châteauneuf de Galaure



## BILANS 24 H STATION D'EPURATION DE CHATEAUNEUF DE GALAURE - SAINT BONNET DE GALAURE - HAMMEAU DE TREIGNEUX

*Compte-rendu d'intervention*

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

**Commune de Châteauneuf de Galaure**

**OBJET DE L'ÉTUDE**

**BILANS 24 H STATION D'EPURATION DE  
CHATEAUNEUF DE GALAURE - SAINT  
BONNET DE GALAURE - HAMMEAU DE  
TREIGNEUX**

***N° AFFAIRE***

***EM14055***

**INTITULE DU RAPPORT**

***Compte-rendu d'intervention***

V1	Novembre 2014	Vincent Bourd	Arnaud Meya	
<i>N° de Version</i>	<i>Date</i>	<i>Établi par</i>	<i>Vérifié par</i>	<i>Description des Modifications / Évolutions</i>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A. PRESENTATION DE LA MISSION</b> .....	<b>3</b>
A.I OBJECTIFS DE LA MISSION .....	3
A.II INTERLOCUTEURS.....	3
A.III DOCUMENTS APPLICABLES .....	3
<b>B. PRESENTATION DES SITES</b> .....	<b>4</b>
B.I CHATEAUNEUF DE GALAURE.....	5
B.II SAINT BONNET DE GALAURE .....	5
B.III HAMEAU DE TREIGNEUX .....	6
B.IV RESEIGNEMENTS GENERAUX .....	7
B.IV.1 Châteauneuf de Galaure .....	7
B.IV.2 Saint bonnet de Galaure.....	8
B.IV.3 Hammeau de Treigneux .....	9
B.V QUALITE DE REJET.....	10
<b>C. HISTORIQUE DES MESURES</b> .....	<b>11</b>
<b>D. RESULTATS DES BILANS 24H</b> .....	<b>13</b>
D.I PROTOCOLE DE MESURE .....	14
D.I.1 Description des chaines de mesure .....	14
D.I.2 Condition de prélèvement.....	14
D.I.3 Moyen de suivi.....	15
D.II DETERMINATION DE LA CHARGE HYDRAULIQUE .....	15
D.II.1 Châteauneuf de Galaure .....	15
D.II.2 Saint Bonnet de Galaure .....	17
D.II.3 Treigneux.....	18
D.III QUALITÉ DES EFFLUENTS .....	19
D.III.1 Détermination de la charge polluante entrante .....	19
D.III.1.1 Châteauneuf de Galaure .....	19
D.III.1.2 Saint Bonnet de Galaure.....	20
D.III.1.3 Treigneux .....	21
D.III.2 Rendements épuratoires et qualité du rejet.....	22
D.III.2.1 Châteauneuf de Galaure .....	22
D.III.2.2 Saint Bonnet de Galaure.....	23
D.III.2.3 Treigneux .....	24
<b>E. CONCLUSIONS</b> .....	<b>25</b>
<b>F. ANNEXES</b> .....	<b>27</b>



## **A. PRESENTATION DE LA MISSION**

---

## **A.I OBJECTIFS DE LA MISSION**

Les bilans 24heures réalisés ont pour objectif de vérifier les rejets de la lagune de Châteauneuf de Galaure, de la lagune de Saint-Bonnet de Galaure et du filtre planté de roseaux du hameau de Treigneux. Cette investigation doit permettre de déterminer l'aspect qualitatif et quantitatif des eaux en entrée et en sortie des différents systèmes de traitement.

Ce compte rendu présente successivement un descriptif de l'appareillage de mesure installé puis des différents résultats d'analyses mettant en évidence les flux polluants à traiter et les rendements épuratoire assurés par les différentes stations d'épuration.

Les fournitures, la mise en place et l'enlèvement des dispositifs provisoires nécessaires à l'exécution de ces essais ont été assurés par nos services.

## **A.II INTERLOCUTEURS**

Les différentes mesures ainsi que la rédaction du présent document ont été réalisées par Vincent Bourt ([vincent.bourt@cerreg-metrologie.com](mailto:vincent.bourt@cerreg-metrologie.com), tél : 04.67.41.69.80).

## **A.III DOCUMENTS APPLICABLES**

Les conditions de prélèvement sont définies dans les normes 5657-10 et 5657-1.



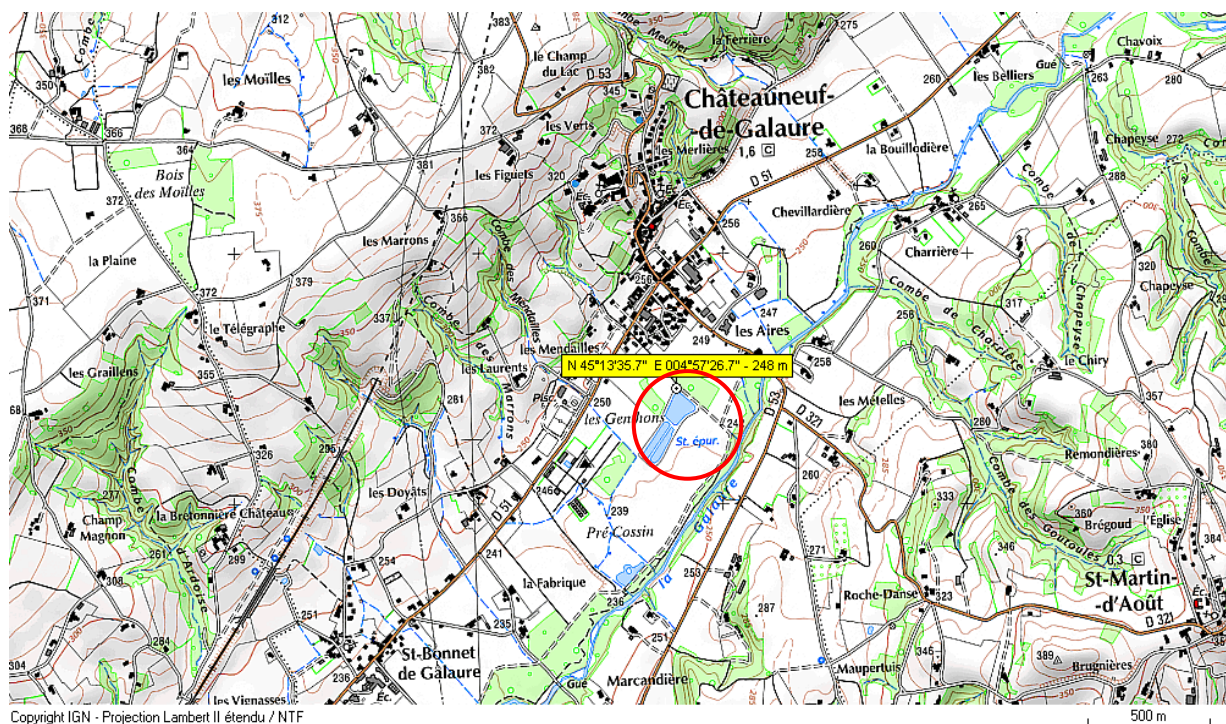
## **B. PRESENTATION DES SITES**

---

---

## B.I CHATEAUNEUF DE GALAURE

La station d'épuration est située à l'entrée de la commune de Châteauneuf de Galaure (26).



*Illustration n°1 : Localisation géographique de la station d'épuration de Châteauneuf de Galaure*

Cette station d'épuration possède un traitement de type lagunage d'une capacité nominale de 1500 EH. Elle a été mise en service en 1989 et elle est exploitée en régie. En 2009, la commune compte 1557 habitants permanents et 505 résidents secondaires mais le taux de raccordement à la station d'épuration est inconnu.

Par ailleurs, un industriel est raccordé ; il s'agit de CAPAG Abattoir de volailles.

D'autres activités raccordées impactent les charges entrantes à savoir :

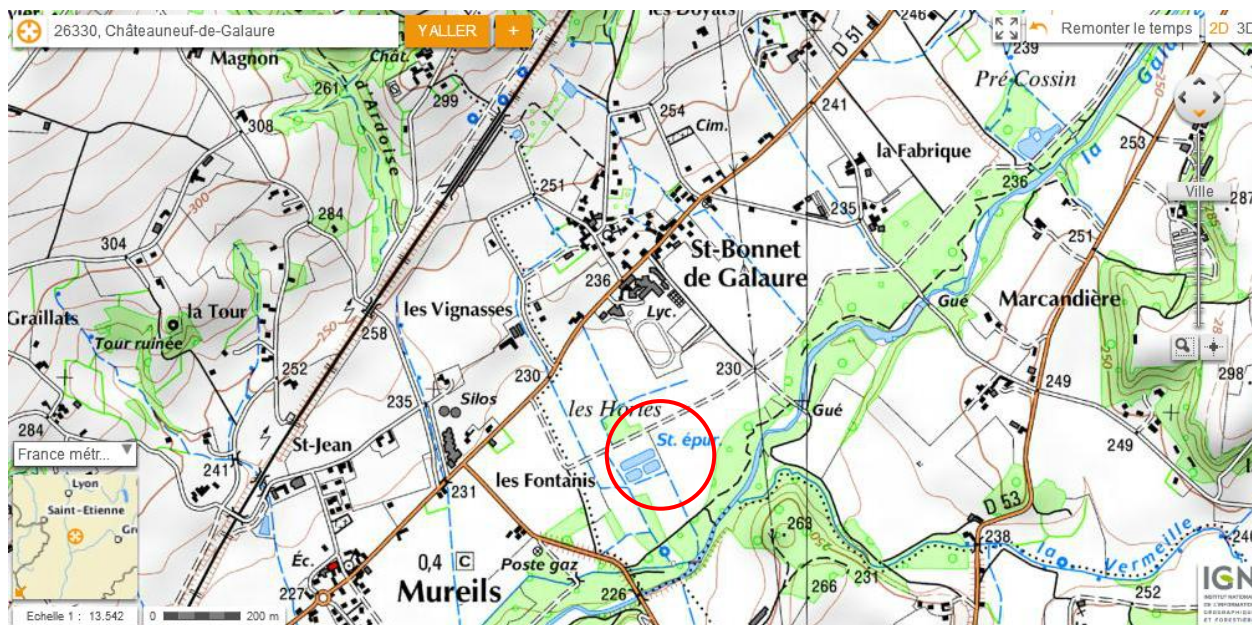
- Un lycée de filles : 400 élèves
- Le lycée Les Mandailles : 310 élèves

## B.II SAINT BONNET DE GALAURE

La station d'épuration de Saint Bonnet de Galaure est de type lagunage d'une capacité de 450 EH. Elle a été mise en service en 1986 et elle est exploitée en régie.

Le camping communal est raccordé au réseau de saint bonnet. Le camping possède 418 emplacements.

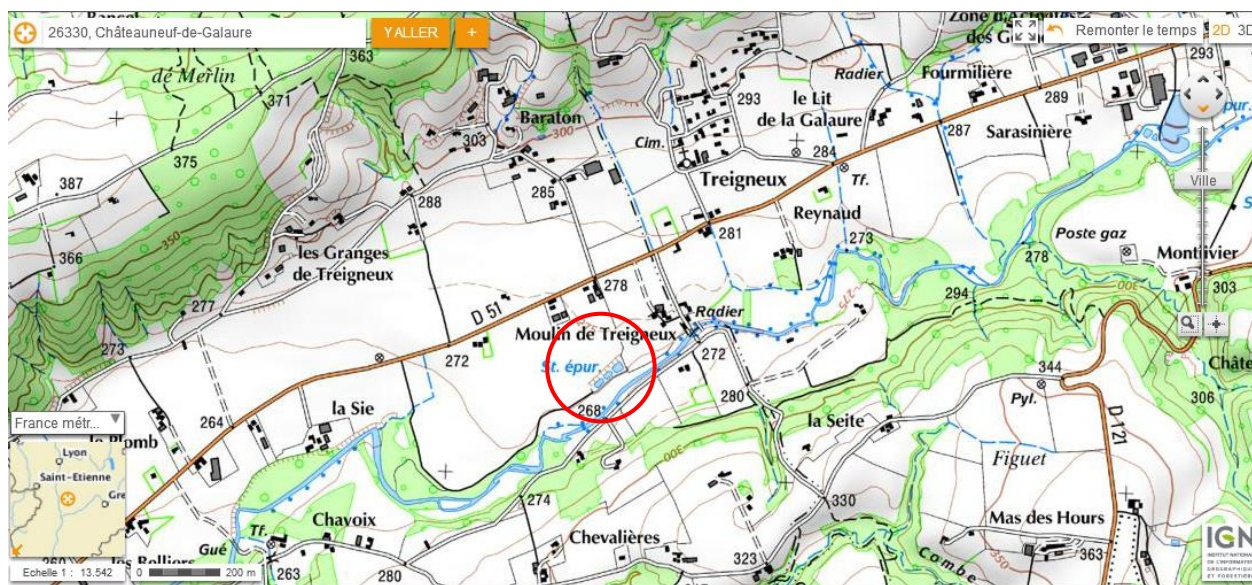
Le bilan 24h a été réalisé pendant la période estivale afin de saisir le pic d'activité du camping.



*Illustration n°2 : Localisation géographique de la station d'épuration de Saint Bonnet de Galaure*

### **B.III HAMEAU DE TREIGNEUX**

Station d'épuration de type lits plantés de roseaux d'une capacité nominale de 300 EH.  
Aucun industriel n'est raccordé au réseau communal.



*Illustration n°3 : Localisation géographique de la station d'épuration du hameau de Treigneux*

## **B.IV RESEIGNEMENTS GENERAUX**

### **B.IV.1 Châteauneuf de Galaure**

Au niveau de cette station d'épuration, il a été réalisé deux bilans 24 heures sur cette année 2014.

Site	Lagunage du bourg
Commune	Châteauneuf de Galaure (26)
Maitre d'ouvrage	Commune de Châteauneuf de Galaure
Bureau d'étude	CEREG Metrologie
Date d'intervention	Du 18 août au 19 août 2014 Du 02 octobre au 03 octobre 2014
Nature de l'intervention	Bilan 24H en entrée et en sortie de la lagune

Les points de mesures pour les deux campagnes de prélèvement ont les caractéristiques suivantes :

Emplacement des points de mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée du lagunage : en aval du dégrilleur grossier</li> <li>- Sortie du lagunage</li> </ul>
Aspect de l'effluent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effluent brut de couleur rosâtre pour le bilan d'août</li> <li>- Effluent brut de couleur standard eaux usées pour le bilan d'octobre</li> <li>- Effluent de sortie de couleur verdâtre</li> </ul>
Aspect général de la station	Bon
Aspect du génie civil	Moyen
Protection sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- -Point de mesure sous une grille en entrée</li> <li>- Point de mesure sous regard en sortie</li> <li>- La station est cloturée</li> </ul>
Destination des eaux usées traitées	La Galaure
Type de réseaux	Réseau séparatif



*Illustration n°4 : Localisation du point de mesure en entrée du lagunage*



*Illustration n°5 : Couleur des effluents bruts (à gauche 1<sup>er</sup> bilan, à droite 2<sup>ème</sup> bilan)*

### **B.IV.2 Saint bonnet de Galaure**

Site	Lagunage de Saint Bonnet de Galaure
Commune	Châteauneuf de Galaure (26)
Maitre d'ouvrage	Commune de Châteauneuf de Galaure
Bureau d'étude	CEREG Metrologie
Date d'intervention	Du 18 août au 19 août 2014
Nature de l'intervention	Bilan 24H en entrée et en sortie de la lagune

Les points de mesures pour la campagne de prélèvement ont les caractéristiques suivantes :



*Illustration n°6 : Localisation du point de mesure en entrée du lagunage*

Emplacement des points de mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée du lagunage : au niveau du regard amont</li> <li>- Sortie du lagunage</li> </ul>
Aspect de l'effluent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effluent brut de couleur standard eaux usées</li> <li>- Effluent de sortie de couleur verdâtre</li> </ul>
Aspect général de la station	Bon
Aspect du génie civil	Sans objet
Protection sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de mesure sous regard en entrée</li> <li>- Point de mesure sous regard en sortie</li> <li>- La station est cloturée</li> </ul>
Destination des eaux usées traitées	La Galaure
Type de réseaux	Réseau séparatif

### **B.IV.3 Hammeau de Treigneux**

Site	Lits plantés de roseaux – Hammeau de Treigneux
Commune	Châteauneuf de Galaure (26)
Maitre d'ouvrage	Commune de Châteauneuf de Galaure
Bureau d'étude	Cereg Metrologie
Date d'intervention	Du 02 octobre au 03 octobre 2014
Nature de l'intervention	Bilan 24H en entrée et en sortie de la station d'épuration

Les points de mesures pour la campagne de prélèvement ont les caractéristiques suivantes :

Emplacement des points de mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée de station : au niveau de l'ouvrage d'entrée</li> <li>- Sortie de station : au niveau du venturi de sortie</li> </ul>
Aspect de l'effluent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effluent brut de couleur standard eaux usées</li> <li>- Effluent de sortie de couleur claire</li> </ul>
Aspect général de la station	Bon
Aspect du génie civil	Bon
Protection sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de mesure sous grille en entrée</li> <li>- Point de mesure sous grille en sortie</li> <li>- La station est cloturée et fermée à clés</li> </ul>
Destination des eaux usées traitées	La Galaure
Type de réseaux	Réseau séparatif



*Illustration n°7 : Localisation des points de mesure en entrée (à gauche) et en sortie de station (à droite)*

## B.V QUALITE DE REJET

Les concentrations limite de rejets propres aux stations d'épuration de la commune de Châteauneuf de Galaure sont définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la réglementation française des eaux usées. Concernant les lagunages et lits plantés de roseaux produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, l'arrêté mentionne uniquement un objectif de 60 % de rendement sur le paramètre de la DCO (échantillon non filtré).

Depuis le 1er janvier 2013, les performances sur lagunage et lits plantés de roseaux sont :

PARAMÈTRES (*)	CONCENTRATION à ne pas dépasser	RENDEMENT minimum à atteindre
DBO5	35 mg/l	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %

(\*) Pour les installations de lagunage, les mesures sont effectuées exclusivement sur la DCO (demande chimique en oxygène) mesurée sur échantillons non filtrés.

Pour le paramètre DBO5, les performances sont respectées soit en rendement, soit en concentration.

Source : site internet Legifrance, arrêté du 22 juin 2007, annexe 1, tableau 1 :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000276647>





## **C. HISTORIQUE DES MESURES**

---

---

Les bilans 24 heures ont eu lieu sur deux périodes distinctes. Du 18 au 19 août 2014 pour le premier bilan sur Châteauneuf et le bilan sur Saint Bonnet. Et du 02 au 03 octobre 2014 pour le deuxième bilan de Châteauneuf et celui sur le hameau de Treigneux.

**Lundi 18 août 2014 :**

Implantation des appareils de mesures en entrée des stations de Châteauneuf et Saint Bonnet,  
Validation et installation des préleveurs en entrée des stations,  
Départ des prélèvements asservit au débit en entrée des stations,  
Echantillonneur automatique à raison d'un prélèvement toutes les dix minutes en sortie des stations.

**Mardi 19 août 2014 :**

Relevé des appareils de mesures de débitmètrie en entrée des stations,  
Démontage des préleveurs et des débitmètres  
Constitution des échantillons et conditionnement des glacières

**Jeudi 02 octobre 2014 :**

Implantation des appareils de mesures en entrée des stations de Châteauneuf et Treigneux,  
Validation et installation des préleveurs en entrée des stations,  
Départ des prélèvements asservit au débit en entrée de la station de Châteauneuf et au débit de sortie de la station de Treigneux,  
Echantillonneur automatique à raison d'un prélèvement toutes les dix minutes en sortie des stations.

**Vendredi 03 octobre 2014 :**

Relevé des appareils de mesures de débitmètrie en entrée des stations,  
Démontage des préleveurs et des débitmètres  
Constitution des échantillons et conditionnement des glacières

La météorologie a été marquée par un beau temps sec durant la totalité de deux périodes de mesure. Ces campagnes se sont déroulées sans incidents.

L'ensemble des échantillons prélevés a été envoyé le jour même au laboratoire d'analyse EUROFINIS Environnement à Saverne. Un double de ces échantillons a été gardé au congélateur durant un mois après analyse.

## **D. RESULTATS DES BILANS 24H**

---

---

## **D.I PROTOCOLE DE MESURE**

### **D.I.1 Description des chaines de mesure**

#### **➤ Châteauneuf de Galaure**

Il a été réalisé deux bilans 24h sur cette année 2014. Le premier a été réalisé du lundi 18 au mardi 19 août de 12h à 12h. Le deuxième du jeudi 02 au vendredi 03 octobre 2014 de 12h50 à 12h50.

Pour ces deux manipulations, la même chaîne de mesure a été mise en place en entrée de station, à savoir :

Un débitmètre Hydreka Octopus 4 muni d'une sonde piezo Druck 150 mBar, un déversoir triangulaire à paroi mince (B= 780mm,  $\alpha=90^\circ$ , p=150mm), un préleveur ISCO 3700 (péristaltique réfrigéré monoflacon).

La sortie a été équipée d'un préleveur ISCO 3700 asservit en mode temps.

#### **➤ Saint Bonnet de Galaure**

Le bilan 24h a été réalisé du lundi 18 au mardi 19 août 2014 de 13h15 à 13h15.

Un débitmètre Hydreka Octopus 4 muni d'une sonde piezo Druck 150 mBar, un déversoir triangulaire à paroi mince (B= 470mm,  $\alpha=90^\circ$ , p=150mm), un préleveur ISCO 3700(péristaltique réfrigéré monoflacon) asservi au débit a été mis en place.

La sortie a été équipée d'un préleveur ISCO 3700 asservit en mode temps.

#### **➤ Treigneux**

Le bilan 24h a été réalisé du jeudi 02 au vendredi 03 octobre 2014 de 11h30 à 11h30.

Il a été mis en place un débitmètre HACH LANGE Sigma 950 bulle à bulle couplé au canal venturi en place (Hydrologic E1253 AW), deux préleveurs HACH LANGE Avalanche (péristaltique réfrigéré monoflacon). Les préleveurs ont été asservis au débit de sortie.

### **D.I.2 Condition de prélèvement**

#### **➤ Châteauneuf de Galaure**

Sur les deux campagnes de prélèvement, le préleveur en entrée de station a été asservi au débit transitant en entrée de station.

Il a été réalisé un prélèvement de volume unitaire de 80 ml toutes les 1,2 m3. Au total 251 prélèvements ont été effectués pour le bilan d'août 2014 et 190 prélèvements pour le bilan d'octobre 2014.

En sortie, il a été réalisé 144 prélèvements sur chacune des campagnes de mesures.

#### **➤ Saint Bonnet de Galaure**

Le préleveur en entrée de station a été asservi au débit transitant en entrée de station.

Il a été réalisé 219 prélèvements de volume unitaire de 80 ml avec un asservissement tous les 1 m3.

En sortie, 144 prélèvements de 80 ml ont été effectués.

### ➤ Treigneux

Les préleveurs en entrée et en sortie de station ont été asservis au débit transitant dans le canal de sortie. Par conséquent le même nombre de prélèvements ont été réalisés en entrée et en sortie.

Il a été réalisé 233 prélèvements de volume unitaire 80 ml.

**Les conditions de prélèvement sont conformes aux préconisations des normes 5657-10 et 5657-1.**

### D.I.3 Moyen de suivi

Dans le cadre de notre procédure qualité, le matériel est éprouvé régulièrement:

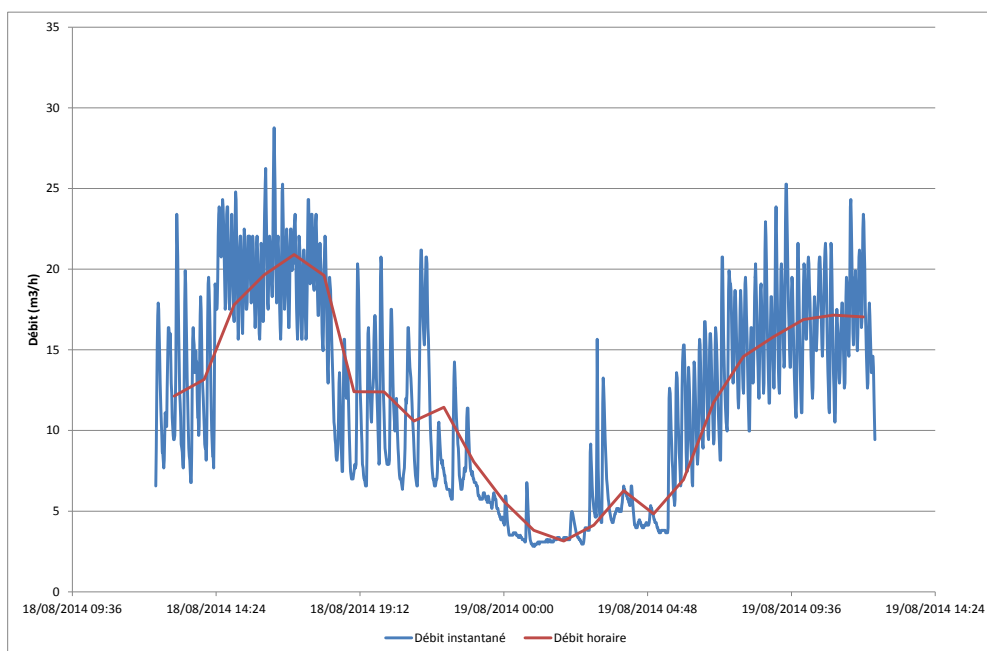
- débitmètre : fréquence annuelle / paramètres contrôlés : hauteur, sortie impulsionnelle, état général...
- échantillonnage : fréquence : annuelle et systématiquement avant chaque utilisation / paramètres : vitesse d'aspiration, répétabilité des volumes, état général, volume prélevé.

## D.II DETERMINATION DE LA CHARGE HYDRAULIQUE

### D.II.1 Châteauneuf de Galaure

Ci-après, l'évolution des charges hydrauliques mesurées en entrée du lagunage pour les deux campagnes de prélèvements.

#### ➤ Campagne du 18 au 19 août 2014



*Illustration n°8 : Débit mesuré lors du bilan du 18 au 19 août 2014*

Les données numériques ci-dessous confirment ces variations de la charge hydraulique lors du premier bilan 24h réalisé en août 2014.

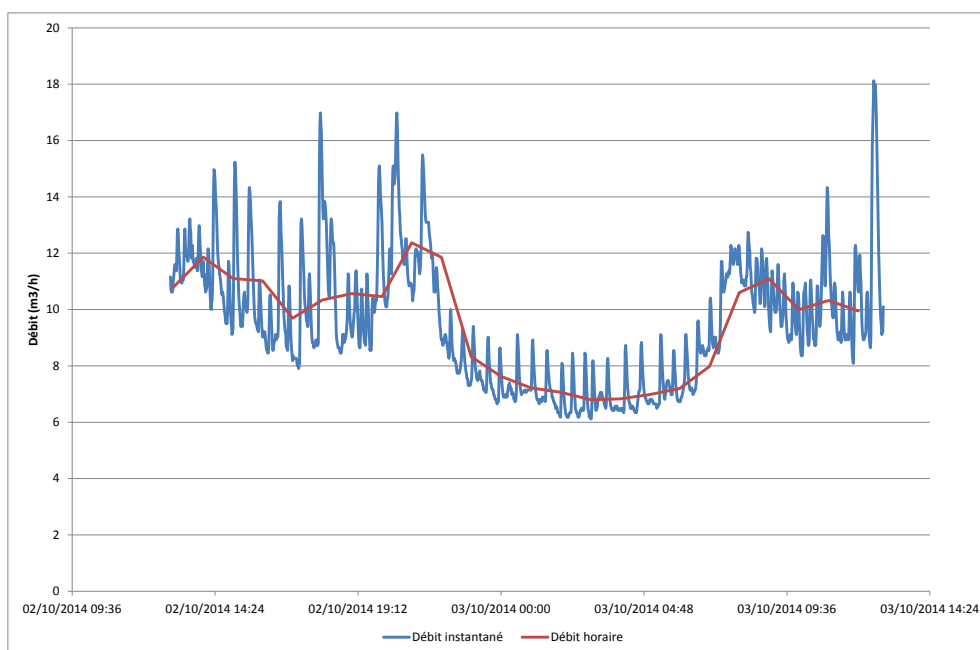
	Instantanée			Moyenné horaire			Volume journalier
	Moyen	Minimum	Maximum	Moyen	Minimum	Maximum	
Débit	11,97 m <sup>3</sup> /h	2,83 m <sup>3</sup> /h	28,76 m <sup>3</sup> /h	11,97 m <sup>3</sup> /h	3,14 m <sup>3</sup> /h	20,91 m <sup>3</sup> /h	301 m <sup>3</sup> /j
Heure correspondante		01 :02	16 :20		02 :00	17 :00	

*Illustration n°9 : Mesures des débits et volumes en sortie du site*

La charge hydraulique mesurée en entrée de la station est de 301 m<sup>3</sup>/j, avec un débit moyen de 11,97 m<sup>3</sup>/h et un débit maximum instantané de 28,76 m<sup>3</sup>/h.

Pour information avec un ratio de 150 L/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée dans le réseau communal est de 2007 Equivalent Habitant (EH), cela correspond à une capacité de traitement de 134%. Pour un ratio de 200L/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée est de 1505 EH, ça correspond à une charge hydraulique à 100% de la capacité de traitement.

➤ **Campagne du 02 au 03 octobre 2014**



*Illustration n°10 : Débit mesuré lors du bilan du 02 au 03 octobre 2014*

Les données numériques enregistrées sont les suivantes :

	Instantanée			Moyenné horaire			Volume journalier
	Moyen	Minimum	Maximum	Moyen	Minimum	Maximum	
Débit	9,53 m <sup>3</sup> /h	6,11 m <sup>3</sup> /h	18,12 m <sup>3</sup> /h	9,53 m <sup>3</sup> /h	6,79 m <sup>3</sup> /h	12,37 m <sup>3</sup> /h	228 m <sup>3</sup> /j
Heure correspondante		03 :01	12 :31		03 :00	21 :00	

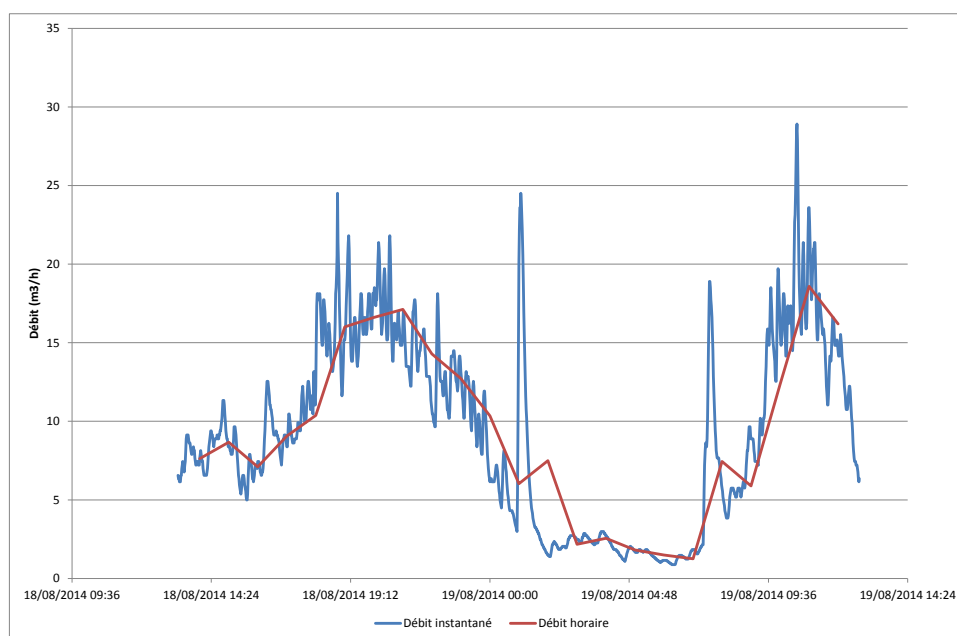
La charge hydraulique mesurée en entrée de la station est de 228 m<sup>3</sup>/j, avec un débit moyen de 9,53 m<sup>3</sup>/h et un débit maximum instantané de 18,12 m<sup>3</sup>/h.

Pour information avec un ratio de 150 l/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée dans le réseau communal est de 1520 Equivalent Habitant (EH), cela correspond à une capacité de traitement de 101%. Pour un ratio de 200l/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée est de 1140 EH, ça correspond à une charge hydraulique à 76% de la capacité de traitement.

Il est à noter que lors du bilan d'octobre 2014, il n'y a pas eu d'activité au niveau de l'abattoir CAPAG.

## D.II.2 Saint Bonnet de Galaure

L'évolution des mesures de charges hydraulique en entrée de lagunage nous donne les résultats suivants :



*Illustration n°11 : Débit mesuré en entrée de lagunage*

Les données numériques enregistrées sont les suivantes :

	Instantanée			Moyenné horaire			Volume journalier
	Moyen	Minimum	Maximum	Moyen	Minimum	Maximum	
Débit	9,33 m <sup>3</sup> /h	0,88 m <sup>3</sup> /h	28,91 m <sup>3</sup> /h	9,33 m <sup>3</sup> /h	1,25 m <sup>3</sup> /h	18,58 m <sup>3</sup> /h	213 m <sup>3</sup> /j
Heure correspondante		06 :16	10 :35		07 :00	11 :00	

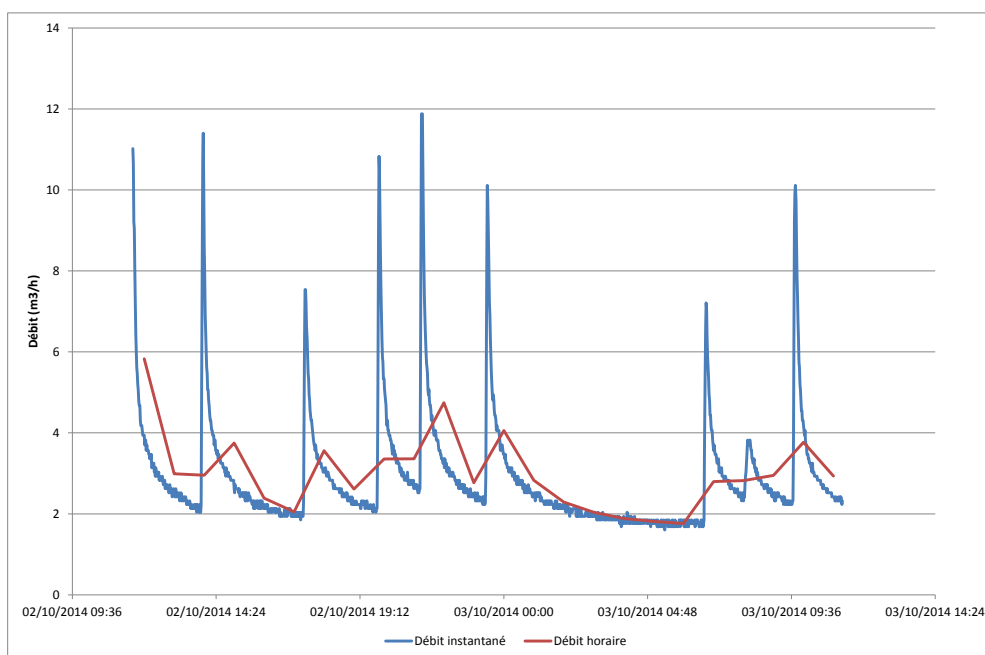
La charge hydraulique mesurée en entrée de la station est de 213 m<sup>3</sup>/j, avec un débit moyen de 9,33 m<sup>3</sup>/h et un débit maximum instantané de 28,91 m<sup>3</sup>/h.

Pour information avec un ratio de 150 l/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée dans le réseau communal est de 1420 Equivalent Habitant (EH), cela correspond à une capacité de traitement

de 316%. Pour un ratio de 200l/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée est de 1065 EH, ça correspond à une charge hydraulique à 213% de la capacité de traitement.

### D.II.3 Treigneux

L'évolution des mesures de charges hydraulique en sortie du lit planté de roseaux nous donne les résultats suivants :



*Illustration n°12 : Débit mesuré en sortie de station d'épuration*

Les données numériques enregistrées sont les suivantes :

	Instantanée			Moyenné horaire			Volume journalier
	Moyen	Minimum	Maximum	Moyen	Minimum	Maximum	
Débit	2,83 m <sup>3</sup> /h	1,60 m <sup>3</sup> /h	11,88 m <sup>3</sup> /h	2,83m <sup>3</sup> /h	1,76 m <sup>3</sup> /h	5,83 m <sup>3</sup> /h	73 m <sup>3</sup> /j
Heure correspondante		06 :16	10 :35		06 :00	12 :00	

La charge hydraulique mesurée en entrée de la station est de 73 m<sup>3</sup>/j, avec un débit moyen de 2,83 m<sup>3</sup>/h et un débit maximum instantané de 11,88 m<sup>3</sup>/h.

Pour information avec un ratio de 150 l/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée dans le réseau communal est de 486 Equivalent Habitant (EH), cela correspond à une capacité de traitement de 162%. Pour un ratio de 200 l/jour/Habitant, la quantité d'eau rejetée est de 365 EH, ça correspond à une charge hydraulique à 122% de la capacité de traitement.



## D.III QUALITÉ DES EFFLUENTS

### D.III.1 Détermination de la charge polluante entrante

#### D.III.1.1 Châteauneuf de Galaure

##### ➤ Bilan d'août 2014

Les résultats des analyses de l'entrée de la station sont présentés ci-après :

Site : Lagune    Commune : Châteauneuf de Galaure (26)    No : Entrée  
Prélevé par : Cereg Metrologie le 19/08/2014 à 13h00

Paramètre	Méthode	CONCENTRATION			FLUX		
		Résultat	Unité	Maximal admissible	Charge	Unité	Maximal admissible
<b>PHYSICO-CHIMIE</b>							
Matières en suspension totales	NF EN 872	520	mg/l	NR	156,52	kg/j	NR
ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	946	mg/l	NR	284,75	kg/j	NR
DBO5	NF EN 1899-1	300	mg/l	NR	90,30	kg/j	NR
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	108	mg/l N	NR	32,51	kg/j	NR
Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	9,6	mg/l P	NR	2,89	kg/j	NR

\*NR : Non-Renseigné

#### *Illustration n°13 : Qualité des eaux brutes à traiter*

L'effluent à traiter présente les caractéristiques suivantes :

DBO5 (60 g/j/E.H.) : 90,30 Kg/j soit 1505 E.H  
DCO (150 g/j/E.H.) : 284,75 Kg/j soit 1898 E.H  
MES (90 g/j/E.H.) : 156,52 Kg/j soit 1739 E.H  
NTK (15 g/j/E.H.) : 32,51 Kg/j soit 2167 E.H  
P (4 g/j/E.H.) : 2,89 Kg/j soit 722 E.H

Le ratio équivalent habitant calculé à partir de l'AERMC est :

$$\text{Ratio AE} = ((0,65 \times \frac{2}{3} \times \text{Flux}_{\text{DBO5}}) + (0,65 \times \frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{DCO}}) + (\frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{MEST}}) + (\frac{1}{2} \times \text{Flux}_{\text{NTK}}) + (1,25 \times \text{Flux}_{\text{Pt}})) / 0,0995$$

La valeur obtenue est : ration AE = 1737 EH

Le rapport DCO/DBO5 de 3,15 indique une mauvaise biodégradabilité de l'effluent porté principalement par les apports de l'abattoir.

##### ➤ Bilan d'octobre 2014

Les résultats des analyses de l'entrée de la station sont présentés ci-après :

Site : Lagune    Commune : Châteauneuf de Galaure (26)    No : Entrée  
Prélevé par : Cereg Metrologie le 03/10/2014 à 13h00

Paramètre	Méthode	CONCENTRATION			FLUX		
		Résultat	Unité	Maximal admissible	Charge	Unité	Maximal admissible
<b>PHYSICO-CHIMIE</b>							
Matières en suspension totales	NF EN 872	270	mg/l	NR	61,56	kg/j	NR
ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	468	mg/l	NR	106,70	kg/j	NR
DBO5	NF EN 1899-1	150	mg/l	NR	34,20	kg/j	NR
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	61,9	mg/l N	NR	14,11	kg/j	NR
Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	7,5	mg/l P	NR	1,71	kg/j	NR

\*NR : Non-Renseigné

L'effluent à traiter présente les caractéristiques suivantes :

DBO5 (60 g/j/E.H.) : 34,20 Kg/j soit 570 E.H  
 DCO (150 g/j/E.H.) : 106,70 Kg/j soit 711 E.H  
 MES (90 g/j/E.H.) : 61,56 Kg/j soit 684 E.H  
 NTK (15 g/j/E.H.) : 14,11 Kg/j soit 941 E.H  
 P (4 g/j/E.H.) : 1,71 Kg/j soit 428 E.H

Le ratio équivalent habitant calculé à partir de l'AERMC est :

$$\text{Ratio AE} = ((0,65 \times \frac{2}{3} \times \text{Flux}_{\text{DBO5}}) + (0,65 \times \frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{DCO}}) + (\frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{MEST}}) + (\frac{1}{2} \times \text{Flux}_{\text{NTK}}) + (1,25 \times \text{Flux}_{\text{P}})) / 0,0995$$

La valeur obtenue est : ration AE = 680 EH

Le rapport DCO/DBO5 de 3,12 indique une mauvaise biodégradabilité de l'effluent.

### D.III.1.2 Saint Bonnet de Galaure

Les résultats des analyses de l'entrée de la station sont présentés ci-après :

Site : Lagune\_Saint Bonnet de Galaure      Commune : Châteauneuf de Galaure (26)      No : Entrée  
 Prélevé par : Cereg Metrologie le 19/08/2014 à 14h00

Paramètre	Méthode	CONCENTRATION			FLUX		
		Résultat	Unité	Maximal admissible	Charge	Unité	Maximal admissible
<b>PHYSICO-CHIMIE</b>							
Matières en suspension totales	NF EN 872	570	mg/l	NR	121,41	kg/j	NR
ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	975	mg/l	NR	207,68	kg/j	NR
DBO5	NF EN 1899-1	280	mg/l	NR	59,64	kg/j	NR
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	152	mg/l N	NR	32,38	kg/j	NR
Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	12	mg/l P	NR	2,56	kg/j	NR

\*NR : Non-Renseigné

L'effluent à traiter présente les caractéristiques suivantes :

DBO5 (60 g/j/E.H.) : 59,64 Kg/j soit 994 E.H  
 DCO (150 g/j/E.H.) : 207,68 Kg/j soit 1385 E.H  
 MES (90 g/j/E.H.) : 121,41 Kg/j soit 1349 E.H  
 NTK (15 g/j/E.H.) : 32,38 Kg/j soit 2158 E.H  
 P (4 g/j/E.H.) : 2,56 Kg/j soit 639 E.H

Le ratio équivalent habitant calculé à partir de l'AERMC est :

$$\text{Ratio AE} = ((0,65 \times \frac{2}{3} \times \text{Flux}_{\text{DBO5}}) + (0,65 \times \frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{DCO}}) + (\frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{MEST}}) + (\frac{1}{2} \times \text{Flux}_{\text{NTK}}) + (1,25 \times \text{Flux}_{\text{P}})) / 0,0995$$

La valeur obtenue est : ration AE = 1314 EH

Le rapport DCO/DBO5 de 3,48 indique une mauvaise biodégradabilité de l'effluent porté principalement par les apports du camping en période estivale.

### D.III.1.3 Treigneux

Les résultats des analyses de l'entrée de la station sont présentés ci-après :

Site : Planté de roseaux\_Treigneux

Commune : Châteauneuf de Galaure (26)

No : Sortie

Prélevé par : Cereg Metrologie le 03/10/2014 à 12h30

Paramètre	Méthode	CONCENTRATION			FLUX		
		Résultat	Unité	Maximal admissible	Charge	Unité	Maximal admissible
<b>PHYSICO-CHIMIE</b>							
Matières en suspension totales	NF EN 872	180	mg/l	NR	13,14	kg/j	NR
ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	484	mg/l	NR	35,33	kg/j	NR
DBO5	NF EN 1899-1	130	mg/l	NR	9,49	kg/j	NR
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	80,6	mg/l N	NR	5,88	kg/j	NR
Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	9,1	mg/l P	NR	0,66	kg/j	NR

\*NR : Non-Renseigné

L'effluent à traiter présente les caractéristiques suivantes :

DBO5 (60 g/j/E.H.) : 9,49 Kg/j soit 158 E.H  
 DCO (150 g/j/E.H.) : 35,33 Kg/j soit 236 E.H  
 MES (90 g/j/E.H.) 13,14 Kg/j soit 146 E.H  
 NTK (15 g/j/E.H.) : 5,88 Kg/j soit 392 E.H  
 P (4 g/j/E.H.) : 0,66 Kg/j soit 166 E.H

Le ratio équivalent habitant calculé à partir de l'AERMC est :

$$\text{Ratio AE} = ((0,65 \times \frac{2}{3} \times \text{Flux}_{\text{DBO5}}) + (0,65 \times \frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{DCO}}) + (\frac{1}{3} \times \text{Flux}_{\text{MEST}}) + (\frac{1}{2} \times \text{Flux}_{\text{NTK}}) + (1,25 \times \text{Flux}_{\text{Pt}})) / 0,0995$$

La valeur obtenue est : ration AE = 200 EH

Le rapport DCO/DBO5 de 3,72 indique une mauvaise biodégradabilité de l'effluent.

## D.III.2 Rendements épuratoires et qualité du rejet

### D.III.2.1 Châteauneuf de Galaure

Les résultats d'analyse obtenus sans filtration en sortie du lagunage sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Site : Lagunes

Commune : Châteauneuf de Galaure (26)

Point : Entrée + Sortie

Prélevé par : Cereg Metrologie

	Paramètre	Méthode	Concentration					
			Entrée			Sortie		
			Résultat	Unité	Maximal admissible	Résultat	Unité	Maximal admissible
août-14	Matières en suspension totales	NF EN 872	520	mg/l	NR	61	mg/l	NR
	ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	946	mg/l	NR	152	mg/l	NR
	DBO5	NF EN 1899-1	300	mg/l	NR	48,00	mg/l	35
	Azote Kjeldahl	NF EN 25663	108	mg/l N	NR	18,40	mg/l N	NR
	Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	9,60	mg/l P	NR	6,50	mg/l P	NR
oct-14	Matières en suspension totales	NF EN 872	270	mg/l	NR	70	mg/l	NR
	ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	468	mg/l	NR	128	mg/l	NR
	DBO5	NF EN 1899-1	150	mg/l	NR	47,00	mg/l	35
	Azote Kjeldahl	NF EN 25663	62	mg/l N	NR	19,80	mg/l N	NR
	Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	7,50	mg/l P	NR	6,10	mg/l P	NR

\*NR : Non-Renseigné

	Paramètre	Rendement			
		Résultat	Unité	Minimum admissible	
		PHYSICO-CHIMIE			
août-14	Matières en suspension totales	88,3%	%	50%	Conforme
	ST-DCO	83,9%	%	60%	Conforme
	DBO5	84,0%	%	60%	Conforme
	Azote Kjeldahl	83,0%	%	-	
	Phosphore total en P	32,3%	%	-	
oct-14	Matières en suspension totales	74,1%	%	50%	Conforme
	ST-DCO	72,6%	%	60%	Conforme
	DBO5	68,7%	%	60%	Conforme
	Azote Kjeldahl	68,0%	%	-	
	Phosphore total en P	18,7%	%	-	

Illustration n°14 : Qualité des eaux traitées et rendements épuratoires

Pour le bilan 24h d'août, les rendements épuratoires sont conformes pour la DCO, la DBO5 et les MES avec un rendement respectif de 83,9%, de 84% et de 88,3%.

De plus, le rendement épuratoire du NTK est de 83%.

Pour le bilan d'octobre 2014, comme pour le précédent bilan, les rendements épuratoires sont conformes sur tous les paramètres.

### D.III.2.2 Saint Bonnet de Galaure

Les résultats d'analyse obtenus sans filtration en sortie du lagunage sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Site : Lagunes - Saint Bonnet

Commune : Châteauneuf de Galaure (26)

Point : Entrée + Sortie

Prélevé par : Cereg Metrologie

Paramètre	Méthode	Concentration					
		Entrée			Sortie		
		Résultat	Unité	Maximal admissible	Résultat	Unité	Maximal admissible
Matières en suspension totales	NF EN 872	570	mg/l	NR	120	mg/l	NR
ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	975	mg/l	NR	229	mg/l	NR
DBO5	NF EN 1899-1	280	mg/l	NR	73,00	mg/l	35
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	152	mg/l N	NR	84,20	mg/l N	NR
Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	12,00	mg/l P	NR	9,90	mg/l P	NR

\*NR : Non-Renseigné

Paramètre	Rendement			
	Résultat	Unité	Minimum admissible	
<b>PHYSICO-CHIMIE</b>				
Matières en suspension totales	78,9%	%	50%	Conforme
ST-DCO	76,5%	%	60%	Conforme
DBO5	73,9%	%	60%	Conforme
Azote Kjeldahl	44,6%	%	-	
Phosphore total en P	17,5%	%	-	

Illustration n°15 : Qualité des eaux traitées et rendements épuratoires

Les concentrations en sortie de station sont assez élevées en DCO et en DBO5. Cependant, la charge entrante étant importante, les rendements épuratoires sont conformes.

### D.III.2.3 Treigneux

Les résultats d'analyses sont présentés dans le tableau suivant :

Site : Planté de Roseaux - Treigneux

Commune : Châteauneuf de Galaure (26)

Point : Entrée + Sortie

Prélevé par : Cereg Metrologie

Paramètre	Méthode	Concentration					
		Entrée			Sortie		
		Résultat	Unité	Maximal admissible	Résultat	Unité	Maximal admissible
Matières en suspension totales	NF EN 872	180	mg/l	NR	19	mg/l	150
ST-DCO	ISO 15705 (ST-DCO)	484	mg/l	NR	52	mg/l	125
DBO5	NF EN 1899-1	130	mg/l	NR	5,00	mg/l	35
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	81	mg/l N	NR	10,20	mg/l N	NR
Phosphore total en P	NF EN ISO 11885	9,10	mg/l P	NR	7,50	mg/l P	NR

\*NR : Non-Renseigné

Paramètre	Rendement			
	Résultat	Unité	Minimum admissible	
<b>PHYSICO-CHIMIE</b>				
Matières en suspension totales	89,4%	%	50%	Conforme
ST-DCO	89,3%	%	60%	Conforme
DBO5	96,2%	%	60%	Conforme
Azote Kjeldahl	87,3%	%	-	
Phosphore total en P	17,6%	%	-	

Illustration n°16 : Qualité des eaux traitées et rendements épuratoires

La station d'épuration présente des rendements excellents sur la pollution organique plus de 89% sur les MES et la DCO et plus de 96% pour la DBO5.

## **E. CONCLUSIONS**

---

➤ **Châteauneuf de Galaure**

Sur le bilan d'août 2014, avec l'activité de l'abattoir, il est observé un dépassement significatif de la charge nominale de la station d'épuration tant au niveau hydraulique 134% qu'au niveau polluant 1737 EH (selon le calcul de l'AERMC).

Cependant les rendements épuratoire sont bons, plus de 85% d'abattement de la pollution carbonée.

Hors fonctionnement de l'abattoir (octobre 2014), les charges hydraulique et polluant sont en dessous de la charge nominale et les rendements épuratoires sont conformes.

Le traitement type lagunage fonctionne bien, les rejets de la station sont conformes au seul paramètre exigé par l'arrêté du 22 juin 2007 : un rendement minimum de 60% sur la DCO et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

➤ **Saint Bonnet de Galaure**

L'apport du camping en termes de charges hydrauliques et polluantes est très important et est largement au-dessus des capacités nominales du lagunage. Avec 228 m<sup>3</sup> mesurés lors du bilan 24h, cela représente 316% de la capacité hydraulique de la station.

Le coefficient de l'AERMC nous permet d'estimer la charge polluant à 1314 EH pour une capacité nominale de la station de 450 EH.

Malgré cela, les rendements épuratoires sont bons.

➤ **Treigneux**

La capacité hydraulique est largement atteinte avec 73 m<sup>3</sup>/j soit 162%.

Le débit minimum horaire est de 1,76 m<sup>3</sup>/h, ce qui représente 42 m<sup>3</sup>/j d'eaux claires parasites.

Selon le calcul de l'AERMC la charge polluant entrante représente 200 EH.

Les rendements épuratoires sont excellents de l'ordre de 95% sur tous les paramètres hors phosphore.



**Annexe 8**

**AVP Construction d'une station  
d'épuration et d'un réseau de  
transfert**

Source : IRH Environnement, 2014

# Construction d'une station d'épuration à Châteauneuf de Galaure et d'un réseau de transfert (26)

21/10/2014

Mission de Maîtrise d'œuvre



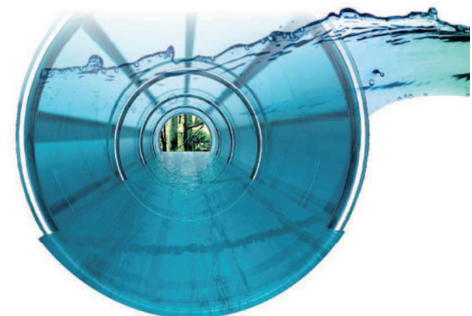
[www.groupeirhenvironnement.com](http://www.groupeirhenvironnement.com)



## Sommaire





1. Le système d'assainissement
2. Bases de dimensionnement des ouvrages
3. Rappel des travaux à réaliser sur le réseau
4. Construction de la nouvelle station d'épuration
5. Contraintes du projet
6. Implantation envisagée
7. Budget
8. Planning



Porte de  
**Drôme** Ardèche  
Communauté de communes

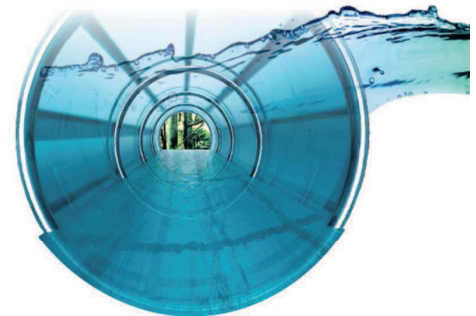


- MAITRISE D'OUVRAGES
  - Station d'épuration : *Communauté de Communes DrômArdèche*  
  
Porte de  
**DrômArdèche**  
Communauté de communes
  - Réseaux : *Commune de Châteauneuf de Galaure*  

- Maitrise d'Œuvre :
  - Etudes et Suivi des travaux : *IRH Ingénieur Conseil*
  - Dossier Loi sur l'Eau + Dossier CNPN : *SAGE Environnement*

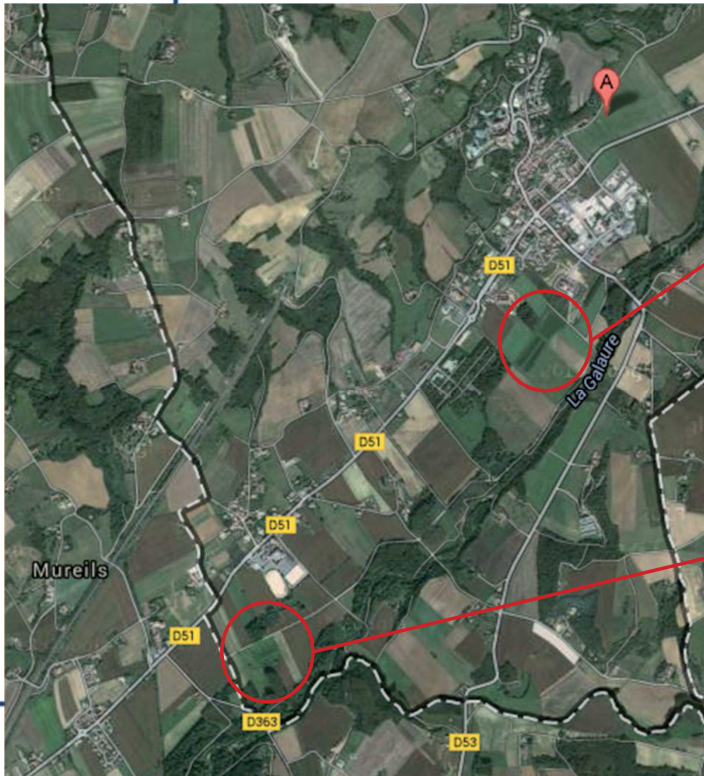
- 3 -



Le système  
d'assainissement



## Le système d'assainissement de Chateauneuf Système d'assainissement actuel

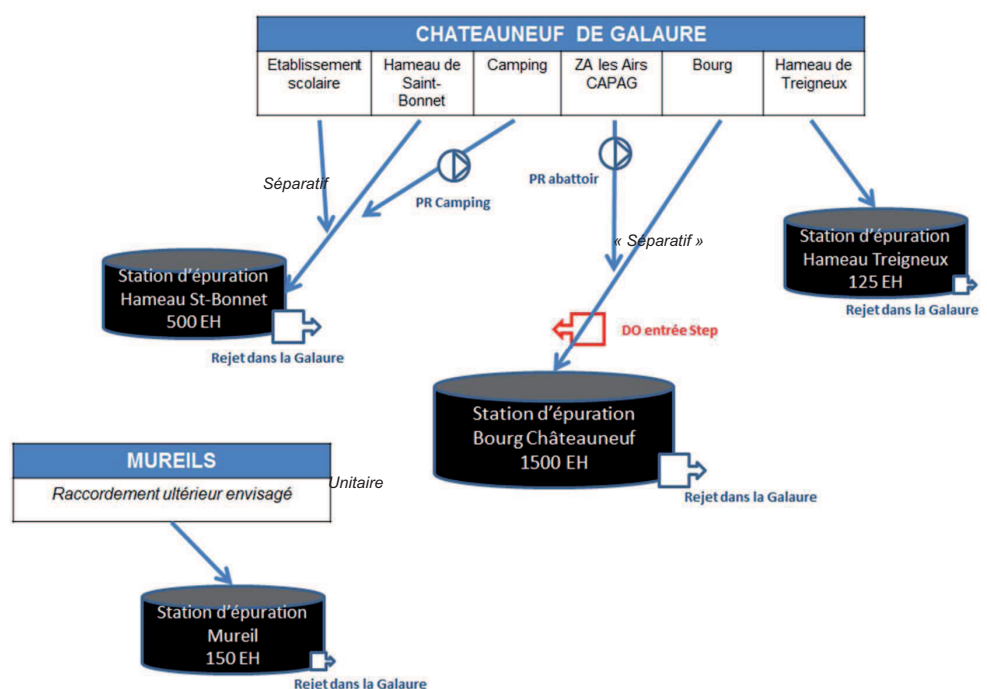


Lagune du Bourg de Chateauneuf



Lagune de St Bonnet

## Le système d'assainissement Système d'assainissement actuel

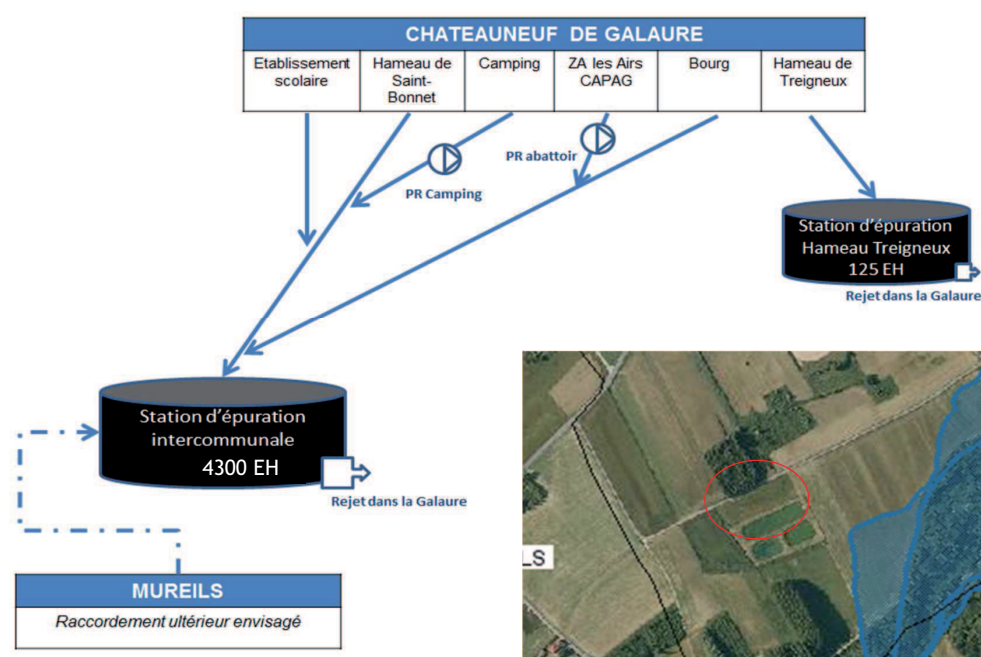


## Le système d'assainissement Système d'assainissement actuel

- **Projet d'amélioration du système d'assainissement de la commune de Châteauneuf-de-Galaure**
  - Réalisation d'une étude de faisabilité - CEREG Ingénierie 2013
- **Amélioration passe par:**
  - Le raccordement du réseau d'assainissement du bourg de Châteauneuf vers Saint-Bonnet
    - Débit supplémentaire (eaux usées domestiques, eaux claires parasites permanentes de temps sec, intrusions d'eaux pluviales,...), capacité des réseaux
    - Part temps de pluie non négligeable en provenance du réseau du bourg
    - Topographie: refoulement des effluents et acheminement gravitaire
- **La construction d'une station d'épuration moderne sur le site de la STEP de Saint-Bonnet**
  - Traitant les effluents du bourg de Châteauneuf, du hameau de Saint-Bonnet et à moyen terme de la commune de Mureils
  - Prise en compte du temps de pluie dans le dimensionnement
  - Prise en compte de la saisonnalité et des activités industrielles
  - Solution pérenne sur la file boues
- **Objectifs:**
  - Solution adaptée pour le respect des niveaux de rejet
  - Fiabilité dans la conception
  - Prise en compte des conditions d'exploitation

- 7 -

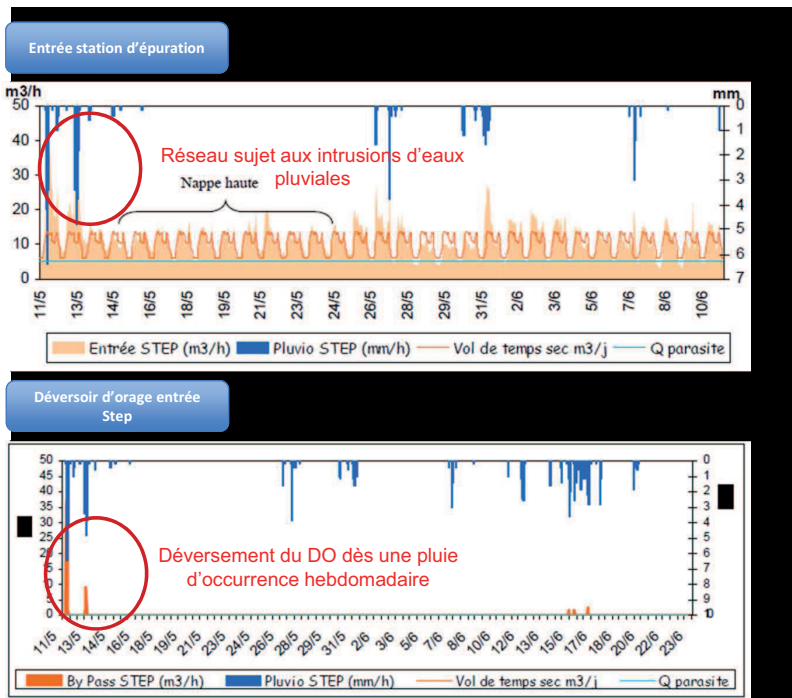
## Le système d'assainissement Système d'assainissement projeté



- 8 -

## Fonctionnement du réseau Bourg de Châteauneuf

Campagne de mesure: Mai – juin 2010



⇒ Comportement du réseau du bourg par temps de pluie:

- Considéré initialement séparatif
- Comportement unitaire
- Déversement du DO dès des pluies faibles intensités
- Surface active mesurée: 12 000 m
- Surface active après travaux: 500
- 1 pluie de période de retour 1 mo mesurée:
  - $H_{cumulée}$ : 18.2 mm
  - Durée: 4h00
  - Volume déversé: 76m<sup>3</sup>

⇒ Eaux claires parasites permanentes de temps sec:

- Mesures après travaux dans un contexte de nappe haute
- 120 m<sup>3</sup>/j

## Fonctionnement Réseau Saint-Bonnet

Campagne de mesure: juin 2013



⇒ Comportement du réseau du hameau par temps de pluie:

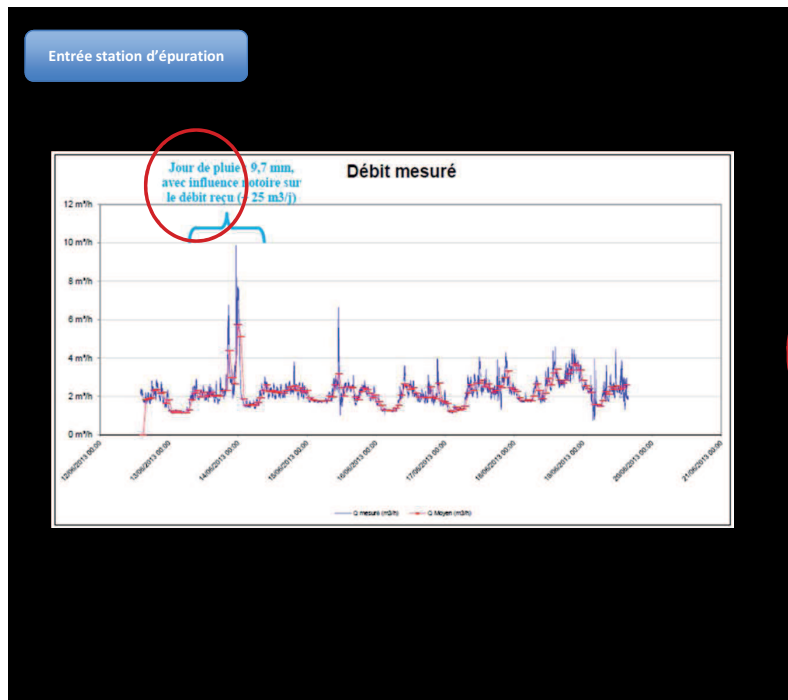
- Considéré initialement séparatif
- Comportement séparatif
- Surface active mesurée: 1 000 m

⇒ Eaux claires parasites permanentes de temps sec:

- Mesures dans un contexte de nappe basse
- 29 m<sup>3</sup>/j

## Réseau Mureils

Campagne de mesure: juin 2013



⇒ Comportement du réseau du hameau par temps de pluie:

- Comportement unitaire
- Surface active mesurée: 2 500 m<sup>2</sup>

⇒ Eaux claires parasites permanentes de temps sec:

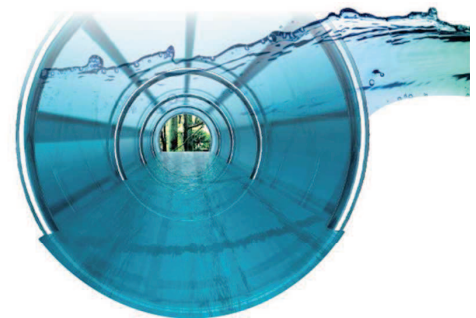
- Mesures dans un contexte de nappe basse
- 34 m<sup>3</sup>/j

Synthèse en entrée de la future station:

- Surface active totale: 8 500 m<sup>2</sup>
- ECPP total: 183 m<sup>3</sup>/j
- Apport pluviale le plus important: réseau du bourg
- Données à récupérer: débit de pointe instantané sur les différents points de mesure (conception PR + BSR,...)



Bases de dimensionnement



## Bases de dimensionnement - Charges actuelles Evaluation des charges de temps sec

⇒ Population domestique (hors établissements particuliers):

	Population raccordée 2015	Volumes
Châteauneuf + Saint Bonnet	820 + 150 EH	145,5 m <sup>3</sup>
Mureils	200 EH	30 m <sup>3</sup>
Total	1 170 EH	175,5 m <sup>3</sup>

⇒ Etablissements particuliers:

	Population raccordée 2015	Volumes
Etablissements scolaires	810 EH	121,5 m <sup>3</sup>

- 13 -

## Bases de dimensionnement - Charges actuelles Evaluation des charges de temps sec

⇒ Effluents industriels : Abattoir CAPAG

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
Période normale	417 EH	80 m <sup>3</sup>
Période du Kippour	667 EH	200 m <sup>3</sup>

⇒ Population touristique: camping le château de Galaure

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
440 emplacements	1320 EH*	198 m <sup>3</sup>

\*En considérant 3,75 campeurs par emplacements et une charge de 0,8 EH par campeur

- 14 -



## Bases de dimensionnement - Charges actuelles Evaluation des charges de temps sec

⇒ Eaux claires parasites permanentes

Volumes	
Bourg de Châteauneuf	120 m <sup>3</sup>
Hameau de Saint Bonnet	29m <sup>3</sup>
Mureils	34 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>183 m<sup>3</sup></b>

- 15 -

## Bases de dimensionnement - Charges actuelles Evaluation des charges de temps sec

⇒ TOTAL des charges au cours de l'année

⇒ Juillet - Août

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
Total 2015	2905 EH	657 m <sup>3</sup>

⇒ Septembre (Période du Kippour)

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
Total 2015	2840 EH	709 m <sup>3</sup>

⇒ Octobre - Juin

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
Total 2015	2735 EH	611 m <sup>3</sup>

- 16 -

## Bases de dimensionnement - Charges actuelles

### Evaluation des charges de temps de pluie

#### ⇒ Charges complémentaires par temps de pluie:

- Le survolume généré par la pluie réelle de période de retour 1 mois, durée 2H30 de hauteur 9,8 mm, et surfaces actives identifiées ;
- Les concentrations issues de la bibliographie (Thèse de CHEBBO) pour les paramètres usuels (DCO, DBO, MES), en l'absence de mesures terrain

Paramètres	Surface active	Volume	EH
Bourg de Châteauneuf	5000 m <sup>2</sup>	49 m <sup>3</sup>	60 EH
Hameau de Saint-Bonnet	1000 m <sup>2</sup>	9,8 m <sup>3</sup>	10 EH
Mureils	2500 m <sup>2</sup>	24,5 m <sup>3</sup>	30 EH
<b>Total</b>	<b>8500 m<sup>2</sup></b>	<b>83 m<sup>3</sup></b>	<b>100 EH</b>

#### ⇒ Total des charges par temps de pluies en situation actuelle

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
Juillet - Août	3010 EH	740 m <sup>3</sup>
Septembre	2950 EH	793 m <sup>3</sup>
Octobre - Juin	2840 EH	694 m <sup>3</sup>

- 17 -

## Bases de dimensionnement - Capacité nominale

### Evaluation des charges de temps sec 2040

#### ⇒ Population domestique permanente :

	Population raccordée 2015	Population supplémentaire	Population raccordée 2040	Volumes
Châteauneuf + Saint Bonnet	820 + 150 EH	+337 EH	1307 EH	196 m <sup>3</sup>
Mureils	200 EH	+70 EH	270 EH	40,5 m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	<b>1170 EH</b>	<b>407 EH</b>	<b>1577 EH</b>	<b>237 m<sup>3</sup></b>

#### ⇒ Etablissements particuliers:

- Pas d'évolution prévue

	Population raccordée 2015	Volumes
Etablissements scolaires	810 EH	121,5 m <sup>3</sup>

- 18 -

## Bases de dimensionnement - Capacité nominale

### Evaluation des charges de temps sec 2040

#### ⇒ Effluents industriels: Abattoir CAPAG

- Atelier au maximum de production toute l'année
- Arrêté d'autorisation de rejet modifié en conséquence

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
Période normale	667 EH	200 m <sup>3</sup>
Période du Kippour	667 EH	200 m <sup>3</sup>

#### ⇒ Population touristique: camping le château de Galaure

- Extension du camping à 650 emplacements

	Charges (Eq DBO <sub>5</sub> ) 2015	Volumes
650 emplacements	1950 EH*	292,5 m <sup>3</sup>

\*En considérant 3,75 campeurs par emplacements et une charge de 0,8 EH par campeur

- 19 -

## Bases de dimensionnement - Capacité nominale

### Evaluation des charges de temps sec 2040

#### ⇒ Eaux claires parasites permanentes

- Pas d'évolution prévue pour le dimensionnement

	Volumes
Bourg de Châteauneuf	120 m <sup>3</sup>
Hameau de Saint Bonnet	29m <sup>3</sup>
Mureils	34 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>183 m<sup>3</sup></b>

#### ⇒ Charges complémentaires par temps de pluie:

- Pas d'évolution prévue pour le dimensionnement

	Surface active	Volume	EH
<b>Total</b>	<b>8500 m<sup>2</sup></b>	<b>83 m<sup>3</sup></b>	<b>100 EH</b>

- 20 -

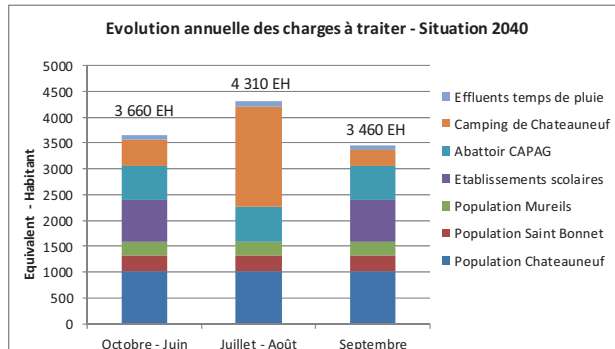
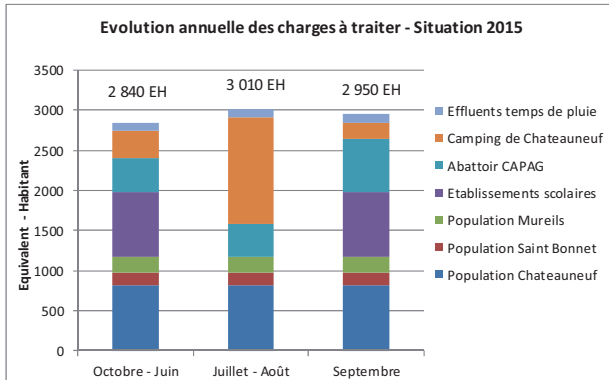
Evolution annuelle des charges à traiter  
Situation 2015 et 2040

Situation 2015

	Octobre - Juin	Juillet - Août	Septembre
Population Chateauneuf	820	820	820
Population Saint Bonnet	150	150	150
Population Mureils	200	200	200
Etablissements scolaires	810		810
Abattoir CAPAG	417	417	667
Camping de Chateauneuf	340	1320	200
Effluents temps de pluie	103	103	103
Total Temps sec	2737	2907	2847
Total Temps de pluie	2840	3010	2950

Situation 2040

	Octobre - Juin	Juillet - Août	Septembre
Population Chateauneuf	1020	1020	1020
Population Saint Bonnet	300	300	300
Population Mureils	270	270	270
Etablissements scolaires	810		810
Abattoir CAPAG	667	667	667
Camping de Chateauneuf	490	1950	290
Effluents temps de pluie	103	103	103
Total Temps sec	3557	4207	3357
Total Temps de pluie	3660	4310	3460



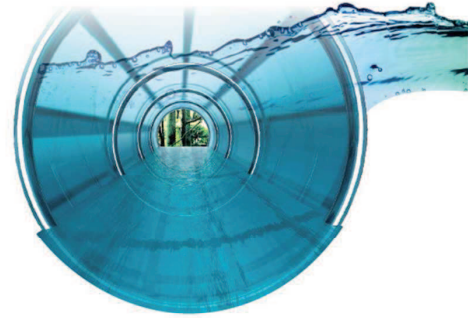
- 21 -



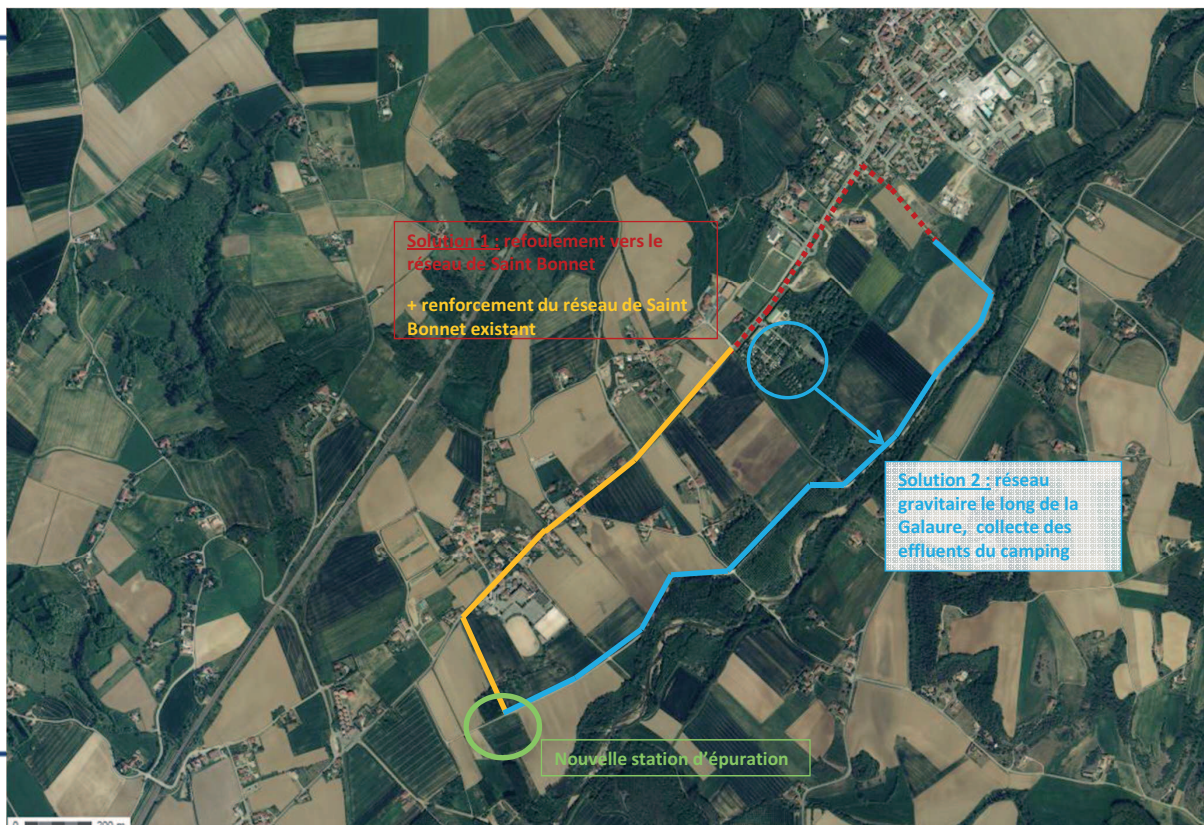
	2015			2040		
	jour temps sec	jour temps de pluie	jour moyen semaine type	jour temps sec	jour temps de pluie	jour moyen semaine type
<b>charge hydraulique</b>						
volume sanitaire	454	454		728	728	
eaux claires parasites	183	183		183	183	
volume d'eaux pluviales		161			161	
Volume total	637	798	660	911	1072	934
Débit moyen	27	33	28	38	45	39
Coefficient de pointe temps sec	2.6			2.4		
débit de pointe temps sec	57		57	79		
débit max admissible	64	64	64	99	99	99
débit de pointe temps sec retenu	57	57	57	79	79	79
débit de pointe temps de pluie		64	64		99	99
<b>Charges polluantes</b>						
DBO5 (kg/l)	174	181	175	251	258	252
DCO (kg/l)	349	372	352	502	526	506
MEST (kg/l)	237	265	241	337	365	341
NTK (kg/l)	33	35	33	47	50	48
Pt (kg/l)	6	6	6	9	9	9
<b>Pollution équivalente (EH)</b>	<b>2 910</b>	<b>3 010</b>	<b>2 920</b>	<b>4 200</b>	<b>4 300</b>	<b>4 200</b>

- 22 -

# TRAVAUX SUR LES RESEAUX



## Rappel des scénarii de raccordement



## Scénario retenu : tracé le long de la Galaure vers la station du hameau de Saint Bonnet



- Implantation du réseau sous le chemin le long de la Galaure
- Linéaire : 2410 ml environ
- Canalisations gravitaires de DN 315 mm

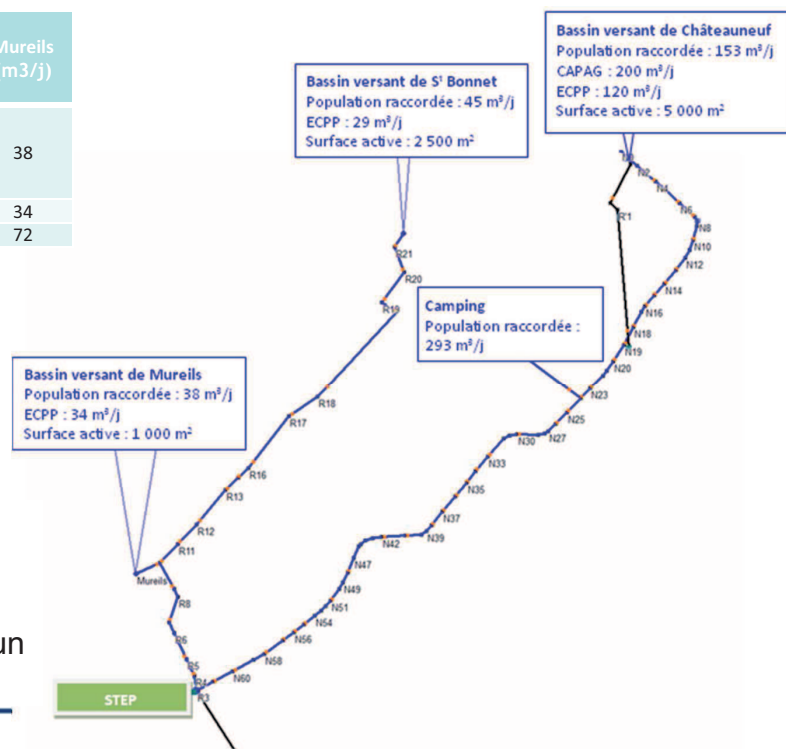


Résultat de la simulation avec un DN 250 entre le bourg et le raccordement du camping négatif (pente faible sur certains tronçons)

## Dimensionnement du bassin d'orage

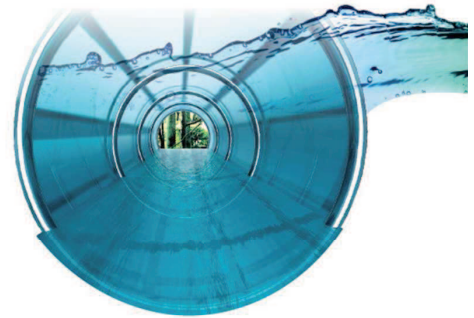
	Débit Châteauneuf (m <sup>3</sup> /j)	Débit Camping (m <sup>3</sup> /j)	Saint Bonnet (m <sup>3</sup> /j)	Mureils (m <sup>3</sup> /j)
Eaux usées (domestiques + industrielles)	353	293	45	38
ECPP	120	-	29	34
TOTAL	473	293	74	72

	Châteauneuf	Saint Bonnet
Surface active	5000	1000
Pluie mensuelle 2h30	9,8mm	



- **DN 315 mm : tous les tronçons ont un taux de remplissage inférieur à 60%**
- Nécessité de mettre en place un bassin de stockage de 55 m<sup>3</sup>

## STATION D'ÉPURATION



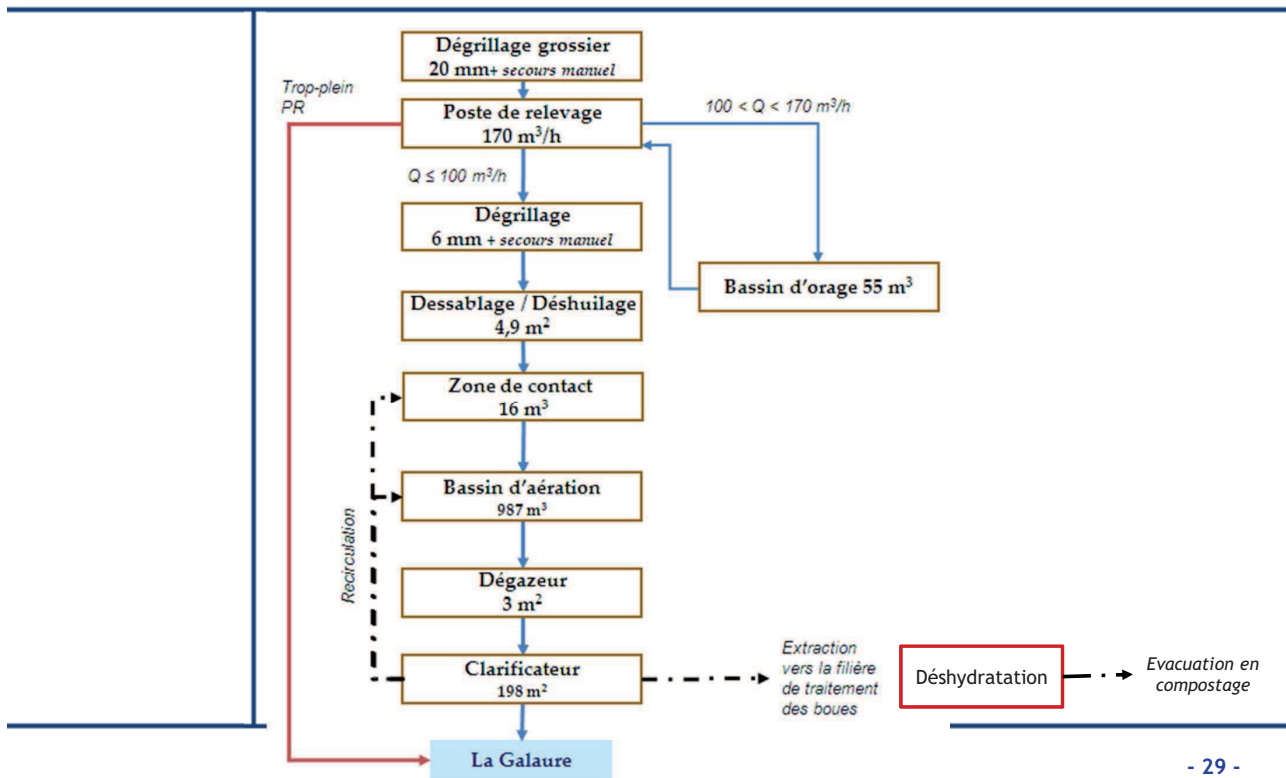
## Objectifs de traitement

⇒ Evaluation de l'impact de la station sur le milieu naturel (La Galaure) avec prise en compte:

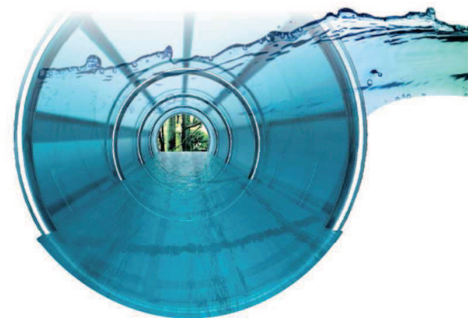
- Des exigences des textes nationaux (arrêté du 22.06.2007 et anticipation du nouvel arrêté),
- De l'objectif de bon état des masses d'eau (Directive Cadre Européenne 2000/60).

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO <sub>5</sub>	25 mg/l	70%
DCO	125 mg/l	75%
MES	35 mg/l	90%
NTK	15 mg/l	-
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	7,5 mg/l	-
NGL	20 mg/l	-
PT	3 mg/l	-

- A priori, moins contraignant sur certains paramètres que les niveaux de rejet annoncés dans l'étude de faisabilité,
- Impact et évaluation des niveaux de rejet élaborés par le cabinet SAGE en charge du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau,
- Niveaux de rejet communiqués dans le dossier DETR
- En attente de validation des services de l'Etat



Contraintes identifiées

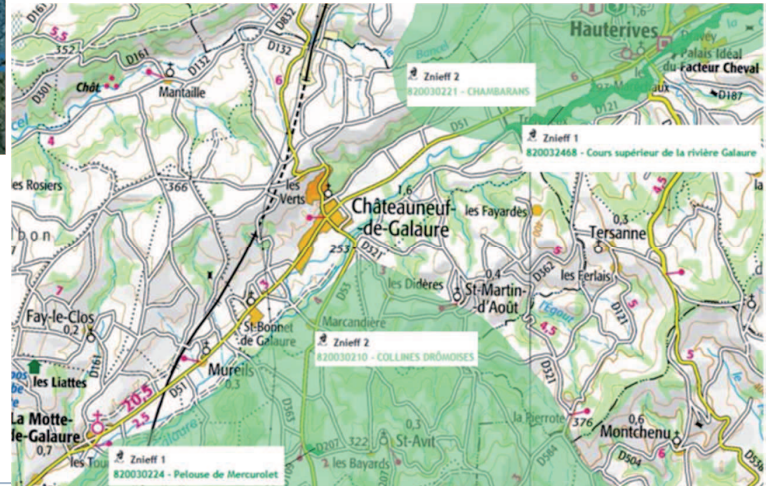




### Site hors zone inondable

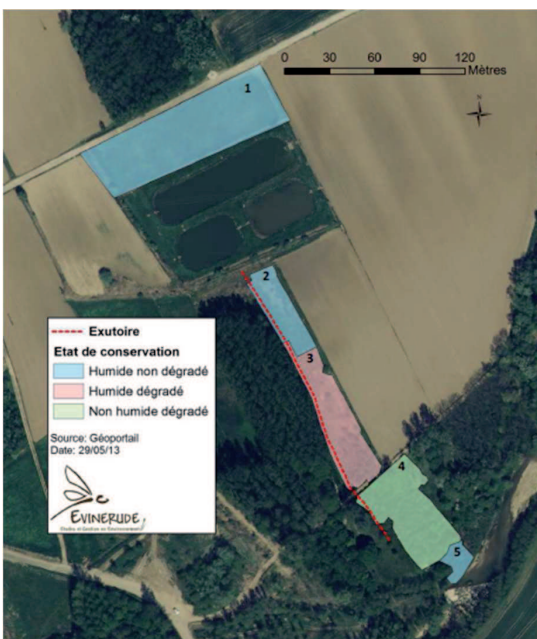


### Site hors ZNIEFF



- 31 -

### Site en zone humide



➔ **Compensations nécessaires**

Surface soustraite à la zone humide = 4 700 m<sup>2</sup>

⇒ **Compensation à hauteur de 200 %**

Proposition : Réhabiliter la 1<sup>ère</sup> lagune de Chateauneuf en zone humide, d'une surface globale de 1 ha :

- Curage de la lagune,
- Alimentation partielle via réseau pluvial,
- Plantation d'espèces de zone humide,
- Parcours pédagogique ?
- Clôture du site ?



- 32 -

Présence de la « Langue de Serpent »  
(*Ophioglossum vulgatum*)  
sur la parcelle retenue



➔ Demande de dérogation au Conseil  
National de Protection de la Nature  
(CNP)

Propositions de compensation : replantation des  
pieds de langue de serpent

- 33 -

Pas de proximité avec une habitation



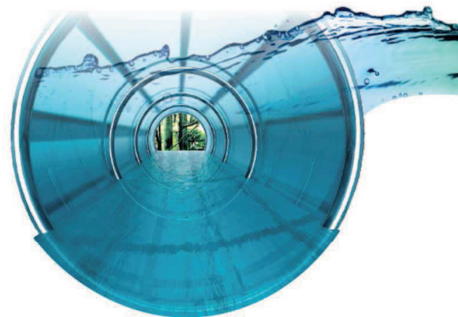
Etude géotechnique:

- Fondation sur radier général sans amélioration de sol pour les bassins
- Renforcement de sol pour le bâtiment d'exploitation

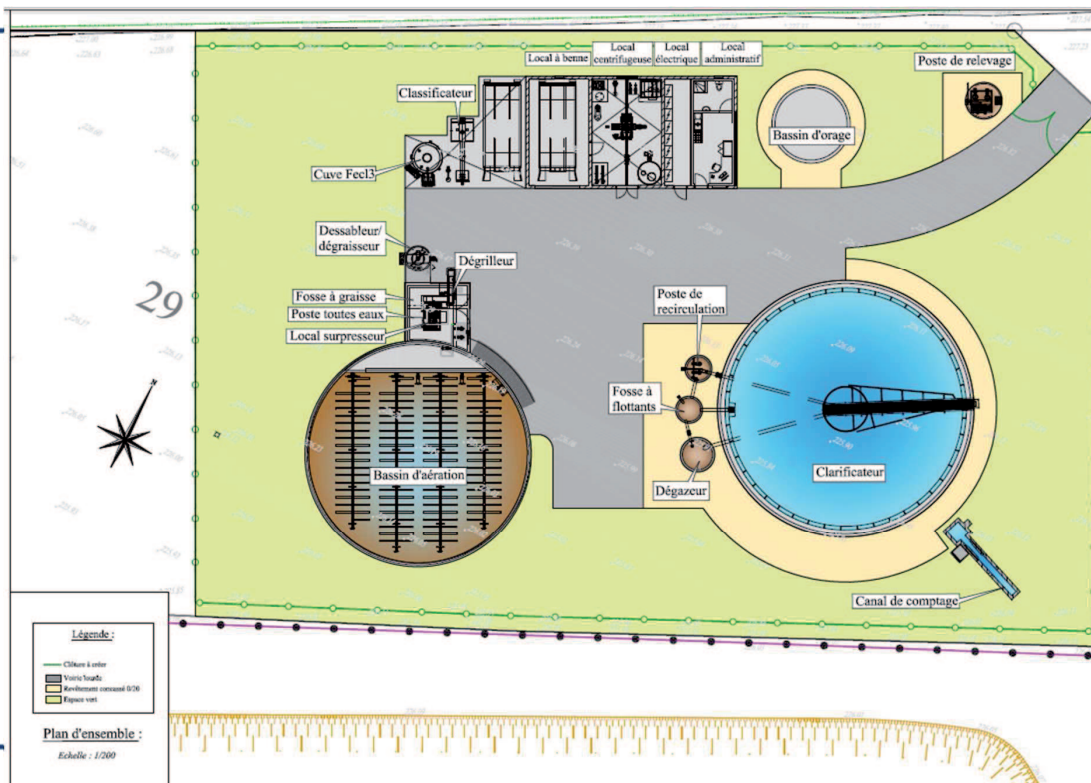
- 34 -



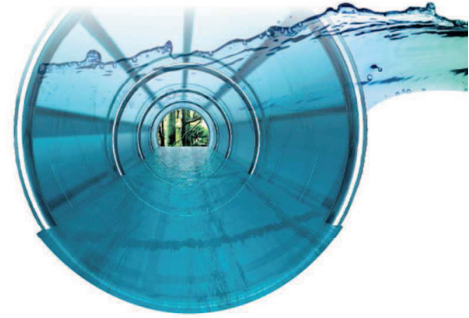
# Implantation envisagée



# Implantation envisagée



Budget envisagé au  
stade AVP

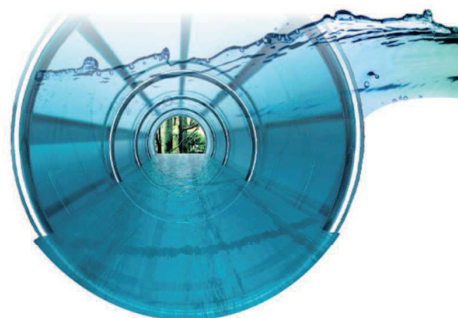


## Coûts d'investissements et d'exploitation

	Coûts d'investissement	Coûts d'exploitation (2040)
Station d'épuration	1 904 500 €HT	144 200 €/an
Réseaux	706 600 €HT	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 611 100 €HT</b>	



# Planning



## Planning envisagé

⇒ Décembre 2014	Projet
⇒ Décembre 2014	DCE
⇒ Janvier 2015	Lancement consultation
⇒ Janvier - mars 2015	Consultation des entreprises
⇒ Avril - mai 2015	Analyse des offres
⇒ Juin 2015	Attribution du marché
⇒ Septembre 2015	Démarrage des travaux
⇒ Septembre 2016	Fin des travaux et mise en eau
⇒ Décembre 2016	Réception de la nouvelle station d'épuration



**Annexe 9**

**Plan de Zonage d'Assainissement**

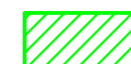




Source : GéoPlusEnvironnement, 2015








**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

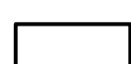
**ASSAINISSEMENT ACTUEL**

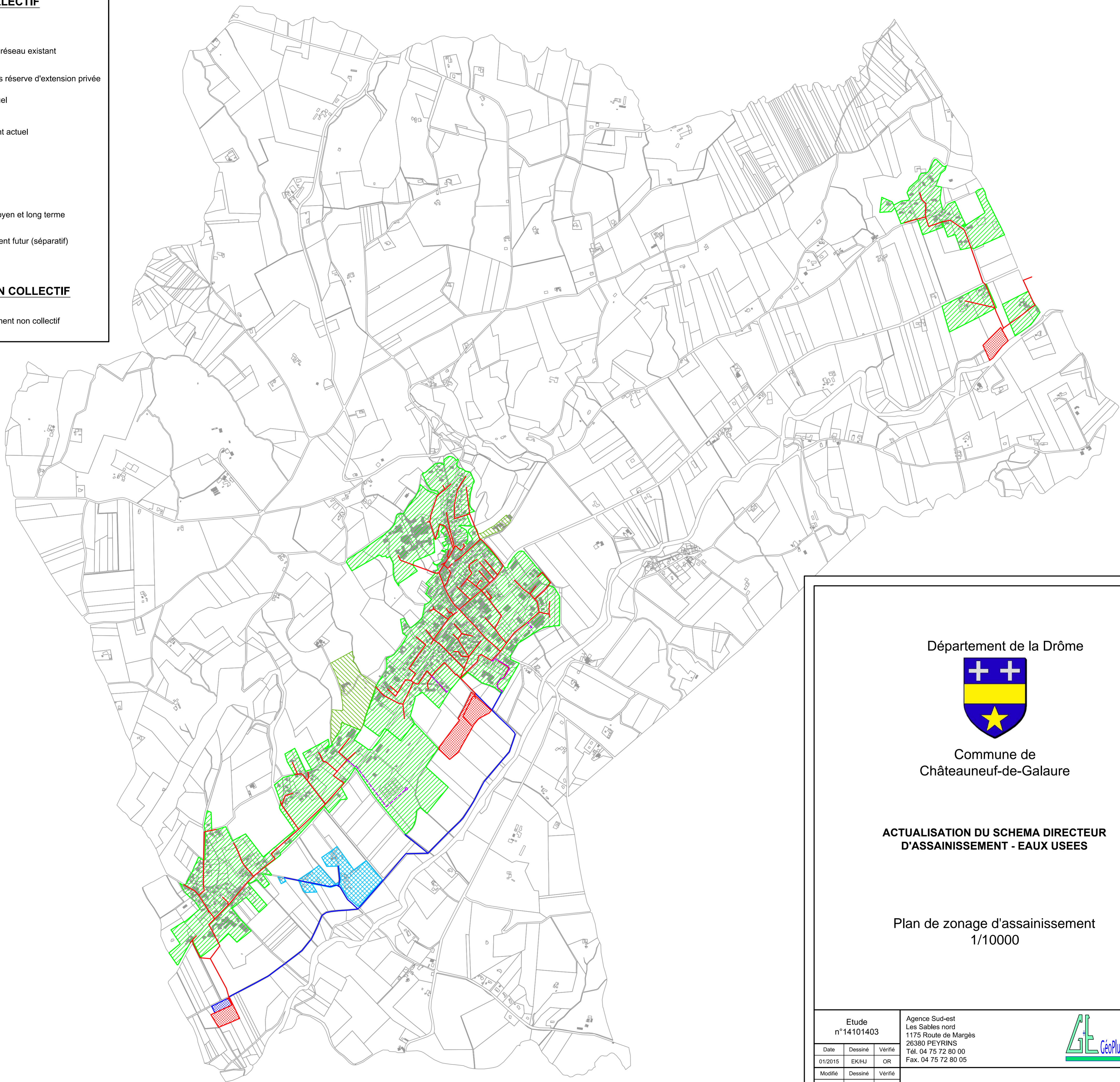
-  Zone desservie par le réseau existant
-  Zone raccordable sous réserve d'extension privée
-  Réseau gravitaire actuel (séparatif)
-  Réseau de refoulement actuel (séparatif)
-  STEP actuelle

**ASSAINISSEMENT FUTUR**

-  Zone raccordable à moyen et long terme
-  Réseau d'assainissement futur (séparatif)
-  Future STEP

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

-  Zone en assainissement non collectif




Département de la Drôme



Commune de  
Châteauneuf-de-Galaure

**ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR  
D'ASSAINISSEMENT - EAUX USEES**

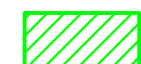




Plan de zonage d'assainissement  
1/10000

Etude n°14101403			Agence Sud-est Les Sables nord 1175 Route de Margès 26380 PEYRINS Tél. 04 75 72 80 00 Fax. 04 75 72 80 05			
Date	Dessiné	Vérifié	Date	Dessiné	Vérifié	
01/2015	EKHJ	OR				
Modifié	Dessiné	Vérifié	0 m 100 m 400 m			
			Echelle au 1/10000			






## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

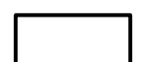
### ASSAINISSEMENT ACTUEL

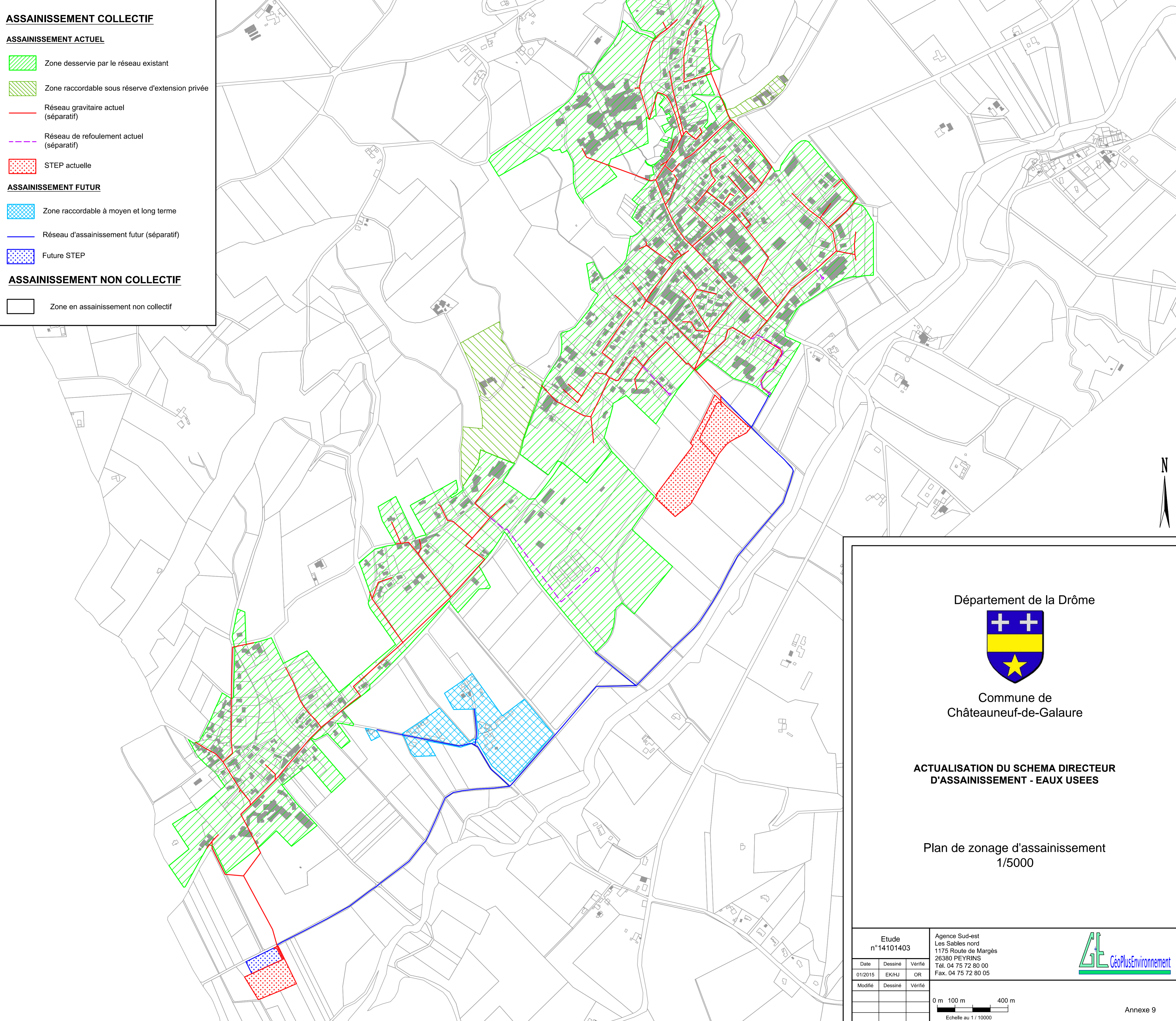
-  Zone desservie par le réseau existant
-  Zone raccordable sous réserve d'extension privée
-  Réseau gravitaire actuel (séparatif)
-  Réseau de refoulement actuel (séparatif)
-  STEP actuelle

### ASSAINISSEMENT FUTUR

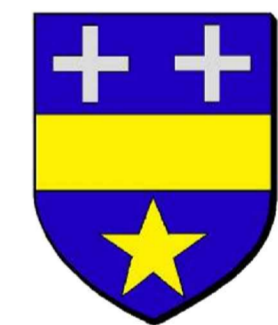
-  Zone raccordable à moyen et long terme
-  Réseau d'assainissement futur (séparatif)
-  Future STEP

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

-  Zone en assainissement non collectif



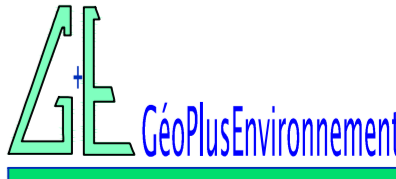
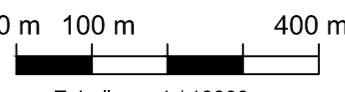
Département de la Drôme



Commune de  
Châteauneuf-de-Galaure

**ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR  
D'ASSAINISSEMENT - EAUX USEES**

Plan de zonage d'assainissement  
1/5000

Etude n°14101403			Agence Sud-est Les Sables nord 1175 Route de Margès 26380 PEYRINS Tél. 04 75 72 80 00 Fax. 04 75 72 80 05			
Date	Dessiné	Vérifié	Date	Dessiné	Vérifié	
01/2015	EKHJ	OR				 Echelle au 1/10000
Modifié	Dessiné	Vérifié				



---

SARL au capital de 120 000 € - RCS : Toulouse 435 114 129 - Code NAF: 7112B

Siège social et Agence Sud	Le Château	31290 GARDOUCH	Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Agence Centre et Nord	2 rue Joseph Leber	45530 VITRY AUX LOGES	Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Agence Ouest	5 rue de la Rôme	49123 CHAMPTOCE SUR LOIRE	Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Agence Sud-Est	Les Sables Nord - 1175 route de Margès	26380 PEYRINS	Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Agence Est	7 rue du Breuil	88200 REMIREMONT	Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 74 23
Antenne PACA	Sainte-Anne	84190 GIGONDAS	Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Site Internet : [www.geoplusenvironnement.com](http://www.geoplusenvironnement.com)